



PROJET CULTUREL DE LA VILLE DE COLOMBES

ÉXPOSÉ DES MOTIFS

La municipalité élue à Colombes en 2008 a fait le choix de définir et mettre en œuvre un projet culturel, qui lui faisait défaut.

Celui-ci a fait l'objet, de juin 2010 à mars 2011, d'un diagnostic préalable des interventions municipales et associatives existantes, d'une réflexion partagée entre services municipaux et d'une démarche de large concertation avec l'ensemble des acteurs culturels colombiens.

Le présent document est l'expression des orientations de la politique culturelle municipale pour la période 2011 / 2015.



— PREMIÈRE PARTIE : CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, DÉMARCHE —	4
A] Etat des lieux : acteurs, équipements, ressources.....	4
B] Budget de la culture	11
C] Diagnostic de l'existant : atouts et principaux points d'amélioration.....	13
— DEUXIÈME PARTIE : LE PROJET CULTUREL —	16
Introduction : axes politiques du nouveau projet culturel	16
CHAPITRE I – FAVORISER L'ÉGAL ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS	21
A] Création et diffusion, outils pour un accès facilité à la culture.....	21
B] Un partenariat nouveau entre acteurs culturels et acteurs sociaux.....	30
C] Une politique de lecture publique solidaire	34
D] Les autres actions en faveur des publics éloignés de la culture	47
CHAPITRE II – DÉVELOPPER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	57
A] Les grandes lignes de la politique éducative municipale	57
B] L'éducation artistique sur le temps scolaire	60
C] L'éducation artistique et culturelle sur les autres temps de l'enfant	74
D] Un nouveau Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)	77
E] Les actions d'éducation artistique en faveur de tous les publics.....	79
CHAPITRE III – SUSCITER ET RENFORCER LES SYNERGIES, PARTENARIATS ET COMPLÉMENTARITÉS ENTRE ACTEURS CULTURELS	89
A] Les objectifs de la Ville.....	89
B] Les projets municipaux transversaux	92
C] Soutien municipal aux complémentarités entre acteurs culturels colombiens.....	98
D] Complémentarités entre les actions municipales et associatives	102
E] Perspectives intercommunales.....	108
CHAPITRE IV – PRENDRE EN COMPTE LES PROBLÉMATIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	111
A] Respect de l'environnement.....	111
B] Développement des procédures et ressources numériques et dématérialisées.....	113
C] Actions éducatives et de sensibilisation	115
D] Sauvegarde et mémoire.....	118
E] Actions de formation	123
F] Respect et promotion de la diversité culturelle	125
G] Dimension participative des processus et des actions	127
— TROISIÈME PARTIE : OUTILS, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET CULTUREL—	129
A] Modernisation des équipements culturels municipaux.....	129
B] Une communication culturelle à actualiser	135
C] L'évaluation.....	140
Postface de Dominique FRAGER	141



EDITORIAL

Dès notre arrivée en 2008, nous avons souhaité, avec Dominique Frager, redonner du sens à notre politique culturelle.

Nous avons mené un effort financier particulièrement significatif, avec une forte hausse des budgets municipaux, tant en fonctionnement qu'en investissement, et un nombre important de création de postes au sein de la Direction de la Culture et de ses équipements. Mais l'ambition municipale de la Ville de Colombes pour la Culture ne saurait se résumer à un accroissement des moyens et à une simple logique d'entretien des équipements culturels.

Nous avons alors souhaité construire et mettre en œuvre un véritable projet culturel. Je suis aujourd'hui fier et heureux de voir l'aboutissement de ce travail, et de vous présenter ce document ; après un diagnostic de l'existant (1), il dresse une présentation détaillée de la politique culturelle (2) et des outils nécessaires à la mise en œuvre du projet culturel (3).

Projet cohérent, volontariste et ambitieux, soucieux de l'égal accès à la culture pour tous, démocratique et fédérateur, il conforte les actions municipales existantes les plus pertinentes, il réoriente les projets dont la légitimité s'est estompée au fil du temps et il engage une dynamique dans les domaines les moins représentés.

Projet au cœur de la ville, il a été élaboré de manière participative et partagée avec les différents acteurs culturels, et il accorde une large place aux actions des principaux opérateurs culturels colombiens (associations, artistes, commerçants concernés par le champ culturel, professionnels...).

Je suis heureux de voir ici l'aboutissement de ces mois d'échange et de travail, et je tiens à remercier l'ensemble de la Direction de la Culture, des services municipaux, des élus et des acteurs qui y ont contribué.

Philippe SARRE, Maire de Colombes



— PREMIÈRE PARTIE : CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, DÉMARCHE —

A] Etat des lieux : acteurs, équipements, ressources

A.1. - La ville de Colombes

12^{ème} commune d'Ile-de-France, située dans le département des Hauts-de-Seine, la Ville de Colombes regroupe plus de 83.000 habitants. Elle est en forte croissance démographique (+ 6.000 habitants en moins de 10 ans). Son parc de logements est composé d'un tiers d'habitat pavillonnaire, un tiers d'habitat collectif privé et un tiers de logements sociaux. La Ville est marquée par un fort contraste entre ses zones résidentielles pavillonnaires plutôt favorisées et ses trois quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville – Petit-Colombes, Europe Ile Marante, Fossés-Jean – qui regroupent 50.000 habitants.

Son évolution sociologique récente est marquée par un net rajeunissement, surtout dans les zones pavillonnaires, avec des besoins de scolarisation en très forte augmentation. Ceux-ci mobilisent une part essentielle des moyens municipaux en matière d'investissement : en dix ans, l'évolution de la population scolarisée en premier cycle aura nécessité l'ouverture de 50 nouvelles classes dans les écoles.

La Boucle Nord des Hauts-de-Seine, qui s'étend de Colombes au sud à Villeneuve-la-Garenne au nord, est aujourd'hui encore un territoire sans intercommunalité. Toutefois, les changements intervenus lors des élections de 2008 ont permis d'engager un projet collectif de territoire, sous l'impulsion du Maire de Colombes, Philippe SARRE.

Une communauté d'agglomération devrait voir le jour (possiblement en 2013). Au regard des orientations données par le Préfet, elle associerait les villes de Colombes, Asnières, Gennevilliers, Bois-Colombes et Villeneuve-la-Garenne. La participation de la ville de Clichy reste actuellement en débat.

A.2 - Équipements culturels municipaux

La Ville de Colombes est riche d'un patrimoine culturel important, composé d'équipements municipaux de qualité, ainsi que de plusieurs équipements associatifs.

Les principaux équipements culturels sont tous situés en centre ville. Un mouvement de rééquilibrage a été initié par la nouvelle municipalité, avec des rénovations engagées dans des équipements de quartier (Caf'Muz) et des projets de nouveaux équipements de quartier (médiathèques).

A.2.a - Les équipements culturels municipaux

Conservatoire de musique et de danse

Le Conservatoire de musique et de danse a été entièrement reconstruit en 2005 (architecte Bernard Ropa). Occupant 3700 m² et situé à quelques mètres de l'Avant-Seine et de la MJC-TC en centre ville, il est aujourd'hui reconnu comme l'un des plus beaux du département des Hauts-de-Seine.

Il dispose d'une équipe de 42 professeurs et accueille 950 élèves. L'équipement comprend un auditorium de 286 places, dont les qualités acoustiques sont reconnues au niveau régional, et qui permet le développement d'activités de diffusion (20 concerts par an).

Musée municipal d'art et d'histoire

Le musée municipal d'art et d'histoire, également situé en centre ville, bénéficie de l'appellation Musée de France, délivrée par le ministère de la Culture et de la Communication, et présente en parallèle sa collection permanente et des expositions temporaires (deux par an). Actuellement centré sur l'histoire et le patrimoine local, son projet scientifique et culturel fait l'objet d'une réflexion. Récemment ouvert à l'art contemporain, il a présenté des œuvres d'Erich Sauer et Asger Jorn (2009, 2010) et en 2011 la première Biennale du verre, consacrée au flaconnage. Il accueille environ 5000 visites par an. Cette fréquentation est en hausse constante depuis quelques années.

Médiathèques

La Ville de Colombes dispose d'un réseau de lecture publique composé de trois équipements : la médiathèque centrale (Jacques Prévert) de 1600 m², et deux médiathèques de quartier (Louis Aragon, 250 m² dans le quartier du Petit-Colombes, et Jules Michelet, 300 m² dans le quartier des Fossés-Jean). Le réseau dispose de 183.000 documents, et enregistre environ 260.000 prêts par an.

Entièrement rénovée en 2010, la médiathèque Prévert dispose depuis octobre 2010 d'un espace public numérique et restructure actuellement la présentation de ses fonds.

La municipalité a prévu de remplacer les deux équipements de quartier par deux nouvelles médiathèques, plus modernes et spacieuses, dont la première est en construction dans le futur éco-quartier de la Marine (livraison prévue en 2013).

Caf'Muz

Le Caf'Muz est un équipement municipal de quartier aux Fossés-Jean, rattaché à la Direction de la Jeunesse. Il propose une programmation de concerts et autres soirées musicales, en plus d'activités d'ateliers, de master-classes et de répétition dans le domaine des musiques actuelles. En 2011, il fait l'objet d'une rénovation importante, avec notamment installation d'un studio d'enregistrement.

Tapis Rouge

Le Tapis Rouge est une salle municipale de 400 places en centre ville, dans laquelle se déroulent des concerts de musiques actuelles, une fois par mois environ (« Soirées 109 »), organisés par l'association Les Zuluberlus dans le cadre d'une convention avec la Ville.

Archives municipales

Situées en centre ville place Henri Neveu (bureau et accueil du public), les archives disposent également de deux autres lieux de stockage, rue Robert Schuman et dans l'hôtel de ville.

Elles sont ouvertes au public cinq jours par semaine pour des consultations du fonds historique, des recherches généalogiques, administratives, etc. Elles proposent également une offre pédagogique aux scolaires et des actions de médiation.

A.2.b - Autres équipements culturels rattachés à la Ville

L'Avant-Seine / Théâtre de Colombes

L'Avant-Seine / Théâtre de Colombes est un équipement de premier plan : salle modulable d'une capacité maximale de 1000 places assises. Sa programmation pluridisciplinaire, saluée par près de 3000 abonnés, allie création, coproductions et spectacles d'appel de bon niveau. Parmi les artistes accueillis depuis 2009, on peut citer Luc Bondy, Alfredo Arias, Marie-Claude Pietragalla, Blanca Li, Luz Casal, Lisa Ekhdal, James Thierrée, Denis Chabroulet, Lukas Hemleb, Jean Lambert-wild...

Cinéma Les 4 Clubs

Le cinéma Les 4 Clubs, autre équipement de centre ville, est un complexe de 4 salles géré par la société Cinéode dans le cadre d'une Délégation de service public. Il propose une programmation diversifiée (films art et essai et grand public), avec 8 à 12 films à l'affiche chaque semaine, et environ 200 sorties nationales et 125.000 entrées par an.

Deux au moins des quatre salles doivent être équipées en numérique en 2011.

A.2.c - Les équipements culturels associatifs

MJC - Théâtre de Colombes (MJC-TC)

La MJC-TC est implantée juste à côté de l'Avant-Seine. Cet équipement associatif occupe des locaux municipaux de première importance (environ 3000 m²), comprenant deux salles de 500 et 400 places. Dans les années 60 et 70, la MJC-TC s'est forgé une histoire prestigieuse dans le domaine de la danse. Aujourd'hui, en plus des activités traditionnelles d'une MJC, l'association propose également une programmation régulière de spectacle vivant et l'animation d'un ciné-club.



Le Hublot et la Cie Les Héliades

Le Hublot est un « lieu intermédiaire », disposant de 70 places et occupant une ancienne usine de métallurgie dans le quartier pavillonnaire des Vallées. Fondé et géré par la Cie Les Héliades (compagnie dramatique conventionnée par la DRAC), il est dédié à la création théâtrale contemporaine. Il accueille les productions de la compagnie, mais le lieu est également mis à disposition de compagnies indépendantes pour des résidences alliant création et interventions artistiques sur le territoire. L'activité du Hublot rayonne dans tous les quartiers de la Ville, dans des cadres multiples (diffusion, coproductions, projets CUCS, spectacles à domicile (en partenariat avec Colombes Habitat Public), Contrat éducatif local, Printemps des Poètes, etc.).

La Cave à Théâtre et la Cie Annibal et ses Éléphants

La Cave à Théâtre est aussi un lieu théâtral de petite jauge (50 places) géré par une compagnie, Annibal et ses Éléphants. Le lieu développe une activité très originale d'accueil de compagnies et de soutien à des projets aux contours multiples. Sa programmation annuelle, régulière, s'apparente au principe d'une scène ouverte. La compagnie Annibal et ses éléphants, reconnue dans le domaine des arts de la rue, concilie une forte activité de diffusion nationale et internationale et un rayonnement remarquable sur le territoire de Colombes (diffusions, accueils, projets CUCS, interventions dans l'espace public colombien, par exemple avec le festival des Bancs publics dans le quartier des Grèves).

Théâtre du Peuplier Noir

Le Théâtre du Peuplier Noir est un lieu associatif situé dans le quartier sensible des Musiciens (jauge de 50 places). Il propose environ 25 représentations par an de spectacles de la compagnie et de ses ateliers amateurs.

Carré des Créateurs

Le Carré des Créateurs est un lieu associatif d'exposition pour les arts plastiques, situé dans le quartier des Vallées, et géré par l'association APCC (plus simplement connue sous le nom de Carré des Créateurs).

A.2.d - Les équipements à vocation sociale et culturelle

Espace des Quatre Chemins

Il s'agit d'une maison de quartier municipale, implantée dans le quartier du Petit-Colombes. Disposant d'une salle de bonne qualité permettant spectacles et activités, elle propose diverses actions régulières à dimension culturelle (ateliers, spectacles ponctuels, accueil de cours hors les murs du Conservatoire...). Il est envisagé de la transformer en Maison des associations dans les années à venir.



Centres sociaux et culturels (CSC)

La Ville de Colombes dispose aussi de trois centres sociaux et culturels (CSC) associatifs dans ses trois quartiers politique de la ville. Ceux-ci développent des activités culturelles importantes et régulières. Le CSC des Fossés-Jean a notamment mis en œuvre en 2010 un programme ambitieux en faveur de la sensibilisation à la musique classique (avec les projets « Demos » et « Diva dans les quartiers »). Le CSC du Petit-Colombes a constitué une commission culture qui se réunit régulièrement, et à laquelle participe la Ville. Le CSC Europe, plus récemment créé, travaille à l'élaboration de son nouveau projet.

A.3. - Principaux acteurs culturels

La Ville de Colombes compte environ 450 associations, et en subventionne 250.

Dans le domaine culturel, les acteurs associatifs sont nombreux et diversifiés.

Par ailleurs, de nombreux artistes sont implantés ou résident à Colombes, et y développent une activité régulière.

A.3.a - Les acteurs de la création artistique

La création artistique est dynamique à Colombes grâce à l'action conjuguée des structures associatives de création (compagnies, ensembles musicaux, structures de production audiovisuelle, associations de promotion des arts plastiques...), des artistes (plasticiens et auteurs notamment) et des équipements culturels.

Ces derniers soutiennent la création par le biais de résidences, de mise à disposition de salles ou de coproductions (Avant-Seine, Hublot, Cave à Théâtre principalement).

Théâtre

La Ville de Colombes accueille une douzaine de compagnies théâtrales professionnelles.

La plupart présentent leurs créations à Colombes : Annibal et ses Éléphants, L'Arbre à Théâtre, Cie d'Ailleurs, Collectif Masque, Théâtre du Conte Amer / Laboratoire de l'acteur et du spectateur, Cie Les Héliades, Théâtre du Kalam, La Note d'Alceste, Théâtre du Peuplier Noir, Le Temps de Vivre, Trottoir Express, Cie Umbral.

Musique

Les principales associations colombiennes ayant une production musicale propre sont les suivantes : A Tre Voci (chorale), Big Band de Jazz, Cercle symphonique, Kila Son (musique du monde), Orchestre d'harmonie, Pupitre 92 (variété), Shelawam, Les Zuluberlus.

Le Conservatoire de musique et de danse apporte également son concours à des projets de création mêlant élèves et professionnels.

Danse

Outre l'appui apporté aux chorégraphes par la MJC-TC et l'Avant-Seine, et ponctuellement par le Conservatoire, la Ville de Colombes accueille une compagnie professionnelle, « Juste à Côté », et une association de promotion de la danse hip-hop, « 9.2 Styles ».

Lecture publique

Plusieurs auteurs et illustrateurs résident à Colombes, et certains d'entre eux entretiennent des relations régulières ou épisodiques avec le territoire communal. Certaines associations sont également actives dans ce domaine. On citera notamment Écritures Colombines et Entre2Mondes (slam).

Audiovisuel

Dans ce domaine, certaines structures de production ont des activités régulières (L'œil du Baobab, Anthessia) ou ponctuelles (Télémaque Production, Les Compagnons de l'audiovisuel, Chrysalide Production). Il arrive aussi que soient tournés à Colombes certains courts-métrages (récemment, celui de Kamel Abdous). La société parisienne Kien Production dispose d'un studio de tournage à Colombes.

Arts plastiques

De nombreux artistes plasticiens résident et travaillent à Colombes, comme l'a mis en évidence la journée portes ouvertes des ateliers colombiens organisée le 2 avril dernier. On peut notamment citer Jean-Pierre Baquère (maître d'art verrier), Isabelle Emmerique, Christian Lefèvre, Bruno Macé, Philippe Pasqua, Jean-Marc Paumier...

A.3.b - Les lieux de la diffusion artistique et culturelle

Ci-dessous, les principaux lieux de diffusion présentés par discipline artistique :

- Théâtre : Avant-Seine, MJC-TC, Hublot, Cave à Théâtre, Théâtre du Peuplier Noir.
- Musique : auditorium du Conservatoire, Avant-Seine, MJC-TC, Caf'Muz, Tapis Rouge, Espace des Quatre Chemins, P'ti Cadran, CSC, médiathèques et musée (ponctuellement).
- Danse : MJC-TC, Avant-Seine.
- Lecture publique / conte : médiathèques, Avant-Seine, MJC-TC, Espace des Quatre Chemins, CSC.
- Cinéma et audiovisuel : cinéma Les Quatre Clubs, MJC-TC, CSC.
- Arts plastiques et patrimoine : musée, MJC-TC, Avant-Seine, Carré des Créateurs, Tapis Rouge, archives municipales, hall de l'Hôtel de Ville.



A.3.c - Les autres acteurs de la diffusion artistique et culturelle

Musique

L'association Les Zuluberlus est un opérateur important dans le domaine des musiques actuelles. Gestionnaire du Cadran Omnibus de 1992 à 2002, elle organise aujourd'hui les « Soirées 109 » au Tapis Rouge et une programmation de concerts acoustiques au P'ti Cadran. Elle pilote également d'autres actions dans les domaines de la formation, de la production et de l'accompagnement d'artistes.

L'association Colombes Jazz, créée en 2009, mène une activité régulière de programmation de concerts de jazz de très bon niveau, dont trois par an ont lieu au Conservatoire avec des master-classes pour créer des liens pédagogiques avec les élèves. En lien avec la Ville, elle réalise également la programmation des concerts de jazz proposés en juin et juillet sur la place Chavany.

Arts plastiques

Le domaine des arts plastiques comprend deux associations importantes, les Amis des Arts (qui organisent chaque année un salon dédié à la peinture, gravure, illustration...) et le Carré des Créateurs, qui organise lui aussi un salon, ouvert à la sculpture et à l'art contemporain.

Patrimoine

Trois associations mènent des actions régulières de sensibilisation au patrimoine et à l'histoire locale au travers de bulletins, d'expositions ou de tenue de stands : les Amis du Musée d'art et d'histoire, le Cercle de généalogie et l'Amicale philatélique de Colombes et ses environs. L'Association de sauvegarde du Patrimoine bâti et les Amis de Colombes et son histoire s'adressent davantage à leurs adhérents.



B| Budget de la culture

B.1. - Les chiffres

Le budget municipal 2011 de la Culture à Colombes se décompose comme suit :

- **Budgets de fonctionnement** :
 - Budget de fonctionnement services culturels (inclus communication) : 620.000 €
 - Autres directions : 568.000 €
 - Sous-total budgets de fonctionnement : 1.188.000 €

- **Apports sur budgets de fonctionnement des équipements rattachés à la Ville** :
 - Subvention Avant-Seine : 1.426.000 €
 - Contribution DSP cinéma Les 4 Clubs : 68.000 €
 - Sous-total budgets de fonctionnement équipements rattachés : 1.494.000 €

- **Subventions aux associations** :
 - Subventions associatives de fonctionnement : 92.400 €
 - Subvention convention MJC-TC : 965.000 €
 - Subventions associatives de projet : 172.900 €
 - Subventions aux associations culturelles dans le cadre du CUCS : 59.830 €
 - Sous-total subventions associatives : 1.290.000 €

- **Charges d'entretien des bâtiments et matériels** :
 - Dépenses de fonctionnement, fluides, informatique : 335.000 €
 - Dépenses d'investissement : 560.000 €
 - Sous-total charges d'entretien : 895.000 €

- **Charges de personnel** :
 - Conservatoire, médiathèques, musée, archives : 2.570.000 €
 - Autres personnels municipaux : 385.000 €
 - Intermittents du spectacle : 32.000 €
 - Sous-total charges de personnel : 2.987.000 €

**TOTAL BUDGET DE FONCTIONNEMENT : 7,8 M€ en 2011,
soit 6,5% du budget communal de fonctionnement.**



B.2. - Principales évolutions

Malgré un contexte budgétaire très difficile, la Ville de Colombes n'a pas fait de la culture une variable d'ajustement. Au contraire, un effort considérable a été réalisé de 2008 à 2011 :

- Le budget d'intervention de la DDC a quasiment triplé de 190 à 545 k€ ;
- Les subventions associatives culturelles ont augmenté de 30% (hors conventions) ;
- Des investissements importants ont été réalisés dans les équipements (Avant-Seine, Conservatoire, médiathèque Prévert, Tapis Rouge, Caf'Muz) ;
- Une nouvelle médiathèque est en construction dans l'éco-quartier de la Marine, disposant d'un budget de plus de 3,5 M€ ;
- Les services municipaux ont également bénéficié de 12 créations de postes : 7 au Conservatoire, 2 en action culturelle, 1 aux archives, 1 poste partagé entre le musée et la valorisation du patrimoine, 1 poste de médiatrice du livre).

Les moyens financiers municipaux, auparavant très fortement grevés par le poids des équipements (masse salariale, subventions Avant-Seine et MJC...), sont aujourd'hui en cours de rééquilibrage, grâce à l'effort consenti par la Ville.

Il est à noter par ailleurs que les budgets consacrés à la Culture par les services municipaux non spécialisés dans la Culture sont conséquents : près de 600.000 €.

Globalement, la part du budget communal de fonctionnement consacrée à la Culture a augmenté de près d'un point en 3 ans, pour atteindre aujourd'hui 6,5%. Même si la Ville de Colombes se situe encore en-deçà de la moyenne des communes de plus de 10.000 habitants (9,3% du budget de fonctionnement pour la Culture en 2006, source Département des études, de la prospective et des statistiques du Ministère de la Culture), la dynamique engagée mérite d'être soulignée, dans un contexte globalement peu propice au développement des moyens financiers au sein des collectivités.

Cet élan est la traduction concrète de l'importance accordée à la Culture par la Ville de Colombes.

CJ Diagnostic de l'existant : atouts et principaux points d'amélioration

C.1. - Structuration administrative actuelle : deux directions municipales

Actuellement, la culture est administrée, au niveau municipal, par deux directions : la Direction du patrimoine historique (en charge du musée, des archives et de la valorisation du patrimoine) et la Direction du développement culturel (chargée des autres domaines).

C.1.a - Organisation de la Direction du développement culturel (DDC)

La DDC gère les activités du Conservatoire et des médiathèques, et est elle-même organisatrice de projets grâce à l'action de deux chargés de projets culturels (projets audiovisuels, musicaux, plastiques, pluridisciplinaires, etc.).

Elle comprend 88 agents :

- 53 au Conservatoire (43 professeurs, 10 agents administratifs et techniques)
- 32 dans les médiathèques
- 3 pour l'équipe de chargés de projets et la direction

C.1.b - Organisation de la Direction du patrimoine historique (DPH)

La DPH comporte trois services dont deux gèrent des équipements : musée municipal d'art et d'histoire, archives, et valorisation du patrimoine.

Elle comprend 12 agents :

- 5 aux archives (dont une personne à 10%)
- 3,5 au musée
- 1,5 à la valorisation du patrimoine
- 2 pour la direction

C.2. - Les atouts culturels de la Ville de Colombes

C.2.a - Des équipements structurants importants et nombreux

La Ville de Colombes dispose aujourd'hui d'équipements nombreux, de qualité, et souvent complémentaires. Ils offrent des possibilités très larges, tant en matière de soutien à la création, de diffusion que de rayonnement sur le territoire.

C.2.b - Un tissu d'acteurs culturels associatifs très riche

Les nombreuses associations culturelles colombiennes sont, pour la plupart, très dynamiques, et mènent des actions dont la qualité est reconnue (plusieurs sont subventionnées par la DRAC, la Région, le Conseil Général, et/ou des organismes spécialisés – Arcadi, Spedidam...).

Il est important de rappeler que le projet culturel municipal vient coordonner et, dans certains cas, compléter l'action des associations, celle-ci étant le vecteur essentiel de la diversité et du dynamisme de la vie culturelle colombienne.

C.2.c - Des moyens financiers en forte hausse

Traduction de la priorité précédemment énoncée, le budget de la culture a très fortement progressé depuis 2008 (+ 200% pour le budget municipal de fonctionnement, + 33% pour les subventions associatives culturelles), malgré les circonstances difficiles pour les finances des collectivités territoriales.

C.2.d - Dynamisme des équipes de professionnels

La municipalité a également fait le choix de renforcer les moyens humains dédiés à son nouveau projet culturel, avec renouvellement de certains postes de direction (direction, médiathèques, conservatoire) et 12 créations de postes de 2008 à 2011 (conservatoire, médiathèques, archives, chargé de mission).

C.2.e - Une intercommunalité en construction

La Boucle Nord des Hauts-de-Seine prépare un projet de communauté d'agglomération, envisagé pour 2013. La culture, compétence optionnelle, pourrait être retenue (la définition du projet de territoire est en cours).

C.3. - Contraintes et points d'amélioration

C.3.a - Des modes de fonctionnement à rénover dans certains équipements

Les modes d'organisation du conservatoire et du réseau de lecture publique sont, à Colombes, anciens et méritaient d'être rénovés. La définition d'une nouvelle politique de lecture publique est en cours. Les pédagogies du Conservatoire sont actuellement rénovées.

Dans le domaine du patrimoine, le Projet scientifique et culturel (PSC) du musée a fait l'objet d'une nouvelle rédaction et sera finalisé au cours des mois à venir.

C.3.b - Des équipements qui ne touchent pas encore suffisamment tous les publics

La sociologie de la population de Colombes, très diversifiée, est celle d'une ville « mosaïque ». Les publics des équipements culturels doivent pouvoir représenter cette diversité, ce qui n'est actuellement pas suffisamment le cas. Le public économiquement fragile est par exemple très peu présent au sein du Conservatoire.

C.3.c - Des moyens financiers très contraints, des équipements coûteux

Malgré les fortes augmentations du budget de la culture décidées en 2009, 2010 et 2011, les moyens financiers restent aujourd'hui contraints, et sont grevés par le fonctionnement des principaux équipements. L'Avant-Seine, en particulier, a vu ses marges de manœuvre se réduire au fil du temps, la Ville n'ayant pas la possibilité d'augmenter sa subvention, déjà considérable (1,5 M€). Les plus gros équipements culturels (conservatoire, médiathèques, Avant-Seine et MJC-TC) coûtent approximativement 5,5 M€ à la Ville, chaque année, sans compter l'investissement.

C.3.d - Des complémentarités à améliorer

Plusieurs opérateurs culturels colombiens développent, depuis un certain nombre d'années, des activités proches (voire redondantes), avec un niveau de concertation pouvant être amélioré. Avec eux, la Ville a entrepris un travail de mise en synergie (exemples : programmation de spectacle vivant, programmation cinématographique).

D'autres complémentarités méritent également d'être renforcées, par exemple entre les structures socio-culturelles colombiennes.

C.3.e - Une politique culturelle centrée jusqu'en 2008 sur les équipements

Jusqu'en 2008, la quasi totalité des moyens municipaux (financiers et humains) était consacrée aux équipements culturels. En matière d'action culturelle, la Ville n'intervenait que de façon modeste, essentiellement en faveur de la fête de la musique, d'un dispositif de sorties scolaires au cinéma et d'actions dans les domaines des archives et du patrimoine.

Aujourd'hui, un nouveau projet culturel est mis en œuvre, avec l'ambition de structurer et coordonner les secteurs déjà développés, et d'initier des actions nouvelles dans ceux qui le sont moins.

— DEUXIÈME PARTIE : LE PROJET CULTUREL —

Introduction : axes politiques du nouveau projet culturel

1. - D'un projet d'équipements culturels à un projet culturel

La Ville de Colombes a engagé la transition d'un projet culturel centré sur les équipements municipaux vers une politique culturelle plus diverse, étoffée et cohérente.

Un diagnostic de l'existant a permis de déterminer les forces et les faiblesses du dynamisme culturel colombien actuel, et d'engager des actions visant à atteindre les objectifs suivants :

- renforcer les secteurs les moins développés ou structurés : musiques actuelles, arts plastiques, danse, cultures urbaines, culture scientifique et technique ;
- restructurer l'action municipale dans les domaines prioritaires : lecture publique, éducation musicale et chorégraphique (conservatoire) ;
- conforter et coordonner les axes les plus structurés : théâtre, patrimoine et archives, cinéma et audiovisuel.

2. - Une élaboration concertée

2.a - Une concertation aux formes multiples

Conformément aux engagements de transparence et de démocratie participative de la nouvelle municipalité, l'élaboration du nouveau projet culturel a fait l'objet d'une vaste démarche de concertation, inédite à Colombes, organisée en quatre étapes :

- concertation interne entre les services municipaux impliqués dans le champ culturel ;
- concertation avec tous les acteurs culturels colombiens (associations, artistes, autres professionnels, libraires, etc.) ;
- concertation intercommunale avec les villes limitrophes (Nanterre, Bois-Colombes, La Garenne Colombes, Asnières, Gennevilliers) ;
- concertation institutionnelle (DRAC, Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseil Général des Hauts-de-Seine, Arcadi).

Une cinquantaine de réunions se sont déroulées de juin à décembre 2010. Elles ont permis de recueillir les avis, les attentes, les propositions des uns et des autres.

Deux groupes de travail spécifiques ont également été constitués, afin de traiter de deux problématiques spécifiques : la définition d'une nouvelle politique de lecture publique, et la mise en place d'une démarche de partenariat entre acteurs culturels et sociaux.

Ce partenariat avec les acteurs sociaux s'est construit en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), l'Espace Insertion et la Circonscription de Vie Sociale (CVS).

2.b - Une concertation en mouvement

Le large mouvement de concertation engagé en amont de l'élaboration du projet culturel n'est pas destiné à trouver son terme une fois élaboré le nouveau projet.

La Ville, accompagnée dans cette volonté par une grande partie des acteurs culturels colombiens, souhaite au contraire poursuivre cette démarche d'échange, d'évaluation concertée et d'amélioration progressive du projet culturel municipal.

Ce processus vise à permettre une adaptation constante du projet culturel municipal, à des besoins en évolution, et à éviter dans toute la mesure du possible les phénomènes d'usure par habitude et reconduction de projets d'une année sur l'autre.

Il est prévu :

- des rencontres régulières entre les services culturels et les autres services municipaux ;
- une à deux rencontres de tous les acteurs culturels colombiens, chaque année, sous l'impulsion de la Ville – ces temps d'échange rassembleront les acteurs toutes disciplines confondues.

2.c - Recensement de l'existant et perspective de nouvelles actions

Dans le cadre des réunions de concertation, un recensement a été effectué de toutes les actions culturelles municipales existantes, qu'elles soient pilotées par les services de la culture ou par un autre service municipal.

Toutes ont été questionnées, afin de déterminer leur degré de pertinence actuel et leur contribution aux objectifs du nouveau projet culturel.

Il a ainsi été décidé d'en abandonner certaines, d'en réorienter d'autres, mais bien sûr aussi d'en maintenir un grand nombre.

Par ailleurs, de multiples propositions d'actions nouvelles ont été envisagées.

Celles-ci ont été classées par ordre de priorité, en fonction des objectifs du nouveau projet culturel municipal, afin de retenir les actions les plus pertinentes, et de définir le planning de leur mise en application en fonction des moyens à mobiliser.

Les élus municipaux de la majorité ont été associés à chaque étape du travail, par le biais d'un comité stratégique puis d'une présentation élargie.

3. - Quatre objectifs structurants

Le nouveau projet culturel de la Ville de Colombes est architecturé autour de quatre objectifs structurants et prioritaires :

- l'égal accès à la culture pour tous
- l'éducation artistique et culturelle
- la mise en synergie des acteurs culturels, la recherche de complémentarités
- la prise en compte des problématiques du développement durable

3.a - L'égal accès à la culture pour tous : un projet culturel solidaire

La politique culturelle de la Ville vise à participer au développement du lien social entre les habitants ; elle doit aller à l'encontre des valeurs individualistes et marchandes de notre société de consommation.

À ce titre, la politique culturelle municipale doit s'adresser à tous les colombiens. La Ville doit être attentive à leurs conditions d'accès à la culture, et mettre en œuvre des actions tendant à favoriser l'appropriation par chacun des propositions et équipements culturels colombiens (Conservatoire, musée, médiathèques...).

Pour cela, il est nécessaire que l'action municipale s'appuie sur des projets volontaristes allant à la rencontre des habitants identifiés comme socialement ou économiquement éloignés de la culture.

3.b - L'éducation artistique et culturelle

La culture est un outil d'éducation et de compréhension des enjeux de notre société ; l'éducation artistique aide les plus jeunes à construire leur place dans notre monde, à prendre du recul par rapport au quotidien, à forger leur jugement critique. La rencontre des enfants avec l'art et avec les artistes est un élément déterminant pour la construction de leurs futures pratiques culturelles.

C'est pourquoi l'action municipale colombienne portera une attention particulière à la question de l'éducation artistique en milieu scolaire.

La Ville souhaite favoriser :

- la présence des arts et de la culture au sein des établissements scolaires colombiens, et notamment des écoles maternelles et élémentaires ;
- la rencontre directe entre enfants et artistes ;
- l'appropriation par les plus jeunes du patrimoine et des œuvres artistiques ;
- l'appropriation par la jeunesse des ressources et équipements culturels à leur disposition à Colombes.

Parallèlement à l'élaboration de son projet culturel, la Ville de Colombes prépare aussi un nouveau projet éducatif, dont le pilotage sera confié à une nouvelle Direction de l'éducation.

Le volet éducatif du nouveau projet culturel s'inscrira donc dans une double logique : outre sa place dans la politique culturelle municipale, il jouera aussi le rôle de volet culturel du futur projet éducatif de la Ville de Colombes.

3.c - Synergie, partenariats et complémentarités entre acteurs culturels

La culture est un levier de vie collective, un outil du vivre ensemble. Le réseau des acteurs et équipements culturels colombiens est diversifié, particulièrement dynamique, et complémentaire dans de nombreux domaines. La Ville souhaite valoriser cet atout, en favorisant l'émergence (ou en renforçant l'existence) de synergies entre acteurs culturels colombiens, et en encourageant les actions de fond menées collectivement sur le moyen et long terme.

Il s'agira notamment :

- de conforter la diversité de l'offre culturelle en évitant les redondances ;
- de favoriser la répartition de l'offre culturelle dans le temps ;
- d'encourager les liens voire les projets communs entre acteurs culturels locaux.

3.d - La prise en compte des problématiques du développement durable

Le développement durable repose sur l'idée que le progrès d'une société ne doit pas se construire sur des modèles qui pourraient compromettre le bien-être des générations à venir. Autrefois plus restrictive, l'idée de développement durable s'est élargie pour prendre en compte toutes les valeurs qui contribuent au progrès d'une société. Parmi celles-ci figurent naturellement celles des processus culturels. Lors de la première édition du Forum universel des cultures (Barcelone, mai 2004), la culture a été identifiée comme le quatrième pilier du développement durable, au même titre que l'environnement, l'inclusion sociale et l'économie.

Pour autant, la distance reste encore importante aujourd'hui entre les acteurs culturels et les travaux relatifs au développement durable. Il est donc nécessaire que les politiques publiques s'emparent de cette problématique, afin de définir des programmes permettant de réduire cette distance, de créer de nouvelles passerelles.

En matière de développement durable, le projet culturel de la Ville de Colombes se propose de travailler à la mise en œuvre des objectifs spécifiques suivants :

- Respect de l'environnement
- Sauvegarde et mémoire
- Développement des procédures et ressources numériques et dématérialisées
- Actions de formation
- Actions thématiques de sensibilisation et éducatives
- Respect et promotion de la diversité culturelle
- Dimension participative des processus et des actions

Par ailleurs, les trois premiers objectifs du projet (égal accès à la culture pour tous, éducation artistique, synergies et partenariats entre acteurs) sont eux-mêmes des déclinaisons de valeurs essentielles des processus de développement culturel durable. On peut en dire autant de la démarche d'élaboration concertée et participative du présent projet.



4. - Une Direction de la Culture unique au service d'un nouveau projet

Comme évoqué précédemment, la culture est actuellement administrée par deux directions municipales, Patrimoine historique et Développement culturel.

En 2011, la fusion de ces deux entités a été mise en chantier, avec l'objectif de constituer une Direction de la Culture unique au service du nouveau projet culturel municipal. Cette dernière comprendra, à terme, une centaine d'agents.

La nouvelle organisation des services de la culture répondra à plusieurs objectifs :

- traduire dans l'organisation administrative des services l'ambition municipale en faveur de la culture : une direction unique au service d'un projet culturel ambitieux ;
- décliner les objectifs de la politique culturelle municipale dans les projets de chaque équipement culturel, et dans les actions culturelles de la Ville ;
- mieux prendre en compte et accompagner les différents domaines des arts et de la culture ;
- organiser des modes de fonctionnement interne générateurs de transversalité entre services, entre équipements, entre acteurs culturels, sociaux et éducatifs ;
- favoriser l'émergence d'une culture partagée de l'évaluation, et la mise en œuvre d'une évaluation cohérente et fondée sur des valeurs communes.

5. - Perspectives intercommunales

Les villes de la Boucle Nord des Hauts-de-Seine ont engagé un processus de rapprochement, qui devrait se concrétiser par la création d'une communauté d'agglomération. Envisagée pour 2013, celle-ci pourrait regrouper les villes de Colombes, Asnières, Gennevilliers, Bois-Colombes et Villeneuve-la-Garenne, et peut-être Clichy.

Cette nouvelle intercommunalité s'appuiera sur un projet partagé de territoire, dont la culture pourrait faire partie en tant que compétence optionnelle si elle est retenue (des rencontres ayant eu lieu dans cette perspective).

Si tel était le cas, le périmètre d'intervention des communes serait à articuler avec celui de l'agglomération. Même s'il est encore trop tôt pour envisager la traduction concrète de ce processus, on peut citer, parmi les principales hypothèses de travail :

- Le déploiement d'outils partagés, de complémentarités (politiques documentaires) et de synergies (tarifaires par exemple) entre équipements de lecture publique ;
- Une réflexion sur d'éventuels objectifs partagés pour les écoles de musique et de danse ;
- Le rapprochement de certaines structures du territoire impliquées dans le champ des arts plastiques (musée de Colombes, galerie Manet à Gennevilliers, ...) ;
- Le déploiement d'une dynamique intercommunale en matière d'archives ;



- La mise en place de synergies entre les salles de spectacle (politique tarifaire concertée par exemple) ;
- Une problématique commune à identifier en matière de soutien au cinéma (avec notamment la cohabitation des cinémas Jean Vigo à Gennevilliers, L'Alcazar à Asnières et Les 4 Clubs à Colombes) ;
- Le développement de projets partagés, en cohérence avec les objectifs structurants des politiques culturelles municipales (exemple : élargissement intercommunal d'un Contrat local d'éducation artistique, cf. ci-après).

CHAPITRE I – FAVORISER L'ÉGAL ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

A] Création et diffusion, outils pour un accès facilité à la culture

La création artistique est le socle indispensable de toute démarche de démocratisation culturelle ou d'éducation artistique. C'est parce qu'il est porteur d'un projet créatif fort qu'un artiste est en capacité d'engager un processus de partage, quelle qu'en soit la forme. C'est pourquoi la Ville de Colombes rappelle son attachement au développement de la création artistique sur son territoire, et souhaite apporter son soutien à la démarche de création des artistes implantés à Colombes.

A.1. - Les différentes formes du soutien municipal à la création

A.1.a - Le soutien aux associations, principal outil municipal d'aide à la création

Même si elle n'a pas identifié de ligne budgétaire spécifiquement dédiée à l'aide à la création, la Ville de Colombes intervient malgré tout en faveur de ce domaine par différents biais, en appui aux acteurs culturels associatifs :

- Un nouveau mode d'attribution des subventions

La Ville de Colombes soutient financièrement près de 250 associations chaque année, dont environ 40 dans le domaine culturel, pour un montant total approchant les quatre millions d'euros. En 2009, elle a fait le choix de clarifier, expliciter et rendre publics les critères d'attribution de ses subventions.

Des critères communs ont été définis, applicables à l'ensemble des associations. Ils sont complétés par un ensemble de critères spécifiques, propres à chaque catégorie d'association. Pour la culture, les critères pris en compte sont les suivants :

- Bénéficiaires des actions de l'association (nombre, diversité, efforts de prise en compte de publics fragilisés, etc.) ;
- Actions de l'association (nombre d'actions de création, de diffusion, de pratique amateur et/ou d'action culturelle, etc.) ;
- Fonctionnement associatif et modes de gestion (nombre de salariés, de partenaires financiers, qualité de gestion, politique tarifaire, etc.) ;
- Qualité et rayonnement des actions de l'association (partenariats mis en œuvre, compétences professionnelles, etc.).

Ce nouveau mode de répartition des subventions a permis à la Ville d'introduire une plus grande équité entre les associations, et d'améliorer la transparence de l'action publique.

Par ailleurs, la Ville a choisi de distinguer deux types de subventions : fonctionnement et projet.

- Les subventions de fonctionnement

Ces subventions sont dites de fonctionnement car elles sont annuelles, directement liées à l'activité quotidienne de chaque association, et non affectées.

Il appartient en effet à l'association d'en déterminer l'usage. Dans certains cas, l'aide municipale vient soutenir une activité de diffusion, dans d'autres cas elle appuie une démarche de création, parfois il s'agit d'un soutien à l'action culturelle, etc.

Le budget des subventions associatives culturelles de fonctionnement s'élève, en 2011, à 92.400 €. La MJC-TC bénéficie par ailleurs d'une convention appuyée par une subvention de 965.000 €.

Malgré un effort conséquent de rattrapage (+ 30% en deux ans), la municipalité est consciente du fait que l'enveloppe de subvention réservée aux associations culturelles (hors conventions) est aujourd'hui encore insuffisante, au regard du dynamisme associatif et par comparaison avec ce à quoi certaines associations pourraient prétendre dans une ville de strate équivalente à Colombes.

Bien que le cadre budgétaire soit particulièrement contraint, des solutions seront recherchées, notamment par le biais de redéploiements ou de mobilisation de ressources nouvelles.

- Les subventions au projet

En complément des aides au fonctionnement, la Ville de Colombes attribue aussi, ponctuellement, des subventions d'appui à un projet particulier. Il s'agit de permettre à une association de mener une action à caractère exceptionnel (anniversaire par exemple), ou d'expérimenter le lancement d'un nouveau projet venant s'ajouter (et non se substituer) aux actions existantes de l'association.

Le montant de ces aides au projet culturel s'élève, en 2011, à 172.900 €.

- Les subventions dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

Chaque année, la Ville apporte son soutien à des projets de création par le biais de subventions dans le cadre du CUCS, lorsque les créations concernées établissent des liens avec les habitants des quartiers populaires.

Ces aides contribuent donc, indirectement, à soutenir la démarche de création des artistes colombiens.

Toutefois, il est rappelé que les crédits de la politique de la ville ne peuvent venir se substituer aux financements de droit commun. Les subventions CUCS ne peuvent donc pas financer des créations professionnelles en tant que telles ; elles ont vocation à venir accompagner un travail mené avec une population identifiée, ce éventuellement en lien avec un processus de création artistique.

En 2011, les subventions municipales attribuées en faveur de projets culturels se sont élevées à environ 60.000 € (part Ville, à laquelle s'ajoutent les financements de l'État, de la Région et du Département).

- Les aides logistiques

Les aides apportées par la Ville aux associations sont financières, mais aussi logistiques et techniques. Bien que moins visibles, ces formes de soutien sont très importantes : elles permettent aux associations de faire des économies sur les coûts directs de leurs actions, et elles représentent à l'inverse une charge très significative pour la collectivité.

La Ville a entrepris un travail d'évaluation de ces aides indirectes, qui devrait être finalisé courant 2012.

- La mise à disposition de locaux

Enfin, la Ville de Colombes apporte aux associations locales une autre aide indirecte essentielle : la mise à disposition de locaux permanents ou occasionnels. Il peut s'agir de locaux permanents dédiés (exemple : MJC-TC), de créneaux permanents d'utilisation de locaux partagés (exemple : salle de répétition de fanfare), ou encore de mises à disposition ponctuelles, pour un temps déterminé.

Comme dans bien d'autres villes, la question des locaux associatifs est complexe à Colombes, en raison de l'insuffisance des espaces disponibles. Toutes les demandes ne peuvent malheureusement pas être prises en compte.

Dans les années à venir, la Ville envisage la transformation de l'Espace des Quatre Chemins (aujourd'hui maison de quartier municipale) en Maison des associations. Des locaux mutualisés y seraient mis à la disposition des associations colombiennes.

Dans le domaine culturel, des besoins spécifiques existent, dont notamment :

- des locaux administratifs pour les compagnies artistiques (dramatiques, chorégraphiques...) et certaines associations musicales – l'idée de locaux partagés a été évoquée lors de la concertation sur le projet culturel ;
- des locaux de répétition (pour la création de spectacles, pour la musique)
- des locaux de stockage (matériel, décors...) ;
- des espaces de stationnement de véhicule ;
- des locaux de construction.

Ces besoins sont examinés au cas par cas, en fonction des disponibilités foncières.

Les demandes d'espaces de répétition pour la création de spectacles sont prises en compte dans le cadre des disponibilités des salles de spectacle de la ville.

A.1.b - Les commandes d'œuvres

Outre les subventions et les aides indirectes attribuées aux associations, il existe également d'autres formes d'aides à la création.

Dans le domaine des arts plastiques, la Ville de Colombes a effectué diverses acquisitions d'œuvres existantes, parfois commandées à des artistes colombiens, et s'est ainsi constitué un fonds municipal.

Ponctuellement, elle passe également commande de création à des artistes, par exemple dans le cadre d'un projet de valorisation de l'espace public.

A ce jour, ces commandes sont le fruit d'échanges directs de la Ville avec les artistes concernés. Il conviendrait aujourd'hui de formaliser davantage les procédures de commandes d'œuvres, afin de les encadrer sur le plan juridique d'une part, et de donner à tout artiste la possibilité de faire valoir son travail d'autre part.

A.1.c - Les autres formes de soutien municipal à la création artistique

La Ville de Colombes contribue également à la création artistique par quelques autres formes spécifiques d'intervention :

- pour les associations musicales partenaires du Conservatoire, la Ville prend en charge la mise à disposition de certains personnels (heures payées aux chefs musicaux et aux professeurs du Conservatoire pour certaines de leurs activités en faveur de ces associations) ;
- dans certains cas, elle contribue aussi au financement de créations par le biais d'achat de prestations (c'est le cas dans le domaine de l'audiovisuel, par exemple) ;
- enfin, et même si ce point ne relève pas de la Ville en tant que telle, il est important de mentionner le soutien régulier apporté par l'Avant-Seine / Théâtre de Colombes à certaines compagnies théâtrales colombiennes (Annibal et ses Éléphants, Les Héliades, Le Temps de Vivre...), sous la forme de coproduction de créations.

A.2. - Diversification de l'offre culturelle pour un projet plus ouvert

Pour toucher un public plus large et emprunt d'une plus grande mixité, la Ville de Colombes a choisi d'apporter son soutien à une diversification de l'offre culturelle existante, en faveur de disciplines ou esthétiques faiblement prises en compte.

A.2.a - Musique : soutien renforcé au jazz, musiques actuelles et musiques du monde

Les musiques actuelles ont une histoire forte avec la ville de Colombes, grâce au riche passé du Cadran Omnibus. Cette salle mythique a accueilli, dans les années 60 et 70, des artistes tels que Jimi Hendrix et les Who, et dans les années 90, sous l'impulsion de l'association Les Zuluberlus, Louise Attaque et M.

A partir de la fermeture du Cadran en 2002, les musiques actuelles ont souffert d'une exposition limitée et de moyens fortement réduits.

Dès la fin 2008, la Ville de Colombes a réinitié une politique volontariste dans le domaine des musiques actuelles, selon trois axes : diffusion / formation et répétition / soutien à la pratique amateur.

Une diffusion régulière de concerts a été remise en place :

- « Soirées 109 » une fois par mois au Tapis Rouge, en partenariat avec l'association Les Zuluberlus dans le cadre d'une convention,
- concerts événementiels à l'Avant-Seine (soirée « 1001 nuits + 1 » devenue soirée « Mosaïque », hommage à Django Reinhardt),
- concerts de jazz au Conservatoire avec l'association Colombes Jazz,
- renforcement de la fête de la musique,
- programmation de jazz en plein air (place Chavany) en juin et juillet.

Le Caf'Muz propose également, aux Fossés-Jean, une programmation régulière de concerts et autres soirées musicales.

Au Conservatoire, la saison de concerts a également été fortement développée, passant de 8 concerts par an en 2008/2009 à près de 20 en 2010/2011. Toutes les esthétiques musicales y sont représentées : classique, lyrique, contemporain, musiques du monde, jazz...

Il est aujourd'hui prévu d'amplifier ce programme annuel de concerts en faveur des écoles (concerts en journée en semaine) et des accueils de loisirs (concerts le mercredi).

A.2.b - Danse : renforcement de la place accordée au hip-hop

Dans ce domaine, la Ville soutient et finance depuis de nombreuses années le projet « Hip-Hop Contest » de l'association 9.2 Styles.

Deux nouvelles actions ont été initiées en 2010 :

- ouverture du Conservatoire à la pratique de la danse hip-hop (avec de nouveaux ateliers ouverts en octobre 2010 et renforcés en 2011) ;
- lancement en décembre 2010 d'une manifestation dédiée au hip-hop et aux cultures urbaines, les « Sessions urbaines » : sa première édition associait une conférence dansée sur l'histoire de la danse hip-hop, la projection du film « Scratch » au cinéma Les 4 Clubs, deux workshops de danse, une exposition photographique et l'événement « Hip-Hop Contest » organisé par l'association 9.2 Styles – ce projet sera développé dans les années à venir, dans un cadre partenarial.

Pour amplifier cette démarche d'ouverture de la danse en faveur de nouveaux publics, est envisagée la création de nouveaux événements dansés à caractère festif : « Étés dansants » et « Bal à lire » (par exemple à l'occasion de la fête de la musique).

Par ailleurs, la danse hip-hop a également fait son apparition parmi les enseignements du Conservatoire, avec l'ouverture d'ateliers en octobre 2010.

A.2.c - Arts plastiques : ouverture du musée municipal à l'art contemporain

Avec un Projet scientifique et culturel (PSC) à finaliser, le musée municipal d'art et d'histoire a d'ores et déjà fait le choix d'une plus grande ouverture vers les différentes formes de l'art contemporain.

Son programme d'expositions temporaires (deux par an) a permis de mettre en valeur Eric Sauer en 2009 puis, en 2010, l'artiste danois Asger Jorn, cofondateur du mouvement CoBrA et de l'internationale situationniste, et dont l'atelier était à Colombes. La Ville a fait l'acquisition de plusieurs estampes de cet artiste, également sculpteur et céramiste, et dont les œuvres sont exposées, entre autres, au centre Pompidou, à la Tate Gallery de Londres et au Guggenheim Museum de New York.

En 2011, le musée a lancé une « Biennale du verre » dont la première édition, intitulée « Les formes du parfum », a permis de relier l'événement à l'identité locale colombienne marquée par la présence historique de plusieurs parfumeurs, tout en mettant l'accent sur la création du XX^{ème} siècle. Une place particulière y est réservée à Jean-Pierre Baquère, verrier, maître d'art dont l'atelier est situé à Colombes, et qui a créé des flacons de parfum pour Caron et Dior, entre autres.

Cette Biennale, se fondant sur la thématique spécifique du verre, entend devenir le rendez-vous des artistes et maîtres artisans contemporains du domaine. Chaque édition traitera d'une approche différente, occasionnant une valorisation de leurs créations.

A.2.d - Développement de la culture scientifique et technique

La place de la culture scientifique dans le projet culturel municipal mérite aujourd'hui d'être renforcée. Les initiatives existantes sont menées par :

- La Mission cohésion sociale : projet sur l'espace en 2010 en partenariat avec le CNES ; projet de village scientifique en 2011 avec la participation du camion de l'émission de France 3 « C'est pas sorcier » ; ateliers annuels de l'association Les Petits Débrouillards dans le cadre du CUCS...
- Les médiathèques, et notamment Michelet (Fossés-Jean) : actions inscrites dans le cadre de « La science se livre », opération départementale organisée en mars et que la Ville de Colombes prolonge sur l'année ;
- La Direction de l'environnement et son service de l'écologie urbaine, avec de nombreuses actions liées aux thématiques de l'environnement et de la nature ;
- L'Éducation nationale (Inspection académique) : « Forum sciences » mobilisant les énergies de plusieurs écoles maternelles et élémentaires, chaque année au Tapis Rouge au mois de mai ;
- Le SIAAP (Cité de l'eau), avec des actions sur la thématique de l'eau.

Il est prévu de développer un programme d'actions en matière de culture scientifique et technique dans le cadre du nouveau projet culturel municipal. Celui-ci visera à :

- favoriser l'extension sur l'année des actions ponctuelles existantes ;
- contribuer à une appropriation par tous les publics des actions initiées pour des publics spécifiques dans le cadre du CUCS ;
- développer de nouvelles actions visant à construire une offre régulière tout au long de l'année ;
- mettre en synergie les actions existantes lorsque cela sera possible.

A.2.e - Un projet pour les arts numériques

La Ville a engagé une réflexion sur le développement d'un volet de son projet culturel consacré aux arts numériques. Cette forme de création artistique, aujourd'hui absente de la vie culturelle colombienne, est susceptible d'établir des connexions fortes avec les objectifs du projet culturel municipal :

- sa dimension ludique, liée notamment à l'interaction qu'elle propose entre le spectateur-acteur et l'œuvre artistique, lui permet de s'affranchir de la dimension élitiste de certaines autres formes artistiques, et ainsi de s'adresser à un très large public ;
- son recours aux nouvelles technologies, et notamment aux outils qu'affectionne aujourd'hui la jeunesse (internet, réalité virtuelle, réalité augmentée), en fait un bon vecteur de développement des pratiques artistiques du public jeune et adolescent, que d'autres disciplines artistiques peinent à concerner ;
- ces différents éléments confèrent également aux arts numériques une dimension pédagogique évidente ;
- enfin, il s'agit d'une forme artistique novatrice, propice à des actions innovantes, dont certaines pourraient être porteuses des enjeux du développement durable.

Par ailleurs, il est à signaler que le projet porté par la nouvelle direction de l'Avant-Seine entend réserver une place aux arts numériques.

D'autres synergies seront également à rechercher avec le projet de Maison de l'image porté par la Direction de la Jeunesse.

La Ville engagera une réflexion sur le ou les lieux pouvant accueillir de nouvelles actions liées aux arts numériques.

A.3. – Une politique tarifaire attractive

La politique tarifaire, outil important permettant de faciliter l'accès de tous à la culture, a été prise en compte dans les réflexions engagées autour du projet culturel.

La Ville dispose d'ores et déjà d'une politique tarifaire particulièrement attractive dans le domaine de la culture :

- l'accès au musée d'art et d'histoire est gratuit ;
- l'emprunt des documents imprimés dans les médiathèques est également gratuit, tout comme l'accès aux postes multimédia ;
- les tarifs d'inscription au Conservatoire de musique et de danse sont fortement modulés en fonction du quotient familial (rapport de 1 à 10) ;
- au Conservatoire toujours, la gratuité de tous les concerts de l'auditorium a été actée en 2010 en faveur de tous les élèves ;
- les programmations événementielles de spectacle vivant sont proposées à des tarifs très accessibles (exemples : 10 € pour le concert de Quilapayun et gratuité pour celui du Trio Esperança lors du festival de la Voix 2011) ;
- des dispositifs de modération tarifaire existent en faveur des écoles (par exemple pour le cinéma scolaire et dès la rentrée 2011 pour le spectacle vivant scolaire).

Néanmoins, de nouvelles adaptations tarifaires sont prévues à partir de la rentrée 2011 :

- au Conservatoire, les tarifs de la saison de concerts, trop complexes et surtout trop élevés pour attirer un public diversifié, sont simplifiés et, en moyenne, divisés par deux (en plein tarif, une place coûtera 7 € au lieu de 15) ;
- dans les médiathèques, la gratuité d'emprunt, aujourd'hui limitée aux documents imprimés, sera étendue à tous les autres documents (sonores notamment).

A.4. - Diversification des lieux de diffusion artistique

Pour favoriser l'accès à la culture pour tous les colombiens, la Ville prévoit de développer le nombre d'initiatives visant à sortir l'offre culturelle de ses lieux habituels de présence, et à la rapprocher (au sens physique du terme) de ses bénéficiaires potentiels.

A.4.a - Diffusion artistique dans des lieux inhabituels

Depuis déjà plusieurs années, la municipalité encourage la présence de spectacles dans des lieux multiples :

- o concerts du Conservatoire (et notamment de sa « fanfare bio ») au Centre nature et à la Coulée verte ;
- o concerts de jazz le samedi en juin et début juillet sur la place Chavany ;
- o prestations musicales du Big Band du Conservatoire de Colombes (BBCC) lors de la fête de la cerise, de la corrida pédestre, du marché de Noël...
- o concerts et stages musicaux dans les parcs et squares à l'occasion de « Solidair'été » (Caillebotte notamment) ;
- o programmation de plein air de la fête de la musique ;
- o ponctuellement, concerts et autres présentations artistiques au musée (notamment pour la Nuit européenne des Musées).

Cet élan s'amplifie, avec plusieurs nouvelles actions :

- programmes du festival de la Voix dans des lieux inhabituels : spectacle de la Cie Le Temps de Vivre sur l'aire d'accueil des gens du voyage, Baronnade sur le marché du centre ville, atelier d'écriture en plein air passage Prévert, etc. ;
- projet « Conservatoire hors les murs » développé fin 2011, proposant de l'initiation musicale en pied d'immeuble, dans les locaux communs résidentiels et loges de gardiens de Colombes Habitat Public ;
- projet de flashmob sur le parvis des Droits de l'Homme dans le cadre d'une édition future de la JAAM ;
- présence de crieurs de rue sur les marchés et dans des lieux commerçants pour annoncer chaque mois l'actualité culturelle à venir ;
- nouveau programme d'interventions artistiques et culturelles sur les sites d'action sociale – CAF, CCAS, Circonscription de vie sociale, etc. (cf. § B]).

A.4.b - Diffusion élargie des expositions artistiques et patrimoniales

En appliquant la même logique aux arts plastiques à chaque fois que cela sera techniquement possible, la diffusion des expositions du musée, des archives et de valorisation patrimoniale sera renforcée, de manière itinérante, dans des lieux diversifiés : médiathèques, centres sociaux et culturels, lieux d'action sociale, etc.

Selon le cadre du budget disponible, certaines des expositions initiées par la Ville (dans les domaines des arts plastiques ou du patrimoine) seront conçues dès leur origine dans un objectif d'itinérance.

B] Un partenariat nouveau entre acteurs culturels et acteurs sociaux

Parce qu'elle concourt à la construction de la personnalité et du sens critique, parce qu'elle aide l'individu à trouver sa place dans la société, la culture est dotée d'une dimension sociale évidente et forte.

Pourtant, de nombreux acteurs culturels font preuve de méfiance à l'idée de rapprocher les champs de la culture et de l'action sociale. Il s'agit parfois d'une forme de réaction à l'amalgame souvent opéré entre champs culturel et socio-culturel. Dans d'autres cas, cette réserve témoigne de la crainte d'une forme d'instrumentalisation de l'art et de la culture par la notion d'utilité sociale : l'artiste, considéré au nom de son utilité sociale et non au regard de son travail créatif, serait détourné de sa vocation pour devenir animateur ou médiateur.

Pour éviter cet écueil, le projet culturel de Colombes s'appuie sur deux postulats :

- la mise en œuvre d'une démarche de partenariat entre acteurs culturels et sociaux est une clé de réussite indispensable pour améliorer les conditions d'accès à la culture des populations qui en sont les plus éloignées ;
- le risque d'instrumentalisation s'estompe si les conditions du partenariat culture / social sont correctement définies, dans le respect des compétences de chacun.



Pour construire ce partenariat, un groupe de travail a été constitué durant la période de concertation liée à l'élaboration du nouveau projet culturel. Regroupant des représentants des services culturels de la Ville et des travailleurs sociaux de la Caisse d'allocations familiales (CAF), du Centre communal d'action sociale (CCAS), de la Circonscription de vie sociale (CVS) et de l'Espace insertion, il s'est réuni à plusieurs reprises pour définir les conditions de travail en partenariat, et élaborer des projets de nouvelles actions concrètes. Mises en œuvre progressivement à partir de septembre 2011, celles-ci sont détaillées ci-après.

B.1. - Enjeux du partenariat

B.1.a - Objectifs et problématiques

Comment la culture peut-elle être un levier permettant la réalisation des missions des acteurs sociaux ? Comment les acteurs sociaux peuvent-ils concourir à une meilleure appropriation de la culture par chacun ? Quels sont les enjeux et conditions de réussite d'un partenariat acteurs culturels / acteurs sociaux ?

L'objectif premier du nouveau projet culturel est de faire en sorte de rapprocher l'offre culturelle colombienne des publics les plus éloignés des pratiques artistiques et culturelles. Pour y parvenir, il est indispensable d'engager un travail coordonné avec les travailleurs sociaux qui, du fait de leurs compétences et de leurs réseaux relationnels, peuvent occuper une position privilégiée de relais.

À l'inverse, et pour ne pas engager ce partenariat dans une logique qui pourrait être interprétée comme utilitariste, il est nécessaire d'examiner en quoi la culture peut être un outil au service des missions et de l'action quotidienne concrète des travailleurs sociaux.

B.1.b - Publics prioritairement ciblés

Notre démarche d'ouverture de l'accès à la culture pour chacun vise en priorité les publics suivants :

- publics dont le contexte sociologique, familial, culturel ou financier ne favorise pas le lien avec les ressources culturelles disponibles : familles mono-parentales, pères avec enfants en garde alternée, jeunes déscolarisés, parents de très jeunes enfants bénéficiant d'un suivi social, vieux migrants, personnes isolées, personnes âgées mobiles et non mobiles ;
- publics résidant dans les zones prioritaires au titre de la politique de la ville (cette deuxième catégorie ayant naturellement des points communs avec la précédente) ;
- publics empêchés en raison de leur situation de handicap.

B.1.c - Convergences entre culture et missions quotidiennes des acteurs sociaux

La culture est évoquée par les acteurs sociaux comme un outil permettant de :

- prendre en compte les cultures multiples des usagers de l'action sociale ;
- rompre l'isolement, aider les gens à sortir de chez eux, à se rencontrer ;
- accompagner le vieillissement en limitant le repli sur soi ;
- extraire les gens des difficultés quotidiennes ;
- améliorer l'image de soi, transmettre à ses enfants une image de soi positive ;
- apporter de la convivialité dans les rapports entre les travailleurs sociaux et leurs usagers, faciliter la prise de distance par rapport aux obligations du quotidien.

B.1.d - Principaux freins limitant l'accès à la culture pour certaines populations

Parmi les principales raisons évoquées par les usagers de l'action sociale, pour justifier l'absence de pratique culturelle, le groupe de travail a relevé les points suivants :

- transport, éloignement ;
- coût ;
- problèmes de garde d'enfants ;
- méconnaissance de ce que les gens vont trouver (=> manque d'intérêt) ;
- différences culturelles trop importantes ;
- illettrisme, culture de l'oralité ;
- problématiques personnelles trop lourdes ;
- centrage des activités en faveur des enfants : cas des parents ne s'autorisant pas ou plus à faire des choses pour eux-mêmes.

Certains freins peuvent être liés à des résistances des travailleurs sociaux eux-mêmes :

- absence de "commande publique" en matière culturelle vis à vis des travailleurs sociaux ;
- manque de temps ;
- non conscience de l'apport de la culture pour les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux ;
- crainte que la culture ne soit pas une attente des usagers ;
- manque de connaissance de l'offre culturelle ;
- absence de pratiques culturelles du travailleur social lui-même => relais difficile ;
- tentatives antérieures infructueuses d'implication dans le domaine culturel.

B.2. - Les nouvelles actions issues de ce partenariat

B.2.a - Forum culturel des acteurs sociaux

Les différents constats évoqués précédemment ne relèvent pas de l'évidence, et nécessitent une démarche active pour pouvoir être partagés par le plus grand nombre possible de travailleurs sociaux intervenant à Colombes.

Un forum culturel des acteurs sociaux a donc été organisé le 5 mai 2011 pour contribuer à diffuser ces idées, favoriser le partage de réflexion et d'expérience entre acteurs sociaux, et entre acteurs culturels et acteurs sociaux, sur l'intérêt de « l'outil culturel » dans une pratique de médiation sociale. Il a eu lieu au Tapis Rouge et comportait deux parties : débats le matin, visite de huit lieux culturels de Colombes l'après-midi.

Ce forum, filmé, fera l'objet d'une édition DVD à la rentrée 2011, pour en permettre la diffusion ultérieure.

B.2.b - « Groupe culture »

Grâce à l'action de l'association « Culture du cœur », les structures d'action sociale ont mis en place des groupes de rencontre sur la thématique culturelle. En raison des difficultés de l'association, et pour ne pas perdre les fruits de ce travail, il est proposé de rassembler ces différents groupes, pour constituer un « Groupe culture » inter-partenaires.

Celui-ci réunira ainsi un plus grand nombre de bénéficiaires, sur un rythme mensuel. Il proposera les actions et services suivants :

- diffusion de contremarques donnant droit à des tarifs "super-réduits" pour des spectacles dans les structures culturelles de Colombes ;
- diffusion d'informations sur la programmation culturelle du mois ;
- animations culturelles lors des séances (conte, musique, etc.) ;
- une fois par trimestre, sortie spectacle / musée / autre.

Cette action associera les partenaires précités (CCAS, CAF, CVS, EI), mais aussi d'autres partenaires sociaux tels que les centres sociaux et culturels.

B.2.c - Réunions trimestrielles des partenaires

Des réunions trimestrielles seront organisées entre représentants de la culture et de l'action sociale. Elles permettront :

- de communiquer aux acteurs sociaux une information sélectionnée sur la programmation culturelle du trimestre à venir ;
- de faire un bilan du travail de relais engagé par les acteurs sociaux auprès de leurs publics au cours du trimestre écoulé, avec partage d'expériences ;
- d'évaluer les actions mises en œuvre et d'en évoquer les possibles évolutions ;
- et ainsi de maintenir un contact régulier entre acteurs culturels et sociaux.

B.2.d - Programme d'animations culturelles sur les sites d'action sociale

Pour compléter les propositions précédentes, et favoriser le lien entre artistes et publics éloignés de la culture, il est proposé de mettre en place un programme d'interventions artistiques et culturelles régulières sur les différents sites sociaux accueillant du public (CCAS, CVS, CAF, etc.). Leurs formes seront multiples : interventions théâtrales courtes, mini-concerts, conte, culture scientifique, expositions hors les murs du musée, etc.

Il est prévu, pour la mise en œuvre de ces propositions, de solliciter en priorité les acteurs culturels associatifs colombiens, qui sont nombreux à prendre en compte les publics éloignés de la culture dans leurs actions, en particulier dans les domaines du théâtre et du conte, de la musique, de la danse et des arts plastiques.

C] Une politique de lecture publique solidaire

- *La lecture publique dans le nouveau projet culturel*

La lecture publique est l'une des principales priorités du projet culturel. La déclinaison des objectifs de ce dernier dans le cadre de la politique municipale de lecture publique a fait l'objet d'une réflexion particulière, conduite par un groupe de travail réuni durant la période de concertation du nouveau projet culturel. C'est ainsi qu'ont été définis les grands principes d'une nouvelle politique de lecture publique solidaire.

Les médiathèques connaissent actuellement une évolution fondamentale de leurs missions, liée au changement des pratiques culturelles du public.

À Colombes, le réseau des équipements de lecture publique a connu peu d'évolutions structurelles ces dernières années. Aujourd'hui, la volonté municipale de créer un nouveau projet culturel est un élément moteur pour la définition d'une nouvelle politique de lecture publique, mais pas le seul : en effet, le projet de construction d'une nouvelle médiathèque dans l'éco-quartier de la ZAC de la Marine (cf. ci-après) entraîne des changements organisationnels et une nécessaire adaptation fonctionnelle pour le réseau de lecture publique, auxquels les objectifs du nouveau projet culturel viennent s'ajouter.

Les médiathèques sont les outils et principaux vecteurs de la politique de lecture publique de la collectivité.

La lecture publique, compétence territoriale, offre aux citoyens l'accès à des équipements, des collections de documents (imprimés, sonores et audiovisuels, numériques...), des services dématérialisés, personnels qualifiés, etc.), et couvre tous les domaines de la connaissance grâce à des supports différents.

- *Les grandes lignes d'une politique de lecture publique solidaire*

Les bibliothèques, devenues médiathèques grâce à l'extension des nouveaux supports, doivent permettre aux citoyens les plus éloignés des pratiques culturelles d'y accéder. Elles sont ouvertes à tous : c'est un service public avec des valeurs républicaines, telles que l'égalité d'accès, la laïcité et la pérennité. Les habitants sont au cœur de cette réflexion.

La médiathèque a pour mission de développer des fonds documentaires et mettre en place des actions de médiation pour les valoriser, en transversalité avec d'autres disciplines : musique, arts plastiques, théâtre...



Grâce au pluralisme de ses collections, la médiathèque est un outil d'émancipation, et permet la formation et le développement de l'esprit citoyen. Elle est au carrefour de toutes les cultures, et chaque citoyen peut y trouver un outil de construction personnelle.

La lecture et l'écoute de musique sont des plaisirs intimes et personnels importants. La médiathèque permet de cultiver le goût de lire, et ainsi propose à chacun de construire son propre parcours de lecture dans le plaisir et le loisir.

La médiathèque est enfin un lieu de vie dans la ville et les quartiers, dans lequel toutes les générations, toutes les cultures, se croisent et se rencontrent. Elle favorise les échanges avec les partenaires locaux.

• *Le public touché aujourd'hui par les médiathèques de Colombes*

Les usagers emprunteurs sont au nombre de 9315, soit 11,2 % de la population. Ce chiffre ne représente pas le nombre total d'utilisateurs réels : il n'inclut pas les « séjournateurs », personnes qui, sans pour autant emprunter, viennent lire les journaux, travailler sur place, ou encore discuter... Ils sont nombreux à fréquenter les médiathèques et à utiliser leurs services.

Pour une ville de 83.000 habitants, ce pourcentage d'inscrits est très faible, la moyenne nationale est actuellement à 18 %.

Plusieurs facteurs sociaux, physiques et psychologiques peuvent expliquer ce constat :

- la vétusté, le manque d'espace et de qualités fonctionnelles des équipements, liés au fait qu'aucun des bâtiments n'a été conçu pour accueillir une bibliothèque ;
- le manque de signalétique extérieure et intérieure (il est très difficile de trouver les trois équipements : Prévert caché dans un passage sans aucun accès sur une route, Aragon pas lisible sur la place et en décalé par rapport à la route, Michelet caché dans un angle et très loin de la route) ;
- l'image d'archaïsme donnée par des mobiliers disparates, et la présentation trop dense des documents ;
- une connaissance insuffisante des utilisateurs potentiels des médiathèques de ce qu'elles proposent (collections, animations...) ;
- des horaires d'ouverture à réinterroger ;
- une faible implication des usagers dans la vie de leurs médiathèques.

La nouvelle politique de lecture publique de Colombes, notamment au travers de sa dimension solidaire, se donne comme objectif d'atteindre 25 % d'inscrits à la fin 2014. Pour y parvenir, il est nécessaire de placer le public au cœur de nos réflexions pour favoriser son appropriation des lieux et des ressources.

C.1. - Des équipements rénovés

La qualité d'accueil du public dans les équipements municipaux de lecture publique est une condition essentielle de réussite d'une politique d'ouverture de l'accès aux médiathèques au plus large public.



A Colombes, une première bibliothèque, constituée des fonds de la bibliothèque Julien Gallé, s'installe dès 1897. Elle changera plusieurs fois de locaux. En 1961, cette bibliothèque au rayonnement large connaît une avancée majeure en devenant une bibliothèque-discothèque très novatrice et active. Suivra en 1967 une première bibliothèque de quartier au Petit-Colombes, qui dès 1987 s'appellera Aragon dans ses murs actuels. Enfin, le maillage du territoire se terminera en 1979 dans le quartier des Fossés-Jean, par l'installation de la bibliothèque Michelet, dotée rapidement d'une discothèque.

Colombes est donc dotée actuellement de trois médiathèques : Jacques Prévert, Jules Michelet, et Louis Aragon, situées respectivement dans les quartiers du centre ville, des Fossés-Jean et du Petit-Colombes. Leur surface totale de 2.150 m² est très loin des normes préconisées par l'État (5.810 m²).

Les trois équipements étant vieillissants et de taille insuffisante, ils se révèlent inadaptés aux besoins actuels des usagers. La municipalité a donc choisi d'investir afin de redonner de l'éclat à son réseau de médiathèques.

C.1.a - La médiathèque Jacques Prévert

La médiathèque Prévert, équipement de centre ville de 1.600 m², a connu plusieurs étapes de rénovation.

En 2005, l'espace jeunesse a été refait (changement de sol, de mobilier, peinture, réaménagement des collections). Seule la banque de prêt n'a pu être changée. Jusqu'en 2010, l'espace adultes et l'espace discothèque de Prévert souffraient d'une surcharge tant au niveau des documents que du mobilier vétuste, inadéquat, disparate, prenant beaucoup de place.

En 2010, la municipalité a entrepris une nouvelle vague de travaux de rénovation et de modernisation :

- le hall d'accueil a été entièrement repeint et un espace public numérique y a été installé – il met à disposition du public une douzaine de postes informatiques avec accès internet et possibilité d'impression ;
- l'espace adultes a été entièrement rénové, avec renouvellement du mobilier, installation de chauffeuses et d'espaces de lecture et de détente, reprise des peintures et de l'éclairage, et percement d'un passage entre les espaces adultes et jeunesse ;
- le mobilier de l'espace discothèque a également été remplacé à neuf, des bornes musicales ont été installées, et du mobilier supplémentaire a été acheté pour l'espace jeunesse ;
- un espace dédié aux adolescents et jeunes adultes a été installé (« le Palier ») ;
- la signalétique intérieure de l'équipement a été refaite ;
- enfin, l'escalier central a également été repeint.

La médiathèque Prévert est ainsi la première à bénéficier d'une remise à neuf... ou presque, la réfection des peintures de l'espace discothèque restant à envisager.

C.1.b - De nouveaux investissements en projet à l'échelle du réseau

D'autres investissements sont prévus en 2012 dans les trois médiathèques :

- Installation d'automates de prêt et de retour ; ils permettent l'emprunt sans passer par les bibliothécaires, qui peuvent ainsi se consacrer à un meilleur accompagnement des lecteurs.
- Déploiement d'une nouvelle technologie d'identification des documents, la RFID. Ce système de radiofréquence permet la reconnaissance des documents en remplacement des code-barres, et développe l'autonomie des usagers. Il permet en outre de gérer mieux et plus rapidement les récolements (inventaires).
- Nous avons également la volonté de mettre à disposition du public une boîte automatisée de retour des documents, en façade des médiathèques.
- Enfin, est envisagée la mise en place de bornes wi-fi ainsi que de mobilier avec prises intégrées pour répondre aux demandes des usagers qui travaillent sur place avec un ordinateur.

C.1.c - Une nouvelle médiathèque dans l'éco-quartier de la Marine

La médiathèque Aragon, située place Aragon dans le quartier du Petit-Colombes, est vétuste et très exiguë (250 m²). La municipalité a pris la décision de la remplacer par un nouvel équipement neuf, dans le futur éco-quartier de la ZAC de la Marine.

D'une surface quatre fois supérieure (1.100 m²), la nouvelle médiathèque orientera son projet en fonction des objectifs suivants :

- priorité (sans exclusivité) aux formats numériques ;
- accessibilité (notamment aux personnes en situation de handicap) ;
- convivialité (avec un espace de restauration légère, un local poussette, un espace pour changer les bébés...) ;
- ouverture à tous les publics (avec des horaires d'ouverture adaptés, permettant par exemple la fréquentation de l'équipement sur la pause méridienne pour les salariés travaillant dans les entreprises à proximité).

La politique d'animation de la médiathèque sera renforcée pour faciliter son appropriation par les publics n'ayant pas l'habitude de fréquenter un équipement de lecture publique. Le bâtiment comprendra une salle d'animation moderne et fonctionnelle.

Sur le plan architectural, l'ambitieux projet du cabinet Domingo fait la part belle à la luminosité, porte une attention particulière à l'acoustique et au confort des lecteurs, et respecte les engagements municipaux en faveur du développement durable, avec une construction selon les normes Haute Qualité Environnementale (HQE).

C.1.d - Projet de nouvelle médiathèque aux Fossés-Jean

Le projet de renouvellement urbain du quartier des Fossés-Jean intègre, comme au Petit-Colombes, la perspective de construction d'une nouvelle médiathèque, d'une surface de l'ordre de 1.000 m², en remplacement de l'actuelle médiathèque Michelet (300 m²).

Inscrite dans le cadre d'un conventionnement avec l'ANRU, cette perspective est actuellement envisagée pour un montage de projet en 2012 et 2013, et une réalisation effective à l'horizon 2016.

En 2010, le mobilier de la médiathèque Michelet a été partiellement remplacé.

C.2. - L'accueil du public dans les médiathèques

C.2.a - La gratuité

La politique tarifaire des médiathèques de Colombes est modifiée en 2011.

Jusqu'en 2011, les conditions tarifaires des médiathèques sont les suivantes.

Pour les Colombiens, l'emprunt de tous les imprimés est gratuit. Les autres supports, empruntables en sections discothèques, sont payants, avec une différence de tarifs entre adultes et enfants.

Les non colombiens en revanche doivent payer une cotisation annuelle, quels que soient les documents empruntés.

Cette tarification appelle plusieurs constats :

- La "discrimination tarifaire entre supports" (emprunt d'imprimés et consultation d'internet gratuits, emprunt de documents sonores payant) est obsolète : il faut tenir compte des pratiques actuelles des gens qui téléchargent gratuitement tous les supports. Avec le maintien d'un coût d'accès aux supports musicaux, aussi modique soit-il, les usagers se détournent de l'espace discothèque de nos médiathèques. Celles-ci ne peuvent alors plus remplir leur rôle de conseil et d'orientation vers des œuvres de qualité mais indisponibles et/ou peu médiatiques.
- De plus en plus souvent, un même document intègre plusieurs formats (livre comprenant un CD, par exemple). Cette évolution place la politique tarifaire appliquée jusqu'en 2011 en contradiction avec elle-même : un même CD peut ainsi être proposé à des conditions tarifaires différentes dans la même médiathèque, payant en espace discothèque et gratuit en espace jeunesse ou adultes.

- Ajoutons enfin que le total des cotisations des utilisateurs des espaces discothèque encaissées par la Ville couvre à peine le coût de collecte de ces recettes...

Pour ces différents motifs, il a été décidé d'étendre la gratuité d'accès des médiathèques de Colombes à tous les supports, à compter d'octobre 2011.

C.2.b - L'adaptation des horaires d'ouverture

Une réflexion est en cours pour adapter les horaires d'ouverture des médiathèques aux besoins actuels des usagers. Il peut tout autant s'agir d'augmenter les temps d'ouverture, que de modifier les périodes d'ouverture à volume horaire constant.

Une étude sera lancée à la rentrée 2011 pour interroger les habitants sur leurs attentes.

En matière d'augmentation du temps d'ouverture au public, sous réserve des moyens financiers induits (qui restent à ce jour à préciser), la municipalité envisage de lancer deux expérimentations pour la médiathèque Prévert, sur une année scolaire (vraisemblablement l'année 2012/2013) : ouverture le dimanche matin (en même temps que le marché), et ouverture en nocturne un soir par semaine.

De plus, des temps d'ouverture supplémentaire ont été ajoutés en juin 2011 pour permettre l'accueil d'étudiants pour leurs travaux de préparation d'examens.

En ce qui concerne le redéploiement des temps actuels d'ouverture au public, plusieurs hypothèses sont actuellement à l'étude : l'harmonisation des horaires d'ouverture et de fermeture tous les jours de la semaine ; le rapprochement des horaires d'ouverture des trois médiathèques ou au contraire la différenciation de ces horaires dans un objectif de complémentarité ; l'ouverture sur le temps de la pause méridienne (hypothèse examinée pour la future nouvelle médiathèque de la ZAC de la Marine).

Les modifications éventuelles entreront vraisemblablement en vigueur en septembre 2012.

C.2.c - L'implication des usagers dans la vie des médiathèques

Celle-ci sera renforcée, en particulier en proposant au public de participer aux acquisitions. Par exemple, un groupe d'adolescents pourrait être constitué pour contribuer à enrichir le fonds documentaire adolescent, un groupe de professionnels (de la santé, des techniques, etc.) pourrait apporter une expertise dans ses domaines de référence, etc.

C.3. - Les fonds documentaires

C.3.a - Une présentation nouvelle par pôles thématiques

Un projet d'établissement et une "identité" propres à chaque équipement

Une réflexion est actuellement en cours pour articuler les projets des trois médiathèques autour d'une identité forte et propre à chaque équipement, tout en affirmant leur complémentarité :

- La médiathèque Aragon (puis celle de la ZAC de la Marine) orienterait son projet en faveur de la thématique du savoir partagé.
- La médiathèque Michelet pourrait mettre en valeur le thème du savoir pratique et de la culture scientifique et technique (en raison du manque de structures à caractère scientifique à Colombes, des difficultés liées aux évaluations nationales dans les domaines des sciences, et de la forte demande des partenaires du quartier des Fossés-Jean sur cette thématique).
- La médiathèque Prévert, enfin, retiendrait un axe fort autour des clés du savoir (en raison de son histoire, de sa situation géographique et de sa capacité d'accueil de collections, la médiathèque assume un rôle de centre de ressources avec des collections référentes - littérature classique, fonds histoire, beaux-arts...).

Par ailleurs, un travail est entrepris entre les trois équipements en vue d'harmoniser les catalogues, pour offrir au public une meilleure lisibilité de l'offre.

Les fonds documentaires

Au total, les médiathèques peuvent prêter plus de 180.000 documents. Les collections sont constituées d'imprimés (livres, partitions, revues) et d'autres supports (CD, livres-CD, livres-DVD, CD-DVD, vinyles, livres-MP3), à l'exception d'un fonds DVD cinéma et documentaires.

Prévert a le fonds le plus important et encyclopédique tant au niveau des imprimés (livres, revues, partitions) que des CD. Michelet possède également un fonds conséquent de CD. Les deux médiathèques de quartier privilégient les nouveautés et la rotation rapide des fonds (en raison de leur manque de place).

La présentation des fonds documentaires est en cours de modification pour une mise en valeur par pôles thématiques, afin de rationaliser la recherche de documents par les usagers.

C.3.b - Une navette pour une circulation diversifiée

Il existe aujourd'hui un système de navette permettant de diffuser les documents des médiathèques d'un équipement à l'autre. Ce service va être étendu, pour lui permettre de cibler de nouveaux publics et contribuer ainsi à élargir l'audience des équipements colombiens de lecture publique.

Actuellement, deux fois par semaine, un véhicule avec chauffeur du service courrier permet de transporter d'un équipement à l'autre des documents demandés par les usagers. Ce service, mis en place depuis 15 ans environ, connaît un fort succès car il permet aux usagers d'accéder aux collections globales du réseau sans se déplacer d'un équipement à un autre.

En raison de son succès, son rythme de rotation est devenu insuffisant (particulièrement durant les vacances scolaires, durant lesquelles le service est limité à une rotation hebdomadaire). De plus, le véhicule dont dispose le service courrier pour effectuer ce service est inadapté.

Plusieurs évolutions prochaines des médiathèques vont nécessiter une modification de l'organisation de ce service.

Les trois équipements, qui n'ont pas les mêmes tailles de collections, vont être amenés à affirmer des identités spécifiques : chaque médiathèque va développer, dans les domaines de la connaissance qui seront sa spécialité, des fonds plus importants. Le besoin de circulation de ces documents en sera augmenté.

De plus, dès la rentrée 2011, les médiathèques vont développer de nouveaux services en faveur de publics ciblés : des malles de livres seront constituées en faveur des tout-petits pour une diffusion dans les crèches ; dans un second temps (2012 ou 2013), d'autres seront proposées aux enfants inscrits en accueil de loisirs ; et une circulation de documents sera aussi organisée en faveur des personnes âgées résidant en maison de retraite.

Pour optimiser ces différents services, le système de navette existant devrait être étendu en 2012, avec l'achat d'un véhicule adapté.

Les services de la navette des médiathèques seront alors étendus au bénéfice d'autres équipements culturels :

- la navette pourrait permettre une diffusion facilitée et élargie des expositions itinérantes du musée d'art et d'histoire dans différents lieux de la ville ;
- elle pourrait aussi être utilisée pour le transport de personnes, pour faciliter l'accès de tous les publics aux enseignements du Conservatoire de musique et de danse (avec par exemple des navettes le soir pour les cours de formation musicale).

C.4. - Des services nouveaux dans les médiathèques

C.4.a - La médiathèque numérique : Espaces publics numériques et portail internet

Depuis la rentrée 2010, les médiathèques sont pourvues d'Espaces Publics Numériques (EPN), avec accès à internet, soit 21 postes sur le réseau (dont un espace dédié dans le hall de la médiathèque Prévert, avec 12 postes en consultation).

De plus, un portail internet des médiathèques a été mis en place en septembre 2010, qui permet aux usagers équipés d'internet de consulter en ligne depuis chez eux le catalogue des médiathèques, et d'accéder à différents services à distance : réserver des documents, consulter son compte, l'agenda des animations, les coups de cœur des bibliothécaires, laisser des messages aux bibliothécaires...

Signalons par ailleurs que les usagers et non usagers demandent fréquemment aux médiathèques si le wi-fi est disponible dans nos espaces.

C.4.b - L'appui aux étudiants et l'accompagnement vers l'emploi

Les médiathèques proposeront bientôt un nouveau « Pass' révision », visant à favoriser l'utilisation des médiathèques par des utilisateurs à la recherche d'un lieu de travail calme. Par exemple : les étudiants qui révisent leurs examens, les adultes qui préparent des concours, qui suivent des stages de réinsertion, qui doivent préparer des rapports, des personnes en auto-formation...

Toute personne justifiant d'une préparation à un examen ou à un concours pourra avoir accès de mai à juin à la salle d'étude de Prévert et aux médiathèques Michelet et Aragon pour réviser et travailler suivant des jours et horaires convenus par l'équipe des médiathèques.

De plus, en concertation et en complémentarité avec les services spécialistes du sujet, il est envisagé de favoriser l'accompagnement des demandeurs d'emploi, en développant les ressources spécialisées des médiathèques : fiches métiers, documents d'appui à la recherche d'emploi, etc.

C.4.c - Une communication modernisée

En France, la frilosité sur la communication de la lecture publique est fréquente : on informe plus qu'on ne communique. À force de dire que le livre n'est pas un produit comme un autre, aucune création de communication sur le livre et la lecture n'a été envisagée. Pourtant, le livre, le disque, le DVD, la ressource numérique sont des produits culturels présents dans des espaces commerciaux (qui savent communiquer !), et qu'il faut donc promouvoir encore plus dans les espaces publics comme les médiathèques.

Depuis fort longtemps, les bibliothèques anglo-saxonnes et scandinaves l'ont compris et savent « se vendre », savent dire qu'elles existent et à quoi elles servent.

À Colombes, le besoin de communication est renforcé par le fait que les médiathèques ne sont pas visibles dans l'espace public et n'ont pas été construites dans ce but. La première communication passe par le geste architectural. Il faut éveiller des désirs et transférer du sens. Ce sont d'abord des lieux avec des ambiances qui mettent en scène les documents. En lecture publique, ce n'est plus le livre ou le CD qu'il faut promouvoir mais la médiathèque elle-même. Car le lieu fait lien et sens. Chaque médiathèque doit trouver cette identité.

Toute la médiathèque communique : avec ses fonds, son mobilier, ses couleurs, ses espaces, ses équipes.

Pour cibler des publics larges, il faut penser aux groupes et pas seulement aux individus : en effet, la notion de « tribalisme » est très importante. C'est l'un des éléments pour mettre en place des groupes qui se constituent à la médiathèque. Exemple : un groupe éphémère, groupe créé lors d'une animation, d'une conférence, d'un café-philosophie, ou groupe déjà constitué hors de la médiathèque, comme des associations, des ateliers...

Il conviendra de travailler en partenariat avec la Direction municipale de la communication pour développer une nouvelle communication plus tonique, plus actuelle, pour créer une identité visuelle forte, une image de marque pour le réseau des médiathèques, avec des campagnes de promotion originales.

Outil concret de valorisation des médiathèques, le guide du lecteur devra être repensé pour mieux expliquer tous les services offerts (imprimé, portails de la ville et des médiathèques, EPN).

C.5. - Une politique d'animation renforcée et mieux ciblée

C.5.a - Les formes de la médiation dans le domaine de la lecture publique

Les bibliothécaires sont naturellement amenés à faire de la médiation au quotidien, en conseillant des documents, en présentant les lieux aux individuels ou aux groupes, en proposant des actions culturelles au sein des médiathèques, etc.

En sciences de l'information et de la communication, la notion de médiation culturelle désigne l'espace des relations entre des publics et des expressions artistiques, des patrimoines, des connaissances : c'est faire le lien entre le public et l'œuvre.

La médiation en lecture publique est plurielle, non seulement culturelle, sociale mais aussi institutionnelle et politique : le bibliothécaire est le médiateur des usagers auprès de l'instance politique et administrative.

En lecture publique, le premier médiateur est le bibliothécaire. Il intervient dans des domaines multiples :

- la connaissance de l'équipement (différents espaces, offre, règlement, modalités d'emprunts...) pour faciliter son utilisation ;
- la présentation des collections : la valorisation des fonds est un acte de médiation nécessaire ;
- la médiation numérique : l'accompagnement du public dans les EPN, l'aide à la recherche ;
- la transmission de savoirs : par l'oralité, l'approche ludique...
- les actions culturelles : club du livre, contes, conférences, débats, expositions...
- la gestion des conflits entre bibliothécaire et usager mais aussi, parfois, entre les usagers eux-mêmes.
- la gestion des différents usages (parfois antinomiques) du lieu : des salles silencieuses à côté d'espaces conviviaux ouverts aux discussions.



La politique documentaire du réseau des médiathèques est aussi un outil de prise en compte des publics : les bibliothécaires font œuvre de médiation en réfléchissant au choix des documents par rapport aux publics.

C.5.b - Formation du personnel

En raison de l'histoire des médiathèques de Colombes, des divers recrutements, des formations manquantes, tous les agents ne sont pas à égalité devant le métier, son évolution, et particulièrement dans le domaine de la médiation. Dans ce domaine, la maîtrise des outils et des techniques n'est actuellement plus suffisante, il faut aussi maîtriser des compétences relationnelles, en communication, en animation...

Dans le cadre des actions culturelles, les médiathèques font appel régulièrement à des intervenants extérieurs spécialisés. Exemple : animateurs scientifiques pour la manifestation « La Science se Livre », animateurs de jeu (associations spécialisées), conférenciers, etc.

Des actions ont été engagées pour développer les compétences des agents, en multipliant les offres de formation, en intra comme par des organismes extérieurs.

C.5.c - Embauche d'un médiateur du livre

Le renforcement des actions de médiation des médiathèques de Colombes passe par une qualification du personnel actuel, mais pas uniquement. Compte tenu de sa charge de travail quotidienne, celui-ci ne peut pas consacrer un temps suffisant à la mise en place d'actions hors les murs. C'est pourquoi la Ville a choisi de recruter un médiateur du livre.

Ce poste a été créé en mai 2011. Il est envisagé qu'un second puisse suivre, possiblement en 2012. Le médiateur du livre est rattaché aux deux équipements de quartier. Sa mission consiste à animer des actions en lien direct avec le public, avec l'objectif de développer les relations entre les médiathèques et les habitants qui ne les fréquentent pas. Les actions, essentiellement hors les murs, sont multiples, et encore en développement. A terme, elles pourraient comprendre : portage de documents, lectures en pied d'immeuble (dans le cadre d'un partenariat en projet avec Colombes Habitat Public), bibliothèques de rue...

Certaines actions contribueront à la lutte contre l'illettrisme et contre l'isolement des personnes âgées.

C.5.d - Des actions pour la petite enfance

Depuis déjà plusieurs années, les médiathèques de Colombes sont très actives en faveur de la petite enfance. Des actions concrètes ont été mises en place et seront poursuivies, voire développées.

« Voir grand pour les tout-petits »

Cette action existante concerne environ 600 enfants de 0 à 3 ans inclus.

Elle est menée en partenariat avec les structures d'accueil suivantes : crèches municipales (Rossignols, Hirondelles, Cigognes, Colibris, Mésanges, Moineaux, Passereaux, Goélands), crèche familiale les Champarons, multi-accueil Françoise Dolto, crèches privées (Cerisaie, Albatros, Pandas, Koalas), centres de PMI (Gros-Grès, Jean-Jacques Rousseau et Paul-Bert), et Relais assistantes maternelles (RAM).

Elle comprend plusieurs volets :

- Développement des fonds documentaires du réseau des médiathèques en faveur de la petite enfance, mise en valeur de ces fonds par des actions régulières.
- Accueil des structures petite enfance dans les médiathèques, et interventions des bibliothécaires directement dans les structures.

De nouveaux développements sont en projet :

- Offrir à chaque bébé un « pack lecture » (abonnement à une revue, et carte d'inscription aux médiathèques) lors de la visite médicale obligatoire, pour faciliter la socialisation et faire connaître les équipements.
- Mettre à disposition des crèches et centres de PMI des malles comprenant des livres, des CD, des livres-CD, pour sensibiliser les enfants à la lecture et à l'écoute musicale.
- Permettre aux structures petite enfance (sous leur responsabilité) de prêter à leur tour les documents aux parents.

« Du babil à l'oralité, de l'oralité au livre »

Cette action existante concerne les enfants de maternelle de 3 à 6 ans.

Elle se mène en partenariat avec 20 écoles maternelles colombiennes.

Elle est présentée dans le chapitre II - § B.5.a du présent document.

C.5.e - Des actions intergénérationnelles et en faveur des personnes âgées

« Quel que soit ton âge, partage ton savoir »

Cette action s'adresse aux 9 maisons de retraite et 2 foyers logement de Colombes.

Pour les publics individuels, elle vise à donner la possibilité à tous de s'exprimer, et à aider les personnes à mieux s'affirmer (par exemple à travers des café-philo, ateliers d'écriture, clubs-lecture, café littéraire, etc.).

Pour les groupes, l'action propose un accueil avec présentation des médiathèques et de leurs ressources, dans l'optique de faire se rencontrer différents groupes. Exemples : un groupe de seniors avec des scolaires, des "mamies conteuses" et des tout-petits... Il s'agit de développer des moments de rencontre, même en dehors des heures d'ouverture au public individuel, avec les résidents des maisons de retraite, foyers logement, avec les résidents de l'hôpital Louis Mourier...

C.5.f - Des projets dans le cadre du CUCS

En 2011, trois projets font l'objet d'une inscription dans le cadre de la politique de la ville.

Le premier, reconduit, est une action de socialisation des tout-petits ne parlant pas le français dans leur environnement familial.

Le deuxième est un projet de la médiathèque Aragon, au Petit-Colombes, visant à préparer, par des actions d'animation de proximité, la période de transition entre l'ancienne et la nouvelle médiathèque (dans l'éco-quartier de la Marine). Cette transition sera en effet marquée par dix huit mois de fermeture complète de tout équipement dédié, qu'il faudra "compenser" par une présence accrue auprès des habitants par le biais d'animations.

Le troisième est une action d'éducation et de prévention dans le domaine de la santé, proposée par la médiathèque Michelet dans le quartier des Fossés-Jean.

Par ailleurs, le choix municipal de créer un poste de médiateur du livre, rattaché aux deux équipements de quartier, s'inscrit également dans le cadre du dispositif politique de la ville (cf. § C.5.c).

C.5.g - Actions spécifiques en faveur du personnel municipal

Les 1.800 agents municipaux ne s'approprient pas les médiathèques comme ils le pourraient. Des actions en leur faveur sont envisagées : proposer la carte de médiathèque à tous les nouveaux recrutés par la Direction des ressources humaines et/ou le COSE, organiser des « clubs-sandwich » sur l'heure du midi, proposer des tables de livres au restaurant municipal, etc.

C.5.h - « Broc' aux livres » et Fête du livre scientifique et écologique

Pour compléter la panoplie de ses actions destinées à promouvoir la lecture publique auprès d'un public diversifié, la municipalité prévoit aussi l'organisation de manifestations à caractère événementiel.

« Broc' aux livres » est une brocante spécialisée, permettant aux habitants de vendre leurs livres, disques, CD, vinyles, DVD. Organisée par les médiathèques, sa première édition se tiendra en octobre 2011 au Tapis Rouge.



Par ailleurs, la municipalité souhaite promouvoir le livre, les éditeurs, et les auteurs (colombiens notamment), dans le cadre d'une fête du livre. Afin de lui donner une identité propre, la thématique du livre scientifique et écologique a été retenue, en écho avec les objectifs municipaux en matière de développement durable, et le choix de promotion de la culture scientifique et technique.

Cette initiative sera mise en œuvre en 2012 ou 2013.

D] Les autres actions en faveur des publics éloignés de la culture

D.1. - Le soutien aux pratiques amateurs

La Ville de Colombes apporte depuis longtemps un soutien important aux pratiques amateurs culturelles. Le présent projet culturel entend poursuivre et conforter cet appui.

D.1.a - Pratiques amateurs dans le domaine de la musique

Les musiques actuelles

La municipalité a inauguré à la rentrée 2010 un nouveau département jazz et musiques actuelles au sein du Conservatoire de musique et de danse. Pour soutenir les pratiques musicales des groupes amateurs colombiens, trois nouveaux studios de répétitions y ont été équipés et ouverts au public.

Par ailleurs, le Caf'Muz comporte également des studios de répétitions, et fait en 2011 l'objet de travaux de rénovation.

Les tarifs d'accès à ces locaux, très peu onéreux, ont été harmonisés en 2011.

En 2011, le Conservatoire reprend le portage d'un projet d'accompagnement des jeunes groupes de musiques actuelles, « L'Élan musical ». Organisée jusqu'en 2010 autour d'un concours de groupes en développement, cette action est aujourd'hui réorientée vers une formule d'accompagnement qualifiant des formations musicales colombiennes, avec un processus de répétitions libres et encadrées, des sessions d'enregistrement en studio (avec formation), et un appui en développement (diffusion notamment).

Parallèlement, l'association Les Zuluberlus a initié un nouveau tremplin musical sous forme de concours, en faveur des groupes lycéens : « Lycéens en cavale ».

Les pratiques amateurs musicales sont également encouragées par le biais de plusieurs autres actions :

- au Conservatoire, des master-classes jazz sont mises en place régulièrement depuis la fin 2010, notamment en partenariat avec Colombes Jazz (Edouard Ferlet, Alain Jean-Marie...) ;
- des ateliers de sensibilisation musicale sont organisés tout au long de l'année par la Direction de la jeunesse (en partenariat avec Les Zuluberlus) ;
- le projet « JAAM » (Jeunes Artistes AMateurs), associant les directions de la culture et de la jeunesse, met aussi en valeur les pratiques artistiques des jeunes, à la MJC-TC.

Les ensembles instrumentaux

Dans le cadre de sa politique d'appui aux pratiques amateurs de ses élèves, le Conservatoire de musique et de danse a mis en place des partenariats pédagogiques et artistiques avec cinq associations colombiennes : L'Orchestre d'harmonie de Colombes (OHC), Pupitre 92, le Big Band du Conservatoire de Colombes (BBCC), le Cercle symphonique, et plus récemment Colombes Jazz.

De nouvelles conventions de partenariat seront élaborées courant 2012.

Les moyens accordés par la Ville à ces associations sont multiples :

- o mise à disposition de locaux pour les répétitions hebdomadaires ;
- o mise à disposition de l'auditorium pour un ou plusieurs concerts chaque année (10 dates en 2010/2011) ;
- o ponctuellement, mise à disposition de l'Avant-Seine / Théâtre de Colombes pour certains concerts (Cercle symphonique, BBCC notamment) ;
- o paiement d'heures salariées hebdomadaires aux chefs musicaux ;
- o paiement d'heures salariées supplémentaires aux professeurs du Conservatoire, lors de leurs prestations musicales pour les concerts à l'auditorium de ces associations ;
- o implication de certaines de ces associations dans des projets pédagogiques (projet « Un an avec » en lien avec le BBCC en 2010/2011 par exemple) et artistiques (« Place au jazz » sur la place Chavany avec Colombes Jazz) ;
- o soutien financier par l'octroi de subventions de fonctionnement et, dans certains cas, de projets (exemple : à l'occasion des 25 ans du BBCC en 2011).

D.1.b - Pratiques amateurs dans le domaine de la danse

Dans le domaine de la danse, l'offre de pratiques amateurs est importante mais éclatée entre un certain nombre de structures, associatives comme municipales : MJC-TC, Conservatoire, CSC, Espace des Quatre Chemins, Caf'Muz, associations 9.2 Styles, Duo Danse Club, autres associations...

Elle souffre d'une absence de coordination, et dans le cas de certaines associations (hip-hop notamment), d'un niveau de qualification insuffisant des encadrants. Une réflexion est engagée pour favoriser la complémentarité et la lisibilité de l'offre pour le public, et pour contribuer à renforcer les compétences professionnelles des encadrants.

D.1.c - Pratiques amateurs dans le domaine du théâtre

L'offre d'ateliers annuels de pratique théâtrale est aujourd'hui répartie pour l'essentiel entre la Cave à Théâtre, la MJC-TC, les CSC, l'Espace des Quatre Chemins et le Théâtre du Peuplier Noir.

Le Hublot propose des stages ponctuels pour enfants, pendant les vacances, et des activités ciblées de pratique amateur en partenariat avec Colombes Habitat Public.

L'offre actuelle est globalement insuffisante, les ateliers annuels existants étant pour la plupart complets en très peu de temps.

À moyen ou long terme, il pourrait être envisagé d'ouvrir le Conservatoire de musique et de danse au théâtre.

D.1.d - Pratiques amateurs dans le domaine des arts plastiques

Des ateliers de pratique amateur dans le domaine des arts plastiques sont proposés par plusieurs structures municipales :

- l'Espace des Quatre Chemins organise des ateliers annuels et des stages ;
- des ateliers sont également réalisés au musée d'art et d'histoire, un mercredi par mois, sous la direction d'une plasticienne ;
- des ateliers de découverte sont organisés dans le cadre de l'actuel Contrat éducatif local (CEL).

Nota : l'intervenant arts plastiques de l'Espace des Quatre Chemins pourrait renforcer son implication dans de nouvelles directions, en partenariat avec certaines structures culturelles municipales, à partir de 2012.

Par ailleurs, le musée d'art et d'histoire organise chaque année un concours photographique, ouvert aux enfants, aux adultes, et aux enfants et adolescents fréquentant les Accueils de loisirs.

Ce dispositif sera enrichi à partir de 2012 par la présence d'un artiste photographe en résidence, dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique (CLEA) que la Ville met en œuvre en 2011/2012 (cf. chapitre II - D).

D.2. - Actions municipales dans le cadre du CUCS

Par ailleurs, de nombreux projets culturels sont développés dans le cadre de la politique de la ville, dans une logique de médiation et d'ouverture de l'accès à la culture.

D.2.a - « Conservatoire hors les murs »

Le Conservatoire développe depuis plusieurs années des cours de formation musicale hors les murs, dans les quartiers populaires (au CSC des Fossés-Jean et à l'Espace des Quatre Chemins). Malgré cet effort, le constat est aujourd'hui sans appel : les populations issues des quartiers du CUCS ne sont encore que très faiblement représentées parmi les élèves. Pour commencer à inverser cette tendance, une nouvelle action de sensibilisation et de découverte d'instruments de musique est prévue en 2011, en partenariat avec le principal bailleur HLM de la ville, Colombes Habitat Public. Elle propose des ateliers découverte en pied d'immeuble, en lien avec des gardiens et des Amicales de locataires, encadrés par des professeurs du Conservatoire. Ces séances sont doublées d'un système de tutorat établi entre les jeunes identifiés lors de ces séances et élèves et professeurs du Conservatoire.

D.2.b - Actions des médiathèques autour de la lecture

Cf. § C.5.g ci-avant.

D.2.c - Actions liées au patrimoine et aux archives

Outre un projet mené en 2009 par le service de Valorisation du patrimoine avec le CSC des Fossés-Jean, son atelier théâtre et une association du quartier Hoche-Hugo, le service des archives réalise en 2011 une action autour du patrimoine photographique de la ville, s'appuyant sur la mémoire et des témoignages d'habitants, organisant des rencontres inter-quartiers en vue de la conception d'une exposition itinérante.

D'autres réalisations ont eu lieu : bande dessinée historique, exposition historique dans un appartement, écriture théâtrale de témoignages oraux avec le Hublot et le Temps de Vivre dans le quartier Europe, exposition de montages graphiques et sonores sur les ambiances de quartier avec une école et l'Espace des 4 Chemins...

D.2.d - Autres actions municipales inscrites dans le cadre du CUCS

La Direction du développement culturel propose depuis trois ans un projet artistique et culturel innovant, « Pop, slam et nouvelles musiques classiques », visant à encourager la dynamique de projets au sein du Conservatoire, et l'inscription dans cette démarche de publics non traditionnels.

Par ailleurs, le projet « Sessions urbaines » (cf. § A.2.b) a été initié en 2010 grâce à l'appui de la politique de la ville, là encore dans une logique d'ouverture du Conservatoire à des publics nouveaux (pratiquants de la danse hip-hop). L'action avait aussi une forte portée symbolique en proposant l'intégration des cultures urbaines au sein d'une structure municipale véhiculant une image institutionnelle.

Enfin, la Direction de la jeunesse propose chaque année plusieurs projets dans le cadre de la politique de la ville : un programme annuel d'ateliers culturels, et un projet de théâtre social.

D.3. - Soutien aux actions culturelles associatives dans le cadre du CUCS

Les projets culturels sont fortement représentés dans le Contrat urbain de cohésion sociale de la Ville de Colombes (environ 25 à 30% des projets soutenus). Ils concourent, chacun à leur mesure, à la mise en œuvre des principaux objectifs du CUCS.

Certains sont financés en totalité par des crédits spécifiques de la politique de la ville, d'autres bénéficient de financements de droit commun de certains services municipaux (DDC, DPVA), en plus des crédits spécifiques du CUCS.

D.3.a - « Festival international des bancs publics » / La Cave à Théâtre

Cette action reconnue, innovante, et fortement partenariale, propose dans le quartier des Grèves un ensemble de courtes créations théâtrales ou musicales sur le thème du banc. La dynamique de cette action et son bénéfice en terme d'animation collective du quartier sont remarquables.

D.3.b - « Spectacles à domicile » / Le Hublot

Depuis environ sept ans, le Hublot propose aux habitants une saison complète de spectacles spécialement conçus pour être joués à domicile, dans une logique de développement de la convivialité de voisinage et de découverte culturelle. Cette action très ancrée dans le territoire, grâce à un réseau de partenaires très étendu, bénéficie d'un soutien notable de Colombes Habitat Public mais aussi de plusieurs autres bailleurs sociaux des Hauts-de-Seine. Elle est soutenue financièrement par la Ville de Colombes ainsi que par six autres communes alto-séquanaises.

D.3.c - « Empreintes » / Le Temps de Vivre

Très impliquée en faveur des publics éloignés de la culture, la compagnie de Rachid Akbal mène tout au long de l'année un important travail autour de l'oralité, centré sur le quartier du Petit-Colombes, et marqué par un aboutissement lors du festival des Rumeurs Urbaines.

D.3.d - Autres actions culturelles associatives

En 2011, d'autres projets sont menés par le Hublot / Cie Les Héliades (« Une journée quelconque », « La Caravane » et « Le chœur citoyen »), le Collectif Masque (« Trans-Mission »), et les Petits Débrouillards (médiation de culture scientifique).

D.4. - Égalité d'accès pour les publics en situation de handicap

D.4.a - Accès aux équipements et ressources

La situation en matière d'accès aux équipements est contrastée :

- l'Avant-Seine est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), mais ne dispose pas d'équipements particuliers pour les handicaps visuels et auditifs ;
- la MJC-TC est partiellement accessible aux PMR, mais ne dispose pas non plus d'équipements particuliers pour les handicaps visuels et auditifs ;
- le Conservatoire de musique et de danse est accessible aux PMR et dispose d'une boucle magnétique pour le handicap auditif dans l'auditorium ;
- malgré des portes d'entrée non adaptées, les médiathèques sont accessibles aux PMR (avec un ascenseur à Prévert), mais ne sont pas équipées pour le handicap visuel ;
- le Tapis Rouge est accessible aux PMR, mais ne comporte pas d'aménagement pour les autres formes de handicaps ;
- le cinéma Les 4 Clubs est très difficilement accessible ;
- le musée d'art et d'histoire est très partiellement accessible aux PMR, et propose ponctuellement des accueils de groupes de handicapés mentaux ;
- parmi les équipements associatifs, le Hublot s'est équipé il y a quelques années d'un ascenseur, permettant l'accès des PMR.

Pour les personnes à mobilité réduite, l'accès au spectacle vivant et aux lieux d'exposition est donc globalement plutôt satisfaisant (5 salles accessibles). Le cinéma reste l'équipement prioritaire sur lequel des efforts doivent être réalisés, au regard de son importante fréquentation (plus de 125.000 entrées en 2010).

Pour le handicap auditif, la boucle magnétique du Conservatoire donne accès aux concerts, mais l'accès aux ressources des autres structures reste difficile. Le coût du surtitrage des spectacles vivants reste trop important pour être envisageable à court terme. En revanche, le musée pourrait envisager l'organisation de visites en langue des signes.

En ce qui concerne le handicap visuel, les médiathèques disposent d'un fonds d'ouvrages en gros caractères, et pourraient également s'équiper de loupes, déjà proposées dans de nombreuses autres médiathèques. Par ailleurs, une réflexion est en cours sur l'accessibilité de certaines ressources via des abonnements spécifiques : presse quotidienne lue par exemple.

Enfin, la nouvelle médiathèque de l'éco-quartier de la Marine, inaugurée en 2013, devra être accessible à tous types de handicaps.

D.4.b - Favoriser les pratiques

Au-delà de l'ouverture des équipements, il est nécessaire d'examiner également les possibilités de pratique artistique offertes aux personnes en situation de handicap. Dans ce domaine, des conditions adaptées sont en particulier nécessaires pour le handicap mental.

En la matière, la municipalité prévoit des actions particulières dans le domaine de la musique. Le Conseil Général ayant récemment signé la charte « Musique handicap », il est prévu de la mettre en application au sein du Conservatoire de musique et de danse. Un partenariat a d'ores et déjà été engagé avec le CITL Behin Gounod.

D.4.c - Travail en réseau

La démarche municipale d'ouverture de l'accès à la culture en faveur des personnes en situation de handicap doit s'inscrire dans un cadre partenarial associant les différents intervenants du secteur : chargé de mission handicap du CCAS, associations et structures spécialisées notamment.

D.4.d - Formation des personnels

L'attention portée aux personnes en situation de handicap dans le cadre d'activités culturelles (de pratique notamment) ne relève pas de l'évidence. La gestion d'un groupe mixte, par exemple, nécessite des adaptations de l'activité habituelle. Un effort de formation des personnels devra être entrepris en ce sens.

D.5. - Autres actions de médiation et de valorisation

D.5.a - Nouveau dispositif « École du regard »

Une action intitulée « École du Spectateur » a existé à Colombes de 2003 à 2006, dans le cadre de la politique de la ville, avant d'être interrompue faute de moyens financiers. Elle réunissait les acteurs culturels théâtraux disposant d'un lieu et les CSC. Elle permettait à des groupes de personnes éloignées des pratiques culturelles, à l'occasion d'une sortie spectacle, de rencontrer les artistes et de découvrir l'envers du décor (visite du lieu, de la scène, etc.). Des échanges ultérieurs dans les CSC permettaient de prolonger l'échange entre artistes et public.

Lors des réunions de concertation sur le projet culturel, « l'École du Spectateur » a été plébiscitée par les acteurs culturels, qui regrettent sa disparition.

Elle avait en effet les vertus suivantes : permettre aux acteurs culturels de travailler ensemble sur un objectif commun n'impliquant pas de "mariages artistiques non désirés" (!) ; intégrer une dimension de formation ; toucher un public éloigné de la culture ; susciter des liens entre les gens et générer des désirs voire des habitudes de pratique culturelle ; favoriser l'autonomie des publics visés (en matière de transport notamment).

Le dispositif sera relancé en 2012 sous une forme renouvelée, et sous un nouvel intitulé, « École du regard ». Il sera actualisé, pour en conserver les vertus rappelées précédemment, et fixer de nouveaux objectifs :

- l'ouvrir à davantage de partenaires culturels dans des esthétiques plus variées (théâtre mais aussi danse, musique, lecture, audiovisuel, patrimoine, arts plastiques...)
- en faire une action visant à construire des parcours diversifiés de spectateur (exemple : un spectateur de théâtre est incité à découvrir une exposition ou un parcours patrimoine, et inversement) ;
- ne pas cibler le dispositif uniquement en faveur des publics éloignés de la culture, élargir le champ des personnes concernées ;
- intégrer des formes artistiques légères dans les parcours culturels ;
- favoriser une participation plus active des bénéficiaires (ateliers ? bal ?).

Un groupe de travail sera constitué à la rentrée 2011, associant les partenaires culturels colombiens potentiellement concernés.

D.5.b - Projet « Demos »

Ce projet, piloté par l'APSV (La Villette) en lien avec la Cité de la musique, l'Orchestre de Paris et l'ensemble Divertimento, et initié fin 2009 à Colombes par le CSC des Fossés-Jean, associe aujourd'hui également le Conservatoire de musique et de danse et le CSC du Petit-Colombes.

En 2010/2011, il a permis à deux groupes d'enfants de bénéficier d'une initiation à la pratique instrumentale en formation d'orchestre, sans pré-requis de formation musicale, avec un encadrement professionnel de haut niveau. Le spectacle réalisé a été présenté salle Pleyel et à l'auditorium du Conservatoire en clôture de saison.

Cette action est reconduite en 2011/2012, avec les mêmes partenaires.

D.5.c - Valorisation et médiation en faveur des arts plastiques et du patrimoine

Les actions existantes

Les domaines des arts plastiques et du patrimoine font d'ores et déjà régulièrement l'objet d'actions de médiation aux formes multiples.

Outre les activités de pratique amateur déjà mentionnées (ateliers), il s'agit en premier lieu de la politique événementielle développée en relais de manifestations nationales : Printemps des Poètes en mars, Nuit des musées en mai, Rendez-vous aux jardins en juin, Journées du patrimoine en septembre, Semaine Bleue en octobre...

De nombreuses conférences sur l'art et le patrimoine sont aussi proposées par le musée, le service Intergénérationnel, le service de Valorisation du patrimoine, en lien notamment avec l'association des Amis du musée.

Des actions de médiation ont été expérimentées dans des cadres spécifiques :

- par le biais du spectacle vivant sous forme de parcours théâtralisés et dans le cadre du festival de la Voix (2011) ;
- dans le cadre du CUCS (projet sur le quartier des Fossés-Jean, projet du service des archives en 2011)...
- par des accueils au musée de groupes de public ciblé (en situation de handicap, primo-arrivants, reçus aussi par les archives).

Ponctuellement, des actions de médiation sont organisées en lien avec des projets de restauration patrimoniale. Ce pourrait être le cas prochainement à l'occasion de la restauration du vitrail du vieux clocher.

Enfin, la politique d'édition du musée, des archives et de la valorisation du patrimoine contribue également à une démarche de médiation en faveur de publics diversifiés. Outre les catalogues d'exposition du musée et les inventaires commentés des archives, la valorisation du patrimoine édite des plaquettes-guides relevant les particularités des quartiers. La page mensuelle « En direct du passé » du journal Mosaïque invite aussi le grand public à mieux connaître l'histoire et le patrimoine (historique, industriel, culturel, humain) de la ville.

Les actions en projet

De nouvelles actions, et des développements d'actions existantes, sont en cours de mise en œuvre dans le cadre du nouveau projet culturel et en lien avec ses objectifs.

Pour ce qui concerne la pratique, le musée étudie la possibilité de développer de nouveaux ateliers par cycle, sur l'histoire de l'art, à destination des enfants et, si possible, des adultes dans un second temps.

La politique d'éditions à caractère patrimonial doit être poursuivie et mise en valeur. Elle constitue en effet un outil précieux de valorisation et de conservation de la mémoire du patrimoine colombien. Outre les projets de nouvelles parutions (sur la Coulée verte, sur le fonds des plans disponibles aux archives), il serait pertinent d'envisager une réédition des documents existants (en les actualisant si nécessaire), à l'occasion d'un événement permettant de les promouvoir le plus largement possible, et notamment auprès des publics les moins spontanément concernés. Des actions éducatives ou inscrites dans le cadre de la politique de la ville pourraient en être des vecteurs.

Les visites guidées pourraient gagner en visibilité en s'inscrivant de manière plus régulière dans le temps, et avec mise en place d'une communication mutualisée.

Il est prévu en 2011/2012 l'organisation d'un programme de dix visites guidées différentes (soit environ une par mois), chacune proposée deux fois pour des publics diversifiés : 6 visites liées à la valorisation du patrimoine colombien, et 4 liées aux activités du musée. La médiation du volet patrimonial du Plan local d'urbanisme (PLU) permet notamment d'envisager l'élaboration de programmes de visite des bâtiments remarquables inventoriés.

Quand cela sera pertinent et possible, ces visites seront construites avec les médiathèques, en portant une attention particulière à la question de la garde des enfants. Pour permettre aux parents de profiter pleinement du programme de la visite, une démarche comparable à celle des médiathèques en faveur de la petite enfance pourrait être mise en place.

Dans le domaine urbanistique, les liens seront renforcés avec les services municipaux spécialisés (Urbanisme, DGST) et avec la Codevam, afin de multiplier les opérations de valorisation de l'histoire locale à l'occasion des chantiers de rénovation urbaine. L'objectif est de proposer sur les palissades de chantier des expositions de documents photographiques et historiques valorisant la mémoire du quartier.



CHAPITRE II – DÉVELOPPER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Dans le domaine culturel comme dans beaucoup d'autres, la municipalité intervient fortement en faveur des écoles maternelles et élémentaires. L'éducation artistique et culturelle, et le développement de la présence des arts et de la culture au sein des établissements scolaires du 1^{er} degré, constituent un objectif majeur du nouveau projet culturel municipal.

A] Les grandes lignes de la politique éducative municipale

A.1. - Une démarche transversale des services au service d'un projet éducatif local

La volonté municipale est de construire un projet éducatif global et cohérent. Afin d'éviter le risque d'une intervention morcelée, et in fine sans cohérence, la Ville a choisi de constituer une Direction de l'éducation, issue de la fusion des actuelles Directions de l'Enfance et de la Vie scolaire. Celle-ci aura la responsabilité de la mise en œuvre d'un Projet éducatif local (PEL), qui comportera une dimension culturelle importante. Le pilotage des actions sera supervisé par la Direction de l'éducation, en lien étroit avec les directions sectorielles impliquées, dont la Direction de la culture.

Le volet d'éducation artistique et culturelle du projet culturel municipal, décrit ci-après, constituera donc également le volet culturel du futur PEL.

A.2. - D'une logique d'offre à une politique d'appui aux projets

Dans de nombreuses collectivités, la superposition progressive de dispositifs multiples en faveur des écoles conduit à une « politique du mille feuilles », qui nuit à la cohérence d'ensemble de l'action municipale. Les établissements scolaires sont alors tentés de solliciter des moyens dans une logique de guichet, le mieux servi étant le mieux informé.

À Colombes et dans le domaine culturel, afin de garantir la cohérence et d'assurer la lisibilité de l'intervention municipale en faveur des écoles, il était nécessaire d'articuler les différentes sources municipales de financement des projets culturels scolaires. Une méthodologie d'instruction commune des dossiers de demande de soutien a été élaborée par les directions de la vie scolaire (DVS) et du développement culturel (DDC), associant également les directions de l'environnement et du patrimoine historique, et la Mission cohésion sociale.

Cette démarche permet aujourd'hui à la Ville de se positionner en appui aux projets culturels scolaires, qu'elle soutient dans la plupart des cas, qu'elle impulse parfois également, qu'elle contribue à qualifier et à articuler avec les problématiques du territoire local.

A.3. - Articulation des temps de l'enfant

Le projet éducatif local, dans sa dimension culturelle comme dans les autres, a l'ambition de veiller à l'articulation des différents temps de l'enfant. La Ville souhaite organiser une cohérence d'intervention entre les propositions qu'elle développe sur le temps scolaire, sur le temps péri-scolaire, et sur les temps de loisir de l'enfant.

La constitution de la future Direction de l'éducation en sera l'outil principal. Celle-ci veillera à la cohérence et à la complémentarité d'initiatives aujourd'hui insuffisamment reliées.

Dans le domaine culturel, l'outil favorisant cette démarche est le Contrat local d'éducation artistique (CLEA), qui sera mis en œuvre à partir de la rentrée 2011 avec le soutien du ministère de la Culture (DRAC Ile-de-France), du ministère de l'Éducation nationale (Inspection académique des Hauts-de-Seine) et du Conseil Général des Hauts-de-Seine. Il visera à organiser des liens pédagogiques et artistiques entre des projets menés dans des cadres différents : parcours culturels de proximité sur le temps scolaire, accompagnement éducatif, ateliers de sensibilisation artistique dans le cadre du Contrat éducatif local actuel (CEL), interventions artistiques et culturelles proposées dans le cadre des Accueils de loisirs.

A.4. - Objectifs en matière d'éducation artistique et culturelle

La politique municipale d'éducation artistique et culturelle s'appuie sur l'articulation de plusieurs objectifs : le lien entre les projets culturels scolaires et les ressources culturelles locales, la présence des artistes au sein des établissements scolaires, l'attention portée à l'œuvre artistique. Sur le plan méthodologique, le partenariat est l'outil privilégié de mise en œuvre de la politique municipale.

A.4.a - L'appropriation des équipements, ressources et acteurs culturels par les établissements scolaires

Les projets culturels initiés par les établissements scolaires colombiens ne s'appuient pas toujours sur les ressources culturelles locales, pourtant multiples et de qualité. La Ville souhaite jouer un rôle actif de lien entre les enseignants (qui, pour bon nombre d'entre eux, n'habitent pas à Colombes et méconnaissent le tissu culturel de la ville) et ces ressources.

Il s'agit de privilégier l'appropriation par les écoles :

- des équipements culturels colombiens ;
- des acteurs culturels locaux (associations, artistes...) ;
- du patrimoine de la ville ;
- des ressources culturelles disponibles (projets impulsés par la Ville, possibilité de sollicitation d'agents municipaux pour une action particulière – notamment dans le domaine du patrimoine) ;
- des moyens mis à leur disposition pour le développement de volets culturels des projets d'école.

À cette fin, la réalisation d'un « vademecum » du projet culturel scolaire est prévue en 2012. Cet outil sera diffusé aussi largement que possible afin de faciliter la diffusion de l'information au sein des établissements scolaires.

A.4.b - L'indispensable rencontre des enfants avec les artistes

L'engagement de chaque enfant dans une démarche culturelle pérenne ne relève pas de l'évidence. Des actions volontaristes de l'école, et donc de la collectivité, sont nécessaires pour favoriser la rencontre des enfants avec les différentes formes artistiques.

Cette rencontre est déterminante car elle conditionne les comportements culturels futurs de l'enfant, qui se sentira « autorisé » ou pas à s'approprier les lieux de culture. Il s'agit d'une rencontre humaine, et personne n'est mieux placé qu'un artiste lui-même pour en faire un temps privilégié et singulier.

C'est pourquoi le volet d'éducation artistique et culturelle du projet culturel municipal privilégie le développement de la présence concrète, et si possible en durée, des artistes au sein des établissements scolaires.

A.4.c - L'appropriation de l'œuvre artistique par le projet pédagogique

Un projet de médiation sociale dans le domaine des arts et de la culture ne peut exister qu'à la condition qu'il soit porté par une œuvre artistique, qui en est le ferment. De la même façon, un projet pédagogique culturel sera d'autant plus pertinent qu'il prendra appui sur une ou plusieurs œuvres artistiques.

Il est essentiel de ne pas déconnecter l'œuvre artistique du ou des projets pédagogiques qui peuvent l'accompagner.

A.4.d - Le partenariat outil d'articulation des temps de l'enfant

Dans le domaine éducatif plus encore qu'ailleurs, les intervenants sont multiples. Parce qu'ils concernent des thématiques très larges, les projets culturels scolaires sont généralement vecteurs potentiels de forte transversalité. Il est donc nécessaire d'organiser l'articulation des projets, et pour cela de construire une démarche de partenariat formalisée.

B] L'éducation artistique sur le temps scolaire

B.1. - Le partenariat avec l'Éducation Nationale

B.1.a - Commissions inter-partenaires Ville / Éducation Nationale

Pour les motifs évoqués précédemment, il est nécessaire de coordonner l'intervention municipale avec celle de l'Éducation Nationale. L'Inspection académique des Hauts-de-Seine soutient en effet les projets culturels scolaires par le biais de différents dispositifs (Traverses 92, classes à PAC liées aux dispositifs départementaux, crédits pédagogiques de circonscription, etc.), il est donc judicieux d'organiser une complémentarité entre ces interventions et celles de la Ville.

Depuis 2010, une commission inter-partenaires a été constituée. Elle regroupe les services municipaux, les inspectrices de circonscription ou leurs représentants, et les conseillers pédagogiques départementaux et chargés de mission culture de l'Inspection académique. Elle se réunit deux fois par an. Dans ce cadre, tous les projets culturels scolaires font l'objet d'une analyse partagée entre la Ville de Colombes et l'IA. Dans la plupart des cas, ils font l'objet de financements partagés.

Cette nouvelle méthodologie d'intervention coordonnée a permis de clarifier, simplifier et accélérer l'instruction des demandes de financement des écoles. Elle permet aujourd'hui de leur donner des réponses claires et complètes, dans des délais raisonnables et compatibles avec la mise en œuvre effective des projets financés.

Les liens renouvelés avec l'IA ont aussi permis une augmentation des cofinancements des projets colombiens par l'État (qui apporte désormais un tiers des moyens financiers en moyenne), et une meilleure cohérence des décisions de la municipalité et des IEN.

B.1.b - Refonte du dossier de demande de soutien des écoles

Afin de permettre une remontée d'information plus précise et complète sur chaque projet, le dossier-type de demande de financement, utilisé par les écoles, a été modifié, dans le cadre d'échanges entre la Ville et les IEN.

Le nouveau document comporte les coordonnées des enseignants porteurs des projets, et doit obligatoirement être signé par le/la directeur/trice avant envoi à l'IEN. Mieux conçu, il simplifie les relations Ville / écoles et permet une bonne appréhension des projets.

B.1.c - Nouveau calendrier d'examen des dossiers

Le calendrier d'instruction des demandes de soutien pour des projets culturels scolaires a été modifié. La nouvelle organisation a été définie avec deux objectifs : anticiper les demandes pour apporter des réponses plus tôt, et favoriser le traitement global de chaque demande, afin d'apporter des réponses complètes (aussi bien sur les moyens nécessaires pour le financement d'intervenants extérieurs, des transports en car, de la billetterie pour les sorties, etc.).

Il existe désormais deux sessions par an pour effectuer une demande de soutien pour un projet :

- première session : dépôt du dossier à l'IEN le 31 mai au plus tard, pour des projets pouvant débuter dès la rentrée suivante – réponses données avant les congés d'été ;
- deuxième session : dépôt du dossier à l'IEN le 15 octobre au plus tard, pour des projets démarrant en janvier ou ultérieurement – réponses données avant les congés de Noël.

Nota :

Les projets de "classes éco-citoyennes" proposés par la Direction de l'environnement sont soumis à des contraintes spécifiques (rythme des saisons, cycle naturel des végétaux et des animaux...). Pour cette raison, toute demande de ce type de projet devra être faite à la première session de dépôt de dossiers (fin mai).

Ce nouveau calendrier, qui a l'avantage de permettre un démarrage des projets dès la rentrée, implique de la part des enseignants une plus forte anticipation de leurs projets. Celle-ci n'est pas toujours possible : les enseignants nouvellement arrivés, et ceux qui ne connaissent pas encore au mois de mai leur classe de l'année suivante, ne peuvent pas déposer une demande de projet avant l'été. Pour ces personnes, la deuxième session d'envoi de dossier permet malgré tout de réaliser un projet.

B.1.d - Des critères de sélection transparents

Les dossiers déposés par les établissements scolaires font l'objet d'une analyse et d'une sélection, réalisées en fonction de différents critères. Dans un objectif de transparence de l'action municipale, et de respect des engagements de la Charte Marianne, un inventaire de ces critères a été réalisé, en concertation entre la Ville, l'IA et le comité des fêtes des écoles laïques de Colombes. Il a ensuite été diffusé dans toutes les écoles de Colombes.

Les critères de sélection ont été définis en fonction des principaux objectifs suivants :

- favoriser l'ouverture culturelle générale des enfants (plutôt qu'un ciblage des projets sur une discipline artistique particulière), en particulier dans le cadre de la généralisation de l'enseignement « histoire des arts » et du Socle commun de connaissances et de compétences ;
- harmoniser la répartition territoriale des projets de façon à impulser des actions là où elles n'existent que trop rarement ;
- encourager les écoles à faire appel aux ressources locales (acteurs culturels colombiens, propositions de contenus d'actions mis à leur disposition par la ville) ;
- dans la mesure du possible, améliorer l'articulation des projets menés dans un même établissement sur le temps scolaire et hors temps scolaire ;
- favoriser le développement de projets établissant des liens inter-degrés ou inter-établissements ;
- favoriser la mise en place du volet artistique et culturel du projet d'école, et le parcours culturel de l'élève de l'école au collège puis au lycée, conformément aux instructions officielles récentes.

B.1.e - Une évaluation partagée

Tout projet financé par des fonds publics doit faire l'objet d'une évaluation.

Toutefois, il est important de tenir compte des contraintes des enseignants qui, lorsqu'ils s'impliquent dans des projets culturels, y consacrent généralement beaucoup de temps.

Il est donc proposé de concevoir, en lien avec les IEN, les conseillers pédagogiques et des représentants des enseignants, des modalités d'évaluation normées (grilles d'évaluation remises aux enseignants) et aussi simples que possible.

À terme, ces éléments devront être explicités avant le démarrage du projet, afin que l'enseignant et l'intervenant artistique ou culturel puissent définir et mettre en place leurs outils d'évaluation avant le lancement de l'action.

B.2. - Les formes du soutien municipal aux projets culturels scolaires

Les projets culturels scolaires peuvent, selon les cas, avoir pour origine une proposition émanant d'un enseignant, ou s'inscrire dans un dispositif conçu et proposé par la Ville. Sont présentées dans le présent paragraphe les aides municipales aux projets dont l'initiative revient à un établissement scolaire. Les dispositifs directement initiés par la municipalité sont présentés dans le paragraphe suivant (B.3.).

**B.2.a - Le soutien financier aux projets émanant des écoles :
Les « Parcours culturels de proximité »**

La Ville apporte un soutien à des projets culturels scolaires très diversifiés, aux formes multiples, sans recherche d'un quelconque formatage des actions : projets sur la musique, le patrimoine, les arts plastiques, l'éducation à l'image, le théâtre... Néanmoins, pour encourager les écoles à mieux s'appropriier les ressources culturelles colombiennes (équipements, acteurs, ressources), la Ville a mis en place un dispositif particulier : le « Parcours culturel de proximité ». Celui-ci est une déclinaison des classes « auto-gérées ».

En 2009, la Ville a décidé de modifier son dispositif de soutien aux classes dites « auto-gérées », en ouvrant la possibilité pour les écoles de solliciter des projets de classes « auto-gérées » culturelles et sans nuitée. Le but était d'encourager les écoles à faire appel aux ressources locales, et de redéployer une partie des moyens financiers consacrés à des frais logistiques (transport, nuitées) en faveur de la dimension artistique et pédagogique des projets. C'est ainsi qu'est né l'intitulé de « Parcours culturel de proximité ».

Le « Parcours culturel de proximité » désigne tout projet culturel, quels qu'en soient la forme et le thème, qui propose aux enfants une démarche d'appropriation des ressources culturelles locales.

Il peut s'agir de visites d'équipements culturels colombiens voire de projets conçus conjointement avec ces structures, d'interventions artistiques d'un artiste ou d'une équipe artistique colombienne, d'un projet patrimonial s'intéressant aux éléments de patrimoine remarquable de Colombes, etc.

Le « Parcours culturels de proximité » peut donc prendre des formes multiples : atelier de pratique artistique ou culturelle, projet de découverte patrimoniale ou des équipements de la ville, rallye-lecture, etc. Il peut être consacré à des disciplines variées : musique, danse, théâtre, livre et lecture, patrimoine, photographie, arts plastiques, image, culture scientifique et technique, etc.

La mise en place de ce dispositif n'est pas entendue comme exclusive, et n'empêche pas les écoles de construire d'autres types de projets culturels.

Nota : les moyens financiers accordés par la Ville aux projets culturels scolaires ont augmenté de façon significative entre 2009 et 2011, passant de 20.000 euros environ à 35.000 euros.

B.2.b - La mise à disposition de personnel municipal pour des projets

Le soutien apporté par la Ville aux projets scolaires n'est pas que financier. De nombreuses ressources peuvent également être mobilisées au sein de l'équipe des agents municipaux.

Dans le domaine culturel, c'est le cas des musiciens intervenants en milieu scolaire rattachés au Conservatoire de musique et de danse, les « Dumistes ». C'est aussi le cas de certains agents des médiathèques, du musée, des archives et de la valorisation du patrimoine, qui mettent leur expertise et leurs compétences pédagogiques au service des enseignants et des enfants scolarisés.

Concrètement, de nombreux projets scolaires font chaque année l'objet d'un accompagnement particulier de la part de ces agents, qui accueillent les enfants dans les équipements culturels mais qui se déplacent aussi dans les classes selon les besoins et les moyens disponibles.

B.2.c - L'appui logistique aux projets (Forum Sciences)

De même, la Ville apporte un soutien logistique conséquent aux différentes initiatives des écoles. Dans le domaine de la culture scientifique et technique, c'est en particulier le cas pour le Forum sciences, initiative de l'Inspection académique qui ne pourrait avoir lieu sans les moyens mis à disposition par la municipalité : salle du Tapis Rouge, transports des enfants en autocar, transport et mise à disposition de matériel, etc.

B.2.d - Des outils pédagogiques

Pour accompagner le travail pédagogique des enseignants, et favoriser la pérennisation des démarches mises en œuvre année après année, la Ville a élaboré certains outils pédagogiques et prévoit d'en réaliser de nouveaux.

La Direction du patrimoine historique a notamment réalisé un CD-Rom pédagogique il y a quelques années. Des brochures diverses ont également été diffusées dans les écoles. Enfin, un « vadémécum » du projet culturel est prévu pour 2012.

B.2.e - Des référents culturels au sein des écoles

À partir de la rentrée 2011, et avec le soutien actif des IEN, la Ville de Colombes invitera chaque école (maternelle et élémentaire) à identifier dans l'équipe enseignante un référent culturel. Ses missions consisteront à améliorer la transmission de l'information culturelle municipale au sein des écoles, la remontée d'information vers la Ville, et à faciliter les échanges (notamment lors de l'instruction des demandes de projets).

La mission de référent culturel sera exercée bénévolement.

B.3. - Les actions proposées par la Ville aux écoles

Parallèlement au soutien qu'elle apporte aux projets initiés par les établissements scolaires, la Ville a également développé plusieurs dispositifs spécifiques d'éducation artistique et culturelle, dans plusieurs domaines.

Ceux-ci sont proposés chaque année aux écoles colombiennes, dans la limite des ressources disponibles.

B.3.a - Éducation à l'image : le dispositif du cinéma scolaire

Le dispositif existant

La Ville de Colombes intervient directement en faveur de l'éducation à l'image, depuis de nombreuses années, par le biais d'un dispositif municipal intitulé cinéma scolaire. Celui-ci propose aux écoles maternelles et élémentaires un programme trimestriel de diffusion de films au cinéma Les 4 Clubs. Les écoles s'inscrivent librement, et bénéficient de plusieurs propositions :

- un dossier comprenant une fiche de présentation de chaque film ;
- une réduction sur le prix du billet (la Ville prend en charge 1 € par place, ce qui ramenait au 1^{er} janvier 2011 le billet à 2,20 € à la charge des familles et/ou des coopératives scolaires) ;
- une prise en charge du transport en autocar pour les écoles excentrées.

Pour environ 12 à 13.000 sorties scolaires au cinéma par an, la Ville consacre à ce projet un total de 55.000 € en 2011, réparti entre 15.000 € pour la prise en charge partielle du prix du billet, et 40.000 € pour les transports.

Des problématiques identifiées

Une évaluation de ce dispositif a été réalisée en 2010/2011. Même s'il est apprécié des enseignants, et très largement utilisé (quasiment toutes les écoles y participent), le projet nécessite aujourd'hui des aménagements, pour remédier à plusieurs dysfonctionnements :

- l'appropriation pédagogique par les enseignants des films vus est globalement insuffisante (près de 75% des sorties sont accompagnées d'un travail pédagogique très limité voire inexistant) ;
- très régulièrement, des sorties programmées sont annulées pour cause d'oubli ;
- le système actuel de réservation des films et de programmation des séances est inutilement complexe ;
- l'existence d'un dispositif comparable de cinéma scolaire, développé par la MJC-TC indépendamment de celui de la municipalité, a conduit la Ville à proposer des modalités nouvelles permettant d'unifier les deux projets.

Mise en place de nouvelles modalités de fonctionnement

La Ville souhaite simplifier le dispositif, encourager son appropriation pédagogique par les enseignants, et mettre en place des synergies avec l'action de cinéma scolaire de la MJC-TC. Plusieurs évolutions sont prévues dès la rentrée 2011.

- Le nombre de films proposés sera réduit, et le calendrier des séances défini en amont, pour simplifier la procédure d'inscription des écoles.
- Tous les films proposés seront des films déjà disponibles en DVD, afin de permettre aux enseignants de bénéficier d'une projection en amont de la séance avec les enfants.
- Une plaquette annuelle de présentation du programme sera réalisée par la Ville et diffusée dans les écoles. Elle intégrera les films diffusés au cinéma Les 4 Clubs et ceux de la MJC-TC.
- La tarification est uniformisée entre le cinéma Les 4 Clubs et la MJC-TC, afin que les écoles bénéficient d'un tarif unique (2,20 € en 2011).
- Des critères de répartition des places disponibles entre les écoles seront mis en place, afin de permettre à chaque établissement de bénéficier du projet et d'éviter sa « surconsommation » par un nombre restreint de classes. Nota : les classes ayant mis en œuvre un « Parcours culturel de proximité » lié à l'éducation à l'image pourront bénéficier d'un plus grand nombre de sorties au cinéma.
- Un formulaire sera établi et diffusé dans les écoles ; il permettra à la Ville, à la MJC-TC et aux IEN de prendre connaissance des projets pédagogiques envisagés par les enseignants avant que la sortie au cinéma n'ait eu lieu. Ce questionnaire sera d'ailleurs utilisé plus largement pour tous les projets et toutes les sorties sollicités par les écoles.

Par ailleurs, la Ville souhaite accompagner les séances de cinéma scolaire de diffusion de courts-métrages en première partie. Des discussions en ce sens auront lieu avec le cinéma Les 4 Clubs et la MJC-TC fin 2011.

B.3.b - Nouveau dispositif de développement du spectacle vivant scolaire

La municipalité intervient depuis longtemps en faveur de l'accès des enfants scolarisés au cinéma, mais ne proposait jusqu'à présent rien en faveur du spectacle vivant. Pourtant, les études menées par le ministère de la Culture démontrent que la fréquentation des salles de spectacle vivant est aujourd'hui beaucoup moins bien partagée entre tous que celle des salles de cinéma. Une démarche volontariste est donc nécessaire pour ancrer le spectacle vivant dans les pratiques culturelles des enfants colombiens.

À partir de la rentrée 2011, la Ville met en place un nouveau dispositif de soutien à la fréquentation par les écoles des lieux culturels colombiens proposant une diffusion de spectacle vivant (théâtre, danse, musique, cirque, chanson, conte...).

Pour le rendre possible, un travail partenarial a été mené avec les quatre principales structures de diffusion culturelle ayant une implication en faveur des écoles : la MJC-TC, l'Avant-Seine / Théâtre de Colombes, le Conservatoire de musique et de danse et le Hublot. Sur proposition de la Ville, ces lieux ont renforcé leur programmation en faveur du jeune public, et augmenté significativement le nombre de représentations proposées sur le temps scolaire. L'offre de places pour les écoles maternelles et élémentaires est évaluée à un peu plus de 5.000 pour la saison 2011/2012.

Nota : la programmation des spectacles jeune public a été renforcée avec plus de séances sur le temps scolaire, mais aussi quelques représentations le mercredi. Il sera donc également possible d'envisager une meilleure fréquentation des lieux de spectacle vivant colombiens dans le cadre de l'Accueil de loisirs.

Le nouveau dispositif municipal comporte cinq volets :

1. Modération du prix des billets par une prise en charge financière partielle : la Ville souhaite que les places soient proposées au prix maximum de 5 € par enfant.
2. Prise en charge du transport en autocar pour les écoles les plus excentrées.
3. Diffusion dans toutes les écoles d'une brochure unique présentant l'ensemble de la programmation annuelle de spectacle vivant destinée aux scolaires, puis diffusion de dossiers pédagogiques pour chaque spectacle.
4. Mise en place d'interventions artistiques systématiques dans les classes, en amont ou en aval du spectacle : chaque classe profitant d'une sortie bénéficiera d'une heure d'intervention d'un artiste du spectacle.
5. Projet de mise en place, en 2012, d'un Forum culturel des acteurs éducatifs, dont le but sera de favoriser l'implication des enseignants des écoles de Colombes en faveur du spectacle vivant.

Comme ce sera dorénavant le cas pour les sorties scolaires au cinéma, les sorties au spectacle devront être inscrites dans le cadre de projets pédagogiques. Les enseignants souhaitant organiser une sortie seront invités à remplir le questionnaire pédagogique commun à toutes les demandes de projets.

Qualification des programmations de spectacles dans les écoles

Parallèlement au déploiement de ce nouveau dispositif, la Ville souhaite également améliorer la qualité des spectacles que les écoles accueillent en leurs murs, généralement avec un soutien financier municipal.

Pour ce faire, une commission sera constituée entre les directions de la Culture et de l'Éducation, permettant une analyse partagée des choix de spectacles des écoles, afin de s'assurer de leur bonne qualité.

B.3.c - Ateliers du musée, des archives, de la valorisation du patrimoine

Dans le domaine du patrimoine au sens large du terme, des actions éducatives existent d'ores et déjà au bénéfice des enfants scolarisés et ont fait l'objet d'une meilleure appréhension grâce à des formations d'enseignants réalisées depuis 2008, leur faisant découvrir les approches spécifiques de chaque service patrimonial, en lien avec les conseillers pédagogiques.

Le musée ou la valorisation du patrimoine conduisent également des projets ponctuels avec certains collèges et lycées (en lien avec les expositions ou les collections, parcours sur l'architecture ou les arts plastiques).

Des ateliers proposés par le service des archives permettent d'initier les enfants à la compréhension de l'histoire (son élaboration à partir de documents d'archives, son interprétation et sa vocation à résonner dans notre présent) à travers des activités ludiques basées sur les programmes scolaires : atelier « Citoyenneté » sur les compétences d'une mairie, atelier « Calligraphie » sur l'évolution de l'écriture, atelier « Cartographie » sur la typologie cartographique, atelier « Évolution de la ville » sur la notion d'évolution du paysage et du territoire local.

Tous ces ateliers s'appuient sur des documents issus des collections du service des archives et permettent à l'enfant de mieux appréhender son cadre de vie.

La valorisation du patrimoine est aussi une thématique permettant le développement d'activités éducatives avec les écoles, comme par exemple la découverte du quartier de l'école pour les établissements éloignés du centre ville. Elle valorise le patrimoine architectural et urbain de Colombes, dans toutes ses composantes (constructions publiques et privées, espaces publics, espaces de nature) en donnant aux enfants des repères historiques, mais aussi en les amenant à comprendre les usages de la ville et ses évolutions inhérentes.

Le musée d'art et d'histoire, très actif également en faveur des écoles colombiennes, mène des ateliers pédagogiques réguliers. Ceux-ci couvrent l'ensemble du territoire de la ville. Ses collections d'art et d'histoire offrent une diversité attractive, tant pour les maternels que pour les plus grands, et des approches multiples (sensorielle, créative, cognitive et déductive) s'appuyant sur les socles de connaissance scolaires, tout en faisant valoir les préceptes d'un équipement culturel.



B.3.d - Classes "éco-citoyennes"

Le service de l'écologie urbaine, au sein de la Direction de l'environnement, propose depuis plusieurs années un programme annuel en faveur des établissements scolaires, sur des thématiques environnementales. Il prend la forme d'ateliers ponctuels, et de projets plus approfondis et sur une durée plus importante, les « classes éco-citoyennes ».

Ces dispositifs s'appuient en particulier sur les ressources que constituent le Centre nature et la Coulée verte. La Direction de la Culture y participe, par le biais du service de la valorisation du patrimoine.

Depuis 2011, le calendrier d'examen des projets de classes éco-citoyennes est le même que celui des « Parcours culturels de proximité ».

B.3.e - Dimension culturelle des Agendas 21 scolaires

En 2009/2010, et dans le cadre de son Agenda 21, la municipalité a initié une démarche pédagogique innovante en direction des écoles, avec des Agendas 21 scolaires. Ceux-ci ont d'abord concerné l'école élémentaire Marcel Pagnol, puis l'école élémentaire Ambroise Paré B.

Dans les deux cas, un volet culturel a été envisagé, mais n'a pas pu bénéficier de l'accompagnement souhaité de la part des services culturels municipaux. La nouvelle organisation de la Direction de la Culture et la formalisation de son objectif en faveur du développement culturel durable devraient permettre une meilleure valorisation de la dimension culturelle dans les prochains projets d'Agendas 21 scolaires.

B.4. - L'action du Conservatoire de musique et de danse en milieu scolaire

Le Conservatoire de musique et de danse de Colombes est un établissement d'enseignement artistique classé par le ministère de la Culture en tant que Conservatoire à rayonnement communal (CRC).

Ce classement est renouvelé (ou pas) par le ministère tous les sept ans. En 2010 et à la demande de la Ville, a été diligentée une mission d'inspection préparatoire à l'examen du renouvellement du classement. Ses conclusions, particulièrement utiles, ont permis d'engager un ensemble d'évolutions pédagogiques, artistiques et administratives, afin d'améliorer les modalités de fonctionnement de l'établissement et de les adapter aux attentes actuelles du public.

Parmi les missions essentielles d'un CRC figure le partenariat avec l'Éducation nationale, et la mise en œuvre de projets d'éducation artistique en milieu scolaire, dont les formes et les objectifs peuvent être multiples.

B.4.a - Les parcours « Un an avec le Conservatoire »

Dans les Hauts-de-Seine, l'Inspection académique a lancé il y a quelques années des parcours scolaires d'initiation musicale intitulés « Un an avec... ». À Colombes, ce dispositif a fait l'objet d'une déclinaison particulière, en étroite collaboration avec le Conservatoire, qui s'inscrit dans le cadre des « Parcours culturels de proximité ».

Chaque année, trois projets distincts sont menés et proposent à une ou plusieurs écoles un parcours sur toute l'année scolaire, impliquant la participation de musiciens professionnels.

En 2010/2011, un projet a été réalisé avec l'école élémentaire Buffon et le Big Band de jazz du Conservatoire de Colombes (BBCC), un autre avec l'école élémentaire Langevin Wallon et la Bande des Hautbois, et un troisième avec l'école élémentaire Lazare Carnot et l'Orchestre Ny Malagasy (Madagascar).

Ces projets bénéficient de moyens financiers exceptionnels, de la part de la Ville mais aussi de l'Inspection académique dans le cadre du dispositif départemental « Traverses 92 ».

En 2012, la démarche sera infléchi afin de permettre aux établissements scolaires de prendre une part plus importante dans la définition des projets (aujourd'hui conçus par le Conservatoire en lien avec l'IA, et proposés "clé en main" aux écoles).

B.4.b - Les « Parcours culturels de proximité » musicaux

Outre les projets spécifiques « Un an avec... », le Conservatoire s'implique aussi fortement en faveur des écoles de la ville, en accompagnement de projets aux formes multiples et aux saveurs éclectiques. Les écoles sont en effet nombreuses à déposer des demandes de projet dans le cadre des « Parcours culturels de proximité » initiés par la Ville en partenariat avec l'Inspection académique. Le Conservatoire y consacre des moyens importants, afin d'accompagner et de qualifier chaque action.

B.4.c - Projet de Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) et/ou Danse (CHAD) et Orchestre à l'école

Enfin, la municipalité étudie en ce moment la possibilité de mise en œuvre de projets fédérateurs dans certains établissements scolaires. Ceux-ci pourraient prendre la forme de Classes à horaires aménagés (CHAM pour la musique, CHAD pour la danse) ou adopter le dispositif, très innovant, des orchestres à l'école.

Les CHAM font l'objet d'une forte demande de la part de l'Association des parents d'élèves (APE). Une étude sera réalisée au cours de l'année 2011/2012 pour en évaluer le coût. Le Conservatoire de musique et de danse de Colombes prévoit de s'engager dans une démarche de CHAM ou d'Orchestre à l'école dans un objectif clair d'ouverture de l'accès à la culture, pour des enfants que le contexte social et familial n'encourage pas à la pratique de la musique.

Le projet est susceptible d'être déployé au niveau du collège ou au niveau d'une ou plusieurs écoles élémentaires.

B.4.d - Les Dumistes

La Ville de Colombes a choisi de confier la réalisation des actions précédemment citées à des personnels qualifiés, disposant d'une formation spécifique leur permettant de travailler dans le cadre scolaire. Les musiciens intervenants en milieu scolaire, titulaires du Diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI), plus simplement appelés « Dumistes », en sont des vecteurs essentiels.

À Colombes, le Conservatoire ne disposait jusqu'en 2009 que d'un demi poste de Dumiste, ce qui est peu pour une commune de plus de 80.000 habitants. Dès 2009, la Ville a fait le choix de créer un poste supplémentaire, portant le nombre de Dumistes à un et demi. À la rentrée 2011, un nouvel effort est réalisé, avec passage à deux postes à temps plein.

Concrètement, une dizaine d'écoles peuvent ainsi travailler chaque année avec des artistes de qualité, dans des domaines multiples tels que le jazz, les musiques du monde, la musique classique et ancienne...

B.5. - La politique de lecture publique au service des établissements scolaires

B.5.a - Accueil de classes, interventions dans les établissements

Depuis longtemps, les médiathèques de Colombes sont très actives en faveur de l'éducation artistique et culturelle, et développent des partenariats diversifiés avec les établissements scolaires du premier et second degré.

- *Actions en faveur des enfants*

« Du babil à l'oralité, de l'oralité au livre »

Cette action existante concerne les enfants de maternelle de 3 à 6 ans. Elle se mène en partenariat avec 20 écoles maternelles colombiennes.

Elle se propose d'accueillir les classes de maternelle dans les médiathèques, afin de leur présenter les lieux, les livres et de leur faire découvrir la lecture-plaisir. Elle comprend des actions autour du conte, notamment en partenariat avec Le Temps de vivre et le groupe des conteurs du service Intergénérationnel.

Elle pourrait être développée dans les directions suivantes :

- Travailler sur les comptines et formulettes, par exemple par la mise en place d'ateliers de création de comptines pour les parents (orales/écrites) et les enfants.
- Développer de nouvelles actions intergénérationnelles.

« Quand l'enfant apprivoise la lecture »

Cette action existante concerne les enfants de 6 à 11 ans.

Elle se mène en partenariat avec 18 écoles élémentaires colombiennes.

Elle vise à faire en sorte que tous les enfants scolarisés soient inscrits en médiathèque, à les accompagner dans l'apprentissage de la lecture, en tant qu'outil du « mieux travailler » et du « mieux comprendre », à renforcer l'idée qu'à l'écrit comme à l'oral, la lecture peut être jeu et plaisir.

Elle comprend plusieurs volets :

- Accueil de classes du CP au CM2, sur une ou plusieurs séances (rallyes-lecture, défi-lecture, festival de la Voix).
- Accueil des « Coups de pouce » en partenariat avec l'Apfée (Association pour Favoriser l'Égalité des Chances à l'École) en fin de journée, avec un enseignant accompagnateur ayant reçu une formation spécifique.
- Mise à disposition de fonds parascolaires et de formation continue.
- Actions avant et après l'école visant à faire passer l'enfant d'une fréquentation de la médiathèque dans un cadre scolaire à une fréquentation volontaire et familiale.
- Prêts de documents (individuels ou par classe), sous la responsabilité de l'enseignant : le « prêt collectivités » permet l'emprunt de 30 documents pour une durée de 6 semaines.

De nouveaux développements sont en projet :

- Aide aux devoirs et soutien scolaire : en partenariat avec les équipes pluridisciplinaires de soutien de la Réussite éducative et certaines associations, les médiathèques peuvent accueillir des groupes encadrés par des animateurs.
- Animations : jeux de recherche, ronde des livres, défi-lecture, rallye-lecture...
- Approfondissement de la coopération établissements scolaires / médiathèques : aider à connaître les fonds présentés dans les BCD et CDI, travailler conjointement avec les enseignants responsables de BCD ou les documentalistes responsables de CDI sur des acquisitions ou des projets thématiques.

- *Actions en faveur des adolescents*

Les médiathèques de Colombes souhaitent reconnaître les choix culturels des adolescents, et développer leur sens critique. De nouvelles actions leur seront proposées prochainement, avec l'objectif de favoriser leur participation active.

En lien avec des documentalistes et professeurs de collège et lycée, des « club-ados » permettront aux adolescents de devenir acteurs du développement des fonds documentaires des médiathèques. Ils seront invités à participer concrètement à la politique d'acquisition des documents, par exemple dans les secteurs du roman de littérature jeunesse, de la BD, de la musique, etc. Le théâtre contemporain, grâce à des récits courts et percutants, peut également être un axe fort de découverte de la littérature et des fonds.

Les bibliothécaires joueront le rôle d'accompagnateurs et compléteront les propositions des adolescents par d'autres découvertes.

B.5.b - Éducation musicale

Les médiathèques Prévert et Michelet sont dotées d'espaces musique, et ce sera aussi le cas dès 2013 de la nouvelle médiathèque de l'éco-quartier de la Marine. Ces ressources permettent l'accompagnement de projets d'éducation artistique dans le domaine musical, que les médiathèques développent par elles-mêmes (accueils de classes pour des séances d'écoute musicale commentée par exemple) et en partenariat avec le Conservatoire de musique et de danse (participation aux projets « Un an avec... »).

B.5.c - Rallyes lecture et défis lecture

Le rallye lecture a pour objectif de faire lire aux élèves en un temps restreint un grand nombre d'ouvrages. En orientant le choix des livres proposés, il permet de faire découvrir une grande diversité de genres littéraires, que les élèves ne choisiraient pas d'eux-mêmes. Il valorise la lecture et fait prendre conscience aux enfants de leurs compétences en lecture, générant ainsi habituellement une forte dynamique de lecture.

Le défi lecture vise à inciter des élèves de l'école élémentaire et du collège à lire des œuvres complètes et à produire des écrits fonctionnels, dans le cadre d'une action-jeu collective. L'action peut se dérouler sur la durée d'une année scolaire ; elle est alors ponctuée par des échanges réguliers entre les classes, échanges nourris par les questions élaborées par les élèves. Elle se clôt par un grand jeu qui réunit les partenaires-adversaires. Elle peut aussi être de plus courte durée...

Ces deux types d'actions éducatives ambitieuses ne sont pas encore développés à Colombes. Ils font partie des objectifs de la nouvelle politique municipale de lecture publique, et seront mis en œuvre en 2012 ou 2013, en fonction des moyens nécessaires et des objectifs pédagogiques prioritaires de l'Éducation nationale.

C] L'éducation artistique et culturelle sur les autres temps de l'enfant

C.1. - Livre et lecture

C.1.a - Participation des médiathèques au dispositif « Coup de pouce Clé »

Le « Coup de pouce Clé » est un dispositif de prévention des décrochages précoces en lecture-écriture, que Colombes est une des premières villes à avoir adopté. Il comprend deux volets complémentaires et indissociables :

- une action d'accompagnement de certains enfants de cours préparatoire et de leurs parents ;
- une ingénierie de terrain experte et innovante constituée de professionnels du monde éducatif.

Il concerne les enfants de cours préparatoire dits « fragiles en lecture », en risque d'échec car ils ne reçoivent pas, à la maison chaque soir, le soutien dont ils ont besoin pour passer le cap, parfois difficile, de l'apprentissage en lecture-écriture. L'objectif est de permettre à ces enfants de réussir leur apprentissage en lecture-écriture, de leur faire découvrir le plaisir de lire et leur donner ainsi le goût de la lecture. Pleinement associés à l'action, les parents contractent un certain nombre d'engagements concernant leur participation à la vie du club et l'accompagnement quotidien de leur enfant à la maison.

Les médiathèques sont, à Colombes, l'un des relais importants de ce dispositif.

C.1.b - Les actions en faveur de la petite enfance (rappel)

Ces actions sont décrites dans le chapitre I - § C.5.d.

C.2. - Le spectacle vivant

C.2.a - Initiation musicale et spectacle vivant dans les crèches

Plusieurs types d'intervention artistique existent dans certaines crèches de Colombes.

Des sessions d'éveil musical sont proposées chaque année par l'association Du Coq à l'Âne, dans des crèches différentes. La crèche des Rossignols, aux Fossés-Jean, mène une activité de chant choral qui a été valorisée par une présentation filmée lors de la première édition du Festival de la Voix en 2011.

Par ailleurs, des spectacles sont proposés chaque année aux enfants, en général à Noël et pour la fin d'année scolaire. Ils sont de deux types : spectacles de compagnies théâtrales professionnelles, achetés par la Ville ; et spectacles réalisés par les équipes des crèches elles-mêmes.

Sur ce point, des évolutions sont en projet pour l'année 2011/2012 :

- Il est proposé que les équipes de crèche, plutôt que de préparer un spectacle dans chaque structure (généralement joué seulement une ou deux fois), se rassemblent pour élaborer un spectacle commun. Ainsi, ne mobilisant qu'une à deux personnes par équipe, ce travail pourrait être joué dans toutes les crèches de la Ville, bénéficiant à davantage d'enfants.
En 2011/2012, il est proposé que cette démarche soit adoptée pour la réalisation d'un spectacle sur le thème de la Voix, qui pourrait ainsi être présenté lors de la deuxième édition du festival de la Voix. Pour accompagner et qualifier le travail du personnel de la petite enfance, un comédien et/ou chanteur professionnel pourrait être chargé de la coordination artistique du projet.
- Par ailleurs, il est prévu la mise en place d'un partenariat entre les directions municipales de la Culture et de la Petite enfance, afin d'établir ensemble la programmation des spectacles professionnels achetés pour les crèches. L'expertise de la Direction de la Culture doit contribuer à garantir la qualité des choix effectués.

C.2.b - Festival théâtral des ALM

Depuis plusieurs années, le service municipal des Accueils de loisirs maternels organise chaque hiver un festival de théâtre à destination des enfants. Comme avec la Direction de la Petite enfance pour les spectacles programmés dans les crèches, il est prévu d'établir un partenariat entre les directions municipales de la Culture et de l'Éducation, afin de construire ensemble la programmation du festival théâtral. Là aussi, l'expertise de la Direction de la Culture doit contribuer à favoriser des choix artistiques de qualité.

C.3. - Autres actions thématiques

C.3.a - Projets audiovisuels de la Direction de l'Enfance

La culture est un axe essentiel de développement pour les activités menées par la Direction de l'Enfance. Parmi celles-ci, l'éducation à l'image donne lieu à plusieurs projets, notamment par le biais de son service des Accueils de loisirs élémentaires. En 2010, un projet innovant a été organisé en partenariat avec le service intergénérationnel, et sous l'impulsion de l'association L'œil du Baobab : « L'auto-studio ».

D'autres actions de ce type sont à l'étude et devraient voir le jour prochainement, en partenariat avec la Direction de la Culture.

C.3.b - Actions de valorisation du patrimoine et du musée d'art et d'histoire

Le musée organise chaque année, depuis 8 ans, un concours photographique qui associe plusieurs partenaires et vise à faire porter un regard artistique sur la ville par les habitants. Un travail spécifique est réalisé dans ce cadre par les Accueils de loisirs et le service 12-15 ans de la Direction de la Jeunesse, et donne lieu à un prix spécial. L'exposition qui en résulte est présentée largement dans la ville, notamment en lien avec les partenaires sociaux.

Le musée mène par ailleurs des ateliers le mercredi et durant les vacances scolaires en faveur des Accueils de loisirs, sous des formes ludiques. En 2011 par exemple, il a participé au projet "Aux arts et caetera" avec quatorze groupes des Accueils de loisirs maternels. Les enfants ont participé à des ateliers d'arts plastiques leur permettant de découvrir les œuvres de Gustave Bienvêtu et Asger Jorn.

Les « ateliers du mercredi » sont proposés une fois par mois en faveur des enfants en fréquentation individuelle. Ils déclinent les thématiques des expositions temporaires ou de la présentation permanente des collections, et sont encadrés par une plasticienne. Ponctuellement, des stages sur les vacances scolaires sont organisés dans le même cadre.

Le service de la valorisation du patrimoine propose aussi des découvertes ludiques, sur les décors de l'Hôtel de ville ou sous forme d'un rallye sur les traces du passé confronté au Colombes d'aujourd'hui.

C.3.c - Culture scientifique et technique : Salon des inventeurs

Dans le domaine de la culture scientifique et technique, la Ville contribue au Forum Sciences organisé par l'Inspection académique, qu'elle soutient logistiquement. En 2011, le service des Accueils de loisirs élémentaires a proposé une déclinaison du forum hors temps scolaire, en organisant un Salon des inventeurs, le mercredi, pour les enfants des centres de loisirs.

Par ailleurs, des actions éducatives de culture scientifique sont également développées par les médiathèques, et notamment par la médiathèque Michelet dans le cadre de son projet d'établissement autour de la vulgarisation des sciences. Les actions éducatives hors temps scolaire liées à l'opération départementale « La science se livre » pourraient être amplifiées à partir de 2012.

C.4. - Les ateliers pluridisciplinaires du CEL

Initié en 1999/2000, le Contrat éducatif local (CEL) de la Ville de Colombes fait une large place aux actions de sensibilisation et de découverte artistique et culturelle. Des ateliers liés à de multiples disciplines sont proposés toute l'année sur le temps d'étude (16h30 à 18h30) et sur la pause méridienne. Ils ont une vocation de découverte, pour donner aux enfants la possibilité de s'essayer à des propositions très diversifiées.



DJ Un nouveau Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)

La Ville de Colombes élabore en ce moment un nouveau projet éducatif. Le volet d'éducation artistique et culturelle du projet culturel municipal a donc vocation à constituer également le volet culturel du projet éducatif.

Dans ce double cadre, un Contrat local d'éducation artistique (CLEA) va être mis en œuvre. Il fera l'objet d'une convention entre la Ville, le ministère de la Culture (DRAC Ile-de-France), l'Inspection académique des Hauts-de-Seine et les Inspections de l'Éducation Nationale des 6^{ème} et 27^{ème} circonscriptions, et le Conseil général des Hauts-de-Seine, pour une durée de trois ans (2012 / 2014), avec une année de préfiguration en 2011.

La Ville de Colombes sera la première en Ile-de-France à mettre en place ce nouveau dispositif. Le CLEA bénéficiera de subventions importantes : 12.000 € en 2011 puis 25.000 € par an de 2012 à 2014 de la part de la DRAC, et 10.000 € par an du Conseil général. Des financements supplémentaires (notamment de la Région) pourront éventuellement s'ajouter.

Notre CLEA pourrait concerner, chaque année, 4 écoles et 2 collèges.

D.1. - Objectifs

D.1.a - Un projet territorial d'éducation artistique : mise en réseau des établissements scolaires par des projets partagés, si possible en inter-degré

Le CLEA poursuit les objectifs suivants : favoriser l'accès des plus jeunes à l'offre culturelle ; faire en sorte que les jeunes s'approprient les œuvres, les ressources et les structures culturelles de leur territoire ; et proposer une possibilité de pratique artistique pour ceux qui le souhaitent.

Il se différencie des projets culturels scolaires "classiques" dans le sens où il se définit comme un outil d'appui à une politique territoriale d'éducation artistique et culturelle. Il vise ainsi à établir des passerelles entre projets, et entre établissements scolaires, qui seront incités à réfléchir à des démarches pédagogiques et artistiques partagées.

D.1.b - Des projets à l'échelle de l'établissement scolaire et non de la classe

Le CLEA ne se substitue pas aux dispositifs existants (classes à PAC, ateliers artistiques, et à Colombes « Parcours culturels de proximité »). À la différence de ces types de projets qui, le plus souvent, se déploient à l'échelle d'une ou plusieurs classes, le CLEA s'attache à construire des projets à l'échelle de l'établissement scolaire dans son ensemble, et non uniquement d'une classe.

Néanmoins, pour les collèges et les écoles comportant un nombre important de classes, la mise en place du CLEA ne sera pas conditionnée à l'implication de toutes les classes sans exception, mais devra être accompagnée d'une dynamique collective significative au sein de l'établissement.



Il s'agit, en cela, d'un dispositif exigeant : il nécessite de la part de l'école volontaire un réel effort de lien et de coordination au sein des équipes enseignantes.

D.1.c - Un outil d'élaboration du volet culturel des projets d'école

Les projets d'école sont les référentiels du fonctionnement quotidien des établissements et des actions qui s'y déroulent. La plupart des écoles de Colombes ont introduit un volet culturel dans leur projet. Mais dans certains cas, celui-ci est très peu détaillé, et il existe quelques cas de projets d'écoles ne faisant pas référence à un volet artistique et culturel.

Pour ces établissements, et si ceux-ci font le choix de s'impliquer dans le CLEA, le dispositif sera l'outil permettant de concevoir, approfondir et formaliser le volet culturel du projet d'école.

D.2. - Outils

D.2.a - Deux résidences-mission (photographie et livre)

Parce que le partenariat direct avec des artistes est un vecteur indispensable à la compréhension et à l'appropriation de leurs œuvres, il est nécessaire de s'appuyer sur une présence durable d'artistes, bénéficiant à plusieurs lieux et publics. Cette présence prend la forme de résidences-mission, et sera organisée en lien étroit avec les structures culturelles potentiellement concernées. Les résidences seront d'une durée significative (au moins quatre mois de présence des artistes à temps plein).

Le CLEA de Colombes prévoit la mise en place de deux résidences-mission par an, l'une consacrée à la photographie, et l'autre au livre et à la lecture (résidence d'un auteur, d'un poète, d'un illustrateur de BD par exemple).

Pour l'année scolaire 2011/2012, la résidence photographique se déroulera de novembre à avril (périodes de congés scolaires décomptées) et la résidence autour du livre de février à juin. L'artiste photographe sélectionné consacrerait un mois à créer des liens avec la ville et ses partenaires (au premier rang desquels figureraient les établissements scolaires), puis trois autres mois pour réaliser ses actions.

La sélection des artistes sera faite par une commission inter-partenaires (Ville / DRAC / Éducation nationale / Conseil général) à l'issue d'un appel à projet national pour chaque résidence.



D.2.b - Articulation des temps de l'enfant par le croisement des dispositifs

Le CLEA est un outil qui structure la cohérence des démarches, d'une part, du projet culturel dans le domaine éducatif, et d'autre part, du projet éducatif local municipal. À ce titre, pour permettre une bonne articulation des différents temps éducatifs de l'enfant, les actions réalisées dans le cadre du CLEA s'efforceront d'établir des liens entre temps scolaire, temps péri-scolaire et hors temps scolaire.

Il s'agit d'éviter la superposition de dispositifs distincts (Contrat éducatif local, accompagnement éducatif, Réussite éducative, Parcours culturels de proximité) en créant des circulations de l'un vers l'autre.

À chaque fois que cela sera possible, les projets développés viseront également à établir des liens inter-degrés, par exemple entre une classe de CM2 en cycle primaire et une classe de 6^{ème} au collège. Ce sera notamment le cas des résidences-missions.

D.2.c - Actions de formation

Parce qu'il est indispensable d'impliquer au mieux les différents professionnels auxquels s'adresse le CLEA, de faciliter leurs collaborations croisées et à terme d'en accroître l'autonomisation, un plan de formation sera mis en œuvre. Ces formations s'adresseront en priorité mais sans exclusivité aux professionnels en charge ou responsables de publics : enseignants, éducateurs, médiateurs, animateurs...

E] Les actions d'éducation artistique en faveur de tous les publics

E.1. - Le Conservatoire de musique et de danse

À l'image de la ville et de sa diversité, la municipalité de Colombes a fait le choix d'un établissement inscrit dans le partage des cultures et des savoirs. Des parcours de découvertes aux cycles d'apprentissages, le Conservatoire de Colombes est une structure d'enseignement et de formation innovante, un espace de vie et d'épanouissement personnel. Le projet du Conservatoire favorise indifféremment la création, la diffusion ou la valorisation des pratiques amateurs. Il est aussi un lieu de spectacles vivants et de partenariats dynamiques, un pôle majeur dans le tissu social et culturel de la ville.

Le Conservatoire de Colombes est un service municipal résolument ouvert à tous, sans pré-requis ni restriction d'âges. Chacun peut trouver sa place parmi ses cursus et ses parcours adaptés.

E.1.a - Les enseignements

Trois grandes missions sont données à un conservatoire classé : l'enseignement artistique, la participation à l'éducation artistique des jeunes d'âge scolaire, le soutien à la pratique des amateurs. Leur activité de diffusion s'inscrit dans la perspective du rayonnement de l'ensemble de ces activités.

L'enseignement musical

À Colombes, l'offre d'enseignement musical couvre le chant et une nomenclature complète des instruments de l'orchestre et des instruments classiques (mais avec des volumes horaires faibles pour certaines disciplines).

Quelques enseignements sont proposés dans le domaine de la musique ancienne. De plus, un enseignement de jazz et de musiques actuelles a été initié fin 2010.

L'éventail possible de l'offre en musique étant très large, tout ne peut pas être proposé de manière complète dans chaque établissement. Pour enrichir les possibilités offertes aux colombiens, une solution pourrait résider dans la mise en réseau de certains enseignements grâce au cadre offert par le schéma départemental. Ainsi, certains domaines constitueraient le point fort du Conservatoire de Colombes, accueillant des élèves de communes limitrophes, alors que d'autres ne seraient que peu ou pas proposés, le public étant alors être orienté vers d'autres établissements. L'ensemble de cette organisation serait encadré par des conventions de réciprocité entre collectivités.

L'enseignement chorégraphique

Dans le domaine de la danse, les enseignements du Conservatoire, récents (initiés en 2006), proposaient il y a un an un pré-cycle généraliste comportant éveil et initiation, et les deux premiers cycles d'enseignement en danse jazz et danse classique.

Le développement de cette offre se trouvait fortement handicapé par la structure du bâtiment du Conservatoire, qui ne comporte qu'un seul studio de danse, alors qu'il est nécessaire de disposer d'une salle distincte pour chaque discipline. Persister à proposer deux disciplines aurait conduit à les limiter à des cursus incomplets (notamment sans discipline complémentaire).

En 2010, il a été décidé de remédier à cette difficulté en renonçant à l'une des deux disciplines, faute de locaux adaptés. La discipline classique a été conservée, n'étant proposée nulle part ailleurs à Colombes. À l'inverse, une offre en danse jazz existant au sein de la MJC-TC, celle-ci n'a pas été maintenue au Conservatoire.

Avec ce choix, l'enseignement en danse classique a pu être complété par l'ajout de disciplines complémentaires, et des ateliers de danse hip-hop ont été ouverts dès octobre 2010.

E.1.b - Inspection par le ministère de la Culture à la demande de la Ville

Un premier agrément en 1998, un Conservatoire aujourd'hui classé Conservatoire à rayonnement communal (CRC)

L'enseignement musical à Colombes a été initié en 1936 par une association, puis municipalisé en 1979. Depuis les années 90, suite à la demande faite par la Ville de l'agrément de l'État, le Conservatoire de Colombes a fait l'objet d'un suivi régulier par la DRAC et l'inspection du ministère de la Culture. Une première inspection en 1995 n'a pas permis de donner une réponse favorable à cette demande. En raison des évolutions positives de l'établissement, l'agrément du Conservatoire a finalement été prononcé pour une durée de trois ans, le 24 novembre 1998. La Ville a ensuite manifesté le souci de répondre aux conditions de maintien de ce classement et a fourni des bilans réguliers à la direction régionale des affaires culturelles et à l'inspection. Aujourd'hui, le Conservatoire de Colombes bénéficie d'un classement en tant que Conservatoire à rayonnement communal (CRC), le terme d'agrément ayant été abandonné par le ministère.

En 2010, l'équipe municipale souhaitant améliorer le dynamisme de l'établissement aussi bien sur le plan pédagogique qu'en matière de rayonnement sur la ville, elle a sollicité une nouvelle mission d'inspection auprès du ministère. Celle-ci a permis de mettre en avant les points forts et les potentialités de l'établissement, et d'en apprécier les faiblesses et les difficultés, afin de proposer de possibles évolutions.

Principales recommandations

- Remédier au fort taux d'abandon en fin de premier cycle

L'un des principaux objectifs de l'apprentissage d'un instrument devrait être d'accéder à une pratique en amateur autonome. Ceci est envisageable au cours du 2^{ème} cycle. A Colombes, la pyramide des inscrits par cycle du Conservatoire fait apparaître un taux d'abandon important : 65% entre la fin du 1^{er} cycle et le début du 2^{ème}. On constate ainsi une faiblesse générale du 2^{ème} cycle et une quasi inexistance du 3^{ème} cycle. Les pratiques collectives ne peuvent qu'en souffrir. Le rapport du ministère conforte le diagnostic de la Ville en la matière, et mentionne : « Un certain pourcentage d'abandons ou de départs est normal. Au delà de ce pourcentage, il pose question. »

- Réduire le déséquilibre de répartition des effectifs

La municipalité a également souhaité questionner l'importance des effectifs en piano, et la place de cet instrument dans l'ensemble de l'offre du Conservatoire. En nombre, le déséquilibre à Colombes est flagrant : les pianistes représentent plus de 31% de l'effectif des instrumentistes, c'est à dire près d'un élève sur 3.

Face à cette situation et en l'absence d'une régulation passée, un effort a été entrepris pour que les élèves pianistes soient davantage présents dans les pratiques collectives, ateliers, accompagnement d'autres élèves, musique de chambre. Toutefois, réduire les effectifs des élèves pianistes reste un objectif à atteindre, en conjuguant plusieurs mesures pour agir progressivement sans déstabiliser la structure.

- Rénover l'enseignement de Formation musicale (FM)

Par ailleurs, des modifications doivent être engagées dans le domaine de l'enseignement de Formation musicale (FM).

Le rapport d'inspection, qui confirme cette analyse, relève qu'en 1^{er} cycle, la FM propose un enseignement trop abstrait et trop éloigné à la fois de la musique et de la dynamique enfantine. D'autre part, trop de cours instrumentaux placent encore l'apprentissage des « bases » techniques avant ce qui leur donne du sens, l'expression musicale. Il convient d'améliorer l'équilibre entre globalité musicale et exigence technique, celle-ci devant être vécue comme un moyen et non un but. Ceci est d'autant plus nécessaire quand on s'adresse à des élèves qui ne sont pas imprégnés de musique par ailleurs. Oralité, mémoire, écoute intérieure, appropriation du langage musical, démarches d'invention sont des éléments fondamentaux, qui doivent être placés au cœur des enseignements de notre Conservatoire.

- Conforter la dynamique de projets

Dès 2009, la Ville a engagé un travail de dynamisation des projets du Conservatoire, en renforçant leur rayonnement sur le territoire communal. Le rapport d'inspection du ministère salue d'ailleurs les ateliers consacrés à la rencontre entre slam et musique classique, mis en œuvre par la DDC en 2008, 2009 et 2010. Il indique notamment : « Preuve s'il en était besoin de l'importance des actions transversales d'ouverture, cette très intéressante initiative a abouti à un enregistrement de DVD sur ce travail, réalisé par la direction des affaires culturelles de la ville ; le professeur de piano co-animateur des groupes (...) y pose des questions de fond sur la formation des élèves dans le secteur classique (...). »

Plus généralement, les actions transversales sont un outil efficace de dynamisation des pédagogies, de stimulation de l'intérêt des élèves, et de renforcement des pratiques collectives au sein du Conservatoire.

- Dynamiser et qualifier les pratiques collectives

Moins de 50% des élèves instrumentistes sont inscrits dans une pratique collective. L'objectif devrait tendre vers les 100% si l'on veut alimenter la motivation et donner du sens à l'apprentissage instrumental.

Sur le plan qualitatif, beaucoup reste à faire. Les niveaux des ensembles sont hétérogènes. Il est intéressant de noter que le rapport du ministère qualifie les moyens en heures de « tout à fait conséquents », alors pourtant qu'ils ne donnent pas entière satisfaction. La pédagogie d'ensembles est certes délicate à mener, mais il faut fonder l'intérêt et la nécessité de ces pratiques aux yeux des élèves.

- Diversifier les démarches pédagogiques

Le Conservatoire de Colombes doit s'ouvrir à de nouvelles approches pédagogiques, en prenant appui sur les désirs et les goûts des élèves. Pour les plus jeunes, l'apprentissage par l'oralité devrait précéder ou accompagner le jeu par la lecture. Il favorise l'écoute et la mémorisation. L'improvisation permet de mieux s'approprier les répertoires et d'avoir un espace d'expression plus personnelle.

Le rapport d'inspection conseille d'ailleurs de reconsidérer la forme du cours : la relation en face à face entre un adulte et un enfant ne devrait pas être un système. Une pédagogie en petits groupes est souvent plus motivante. Elle est plus exigeante en organisation et en préparation, mais, bien gérée, elle devient un lieu vivant, dans lequel le temps peut être pris pour diversifier les approches, notamment les démarches d'invention et la dimension corporelle, souvent absente des cours. En effet, la dimension de la création, produite par les élèves eux-mêmes et illustrée par des textes de compositeurs vivants, devrait être au centre de la pédagogie.

E.1.c - Perspectives d'évolution pédagogique

De nombreuses évolutions ont été engagées au sein du Conservatoire. Celles-ci visent à stimuler l'intérêt des élèves pour favoriser la pérennité de leur pratique amateur, à encourager la pluridisciplinarité des pratiques, à dynamiser et qualifier les pratiques collectives, à rééquilibrer progressivement la répartition des élèves entre les différents enseignements musicaux, et à renforcer les relations partenariales du Conservatoire avec les autres structures colombiennes (culturelles et autres).

Les modifications engagées porteront leurs fruits dans la durée, et leurs effets seront pleinement mesurables dans 3 à 4 ans.

Les principaux changements concrets sont les suivants.

L'élaboration d'un projet d'établissement a été mise en œuvre. Celle-ci sera largement partenariale, et prendra au moins une année et demie. Le projet pourrait donc être finalisé et voté en Conseil municipal au cours du dernier trimestre 2012. Il sera accompagné d'un règlement intérieur, et d'une charte de l'enseignement.

Les méthodes d'enseignement de la FM sont révisées. Désormais, les cours de FM intègrent la pratique instrumentale et un module de pratique collective (chant choral, percussions). Les durées de cours sont modifiées et harmonisées. D'autres évolutions seront initiées à la rentrée 2012.

L'organisation des cursus a été reconstruite. Une attention particulière a été portée à la question du temps de présence de l'élève dans l'établissement : plutôt que de demander à un élève instrumentiste de se déplacer trois fois par semaine (une fois pour le cours instrumental, une fois pour la FM et une autre fois pour la pratique collective), la nouvelle organisation facilitera l'enchaînement des enseignements sur le même jour, afin de permettre à l'élève de passer d'une pratique à l'autre.

L'offre pédagogique est restructurée autour des propositions suivantes :

- Pour les plus jeunes, un parcours « Découverte »

Il s'agit d'une formule proposée aux enfants de 5 à 6 ans pour la musique et de 6 à 7 ans pour la danse. Lieu d'éveil, de sensibilisation, d'exploration et de créativité artistique, l'enfant y appréhende de nouveaux espaces sonores et physiques à travers de nombreuses activités ludiques et jeux structurants.

- En musique, un cursus « Classique », des pratiques collectives, un cursus « Passerelle » et un parcours personnalisé « L'élan musical »

Le cursus « Classique » permet de pratiquer et apprendre à jouer d'un instrument. Faisant largement appel à l'imaginaire et à la sensibilité artistique, il permet à l'élève de s'approprier différents langages musicaux et d'aborder des répertoires variés. Les pratiques collectives et complémentaires font partie intégrante de ce cursus.

Les cursus « Passerelle » et « Élan musical » sont des offres nouvelles.

Le cursus « Passerelle » aborde la musique de manière globale, sans spécialisation instrumentale : tourné vers la création, l'improvisation et le croisement des répertoires, il permet de jouer de plusieurs instruments acoustiques ou électriques, de se familiariser avec la Musique Assistée par Ordinateur (MAO), et comprend un module d'enregistrement en studio.

« L'élan musical » s'adresse aux jeunes groupes de musiques actuelles qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement. Ce parcours personnalisé propose un accompagnement artistique et scénique, avec répétitions encadrées et en autonomie, enregistrements en studio, aide à la diffusion et à la définition d'un projet artistique.

- En danse, un cursus Classique, un cursus Modern' jazz et des ateliers de hip-hop

Le cursus Classique poursuit les enseignements existants en danse classique, avec ajout de nouvelles possibilités de pratiques complémentaires (pointes, danse modern' jazz, danse hip-hop).

Les ateliers de danse hip-hop ouverts en 2010 sont dédoublés cette année afin de constituer un groupe de débutants et un groupe de niveau intermédiaire.

Parallèlement à ces évolutions pédagogiques, de nombreuses modifications sont également engagées en matière d'organisation administrative. Les modalités d'inscription des élèves sont modifiées et le seront encore à la rentrée 2012. Les tests d'entrée sont abolis. Les modalités de paiement sont modernisées (en projet, l'échelonnement mensuel des paiements et le prélèvement automatique). Une évolution de l'outil informatique du Conservatoire est engagée.

E.1.d - Partenariats

Le Conservatoire s'engage actuellement dans un renforcement de son rayonnement externe et de ses relations partenariales avec les autres structures colombiennes (culturelles, sociales, éducatives...).

La démarche de projets en partenariat est poursuivie et amplifiée. Quelques exemples : des partenariats nouveaux sont en cours d'élaboration avec l'Avant-Seine (pour l'organisation de master-classes lors de l'accueil de musiciens de prestige à l'Avant-Seine) ; un partenariat pédagogique et de programmation artistique dans le domaine de la danse est en projet avec la MJC-TC ; le Conservatoire renouvellera en 2012 son implication dans le Festival de la Voix, et s'engage dans le dispositif du spectacle vivant scolaire...

Par ailleurs, l'année 2011/2012 permettra au Conservatoire de réfléchir à de nouveaux objectifs de partenariat pédagogique avec les associations musicales auxquelles il est associé depuis longtemps : Orchestre d'Harmonie de Colombes (OHC), Pupitre 92, Big Band du Conservatoire de Colombes (BCC), Cercle symphonique, Colombes Jazz.

Enfin, une réflexion a été engagée, et devra être finalisée, sur les complémentarités à établir entre les enseignements du Conservatoire et de DG Music dans le domaine des musiques actuelles.

E.1.e - Formation de formateurs hip-hop

La danse hip-hop a fait son entrée au Conservatoire à la rentrée 2010. Dans ce domaine, des ateliers de pratique existent dans différentes structures de Colombes. Le Conservatoire pourrait se positionner en tant que structure ressource, et par exemple développer des sessions de formation professionnelle de perfectionnement à l'intention des formateurs colombiens en danse hip-hop.

E.2. - Actions et manifestations de valorisation patrimoniale

Le musée d'art et d'histoire, le service de la valorisation du patrimoine et les archives municipales développent différentes actions à dimension éducative en faveur des publics non scolaires. Celles-ci répondant à une mission de médiation, elles sont présentées dans le chapitre I - § D.5.c du présent document, et sont rappelées ci-dessous pour mémoire.

E.2.a - Les circuits patrimoniaux

Des circuits patrimoniaux commentés et/ou mis en valeur par des actions culturelles diverses (théâtrales par exemple) sont organisés ponctuellement, en particulier à l'occasion de manifestations nationales de valorisation patrimoniale (Journées du patrimoine...).

E.2.b - Les événementiels liés au patrimoine et au musée

Des manifestations événementielles ponctuent l'année et constituent des propositions éducatives régulières dans le domaine du patrimoine : Printemps des Poètes en mars, Nuit des musées en mai, Rendez-vous aux jardins en juin, Journées du patrimoine en septembre, Semaine Bleue en octobre...

E.2.c - Les conférences

De nombreuses conférences sur l'art sont proposées par le musée, le service Intergénérationnel et la Valorisation du patrimoine, en lien notamment avec l'association des Amis du musée. La plupart ont lieu dans l'auditorium du Conservatoire de musique et de danse.

Les archives, chaque année, développent une conférence s'appuyant sur des documents originaux lors des Journées du patrimoine.

Des conférences ponctuelles sont également proposées dans le cadre des manifestations événementielles évoquées dans le § E.2.b.

E.2.d - La politique d'édition

La politique d'édition du musée, des archives et de la valorisation du patrimoine s'articule autour de différents types de publications : catalogues d'expositions temporaires du musée, livrets thématiques sur des éléments remarquables de l'histoire et du patrimoine de Colombes (trois plaquettes documentées, 17 guides de la collection « À la découverte de Colombes »), parutions mensuelles du journal Mosaïque...

E.2.e - La médiation autour des actions de restauration

Des actions de médiation (conférences, film, présentation muséographique) sont organisées en lien avec des travaux de restauration patrimoniale. Ce pourrait être le cas prochainement à l'occasion de la restauration du vitrail du vieux clocher.

E.2.f - La promotion de l'inventaire des éléments patrimoniaux remarquables

À l'occasion de la refonte par la municipalité de son Plan local d'urbanisme (PLU), le service de la valorisation du patrimoine a réalisé un important travail d'inventaire des éléments patrimoniaux remarquables colombiens à préserver.

Cette base de données, qui peut donner lieu à de nombreux projets pédagogiques, sera mise en valeur sous différentes formes au cours des années à venir : consultation sur des banques informatiques puis sur le site internet de la Ville, visites guidées sur site...

E.3. - Cinéma et audiovisuel

E.3.a - Convention « Passeurs d'images » avec Arcadi

En 2008-2009 puis à nouveau en 2010-2011, la Ville de Colombes et Arcadi ont signé une convention pour la mise en œuvre du projet « Passeurs d'images » (anciennement connu sous le nom de « Un été au ciné » puis « Ciné Ville »).

Initialement entièrement délégué dans son organisation au CSC des Fossés-Jean, celui-ci a été réinvesti par la municipalité à l'occasion de la seconde convention, permettant ainsi d'inscrire le projet dans une démarche partenariale associant les CSC des Fossés-Jean et du Petit-Colombes, la MJC-TC et le cinéma Les 4 Clubs.

Le dispositif a permis la réalisation de plusieurs actions :

- séances de cinéma en plein air au parc Caillebotte (organisées par le CSC des Fossés-Jean) et au stade Charles Péguy dans le cadre de « Solidair'été » ;
- ateliers de réalisation audiovisuelle dont les productions ont été diffusées au CSC des Fossés-Jean, au cinéma Les 4 Clubs puis dans plusieurs cadres (festivals...);
- séances spéciales à la MJC-TC et au cinéma Les 4 Clubs (diffusion d'un film en présence d'un ou plusieurs membres de l'équipe de tournage).



Sous réserve de l'évaluation du projet et de la volonté d'Arcadi de pérenniser ce partenariat, l'action pourrait être reconduite dans le cadre d'une nouvelle convention 2012-2013.

E.3.b - Projets audiovisuels

La Direction de la Jeunesse, le service Intergénérationnel et le service des Accueils de loisirs élémentaires organisent régulièrement des actions à caractère éducatif dans le domaine de l'audiovisuel.

Le service Intergénérationnel mène depuis plusieurs années un atelier de réalisation audiovisuelle, qui se consacre à des temps forts de la vie locale (reportage en 2010 sur « Solidair'été », en 2011 sur le projet de chorale de bébés de la crèche des Rossignols à l'occasion du festival de la Voix...).

La Direction de la Jeunesse conduit elle aussi un atelier vidéo. Parallèlement, elle prépare en ce moment la création d'un nouvel équipement, la future Maison de l'image et du multimédia. Ce projet fera l'objet d'un partenariat avec la Direction de la Culture, dans le cadre de ses objectifs d'éducation à l'image.



CHAPITRE III – SUSCITER ET RENFORCER LES SYNERGIES, PARTENARIATS ET COMPLÉMENTARITÉS ENTRE ACTEURS CULTURELS

La ville de Colombes est riche de nombreux équipements et acteurs culturels, qui mènent des actions souvent innovantes, de qualité, et dans bien des cas complémentaires. Les acteurs culturels colombiens ont développé au fil du temps un sens du partenariat et de l'échange, qui permet l'existence régulière de projets partagés.

Dans ce contexte, la politique culturelle municipale se doit d'accompagner cette tendance, et de la conforter pour qu'elle puisse contribuer à la diversité et à l'équilibre de l'offre culturelle faite aux habitants.

A1 Les objectifs de la Ville

A.1. - Une offre culturelle diversifiée et équilibrée

En inscrivant la question des synergies, partenariats et complémentarités entre acteurs culturels parmi les principales priorités de son projet culturel, la Ville souhaite tout d'abord encourager les intervenants culturels colombiens à se concerter, dans le but de proposer une offre culturelle diverse et équilibrée aux habitants.

Dans une ville de 83.000 habitants, ces derniers doivent en effet pouvoir bénéficier de propositions couvrant l'ensemble des domaines des arts et de la culture. En organisant leurs projets de manière concertée, les acteurs culturels, municipaux ou non, peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif.

Par ailleurs, la politique culturelle municipale est aussi garante de l'équilibre de cette offre culturelle faite aux habitants : il s'agit de veiller à ce que chaque discipline artistique, chaque esthétique, trouve sa place dans le projet global, et d'éviter qu'une thématique particulière concentre à elle seule une part trop importante des ressources disponibles, au détriment des autres secteurs.

A.2. - Une offre culturelle complémentaire

Dans le contexte actuel de forte tension des finances publiques, la municipalité souhaite également œuvrer pour favoriser la complémentarité des différents projets culturels colombiens, qu'ils émanent de structures municipales ou non.

En effet, quand les moyens financiers tendent à se raréfier, il apparaît d'autant plus nécessaire d'organiser l'offre culturelle de façon à éviter, dans toute la mesure du possible, les actions redondantes voire concurrentes. Sur ce point, la municipalité a adopté une position consistant à refuser d'apporter son concours financier à des actions qui comporteraient des redondances.

Par ailleurs, la complémentarité de l'offre culturelle se caractérise également par l'existence d'un calendrier de programmation concerté. Sur le principe, il est par exemple préférable d'organiser le planning annuel des représentations de spectacle de manière concertée entre les différentes structures de diffusion, afin de répartir les programmes sur des jours différents plutôt que de faire coexister, au même moment, plusieurs concerts, ou plusieurs spectacles. Ce point est d'autant plus nécessaire lorsque l'on parle de l'Avant-Seine, de la MJC-TC et du Conservatoire, qui cohabitent à quelques mètres les uns des autres, dans un espace caractérisé par de très fortes difficultés de stationnement.

Enfin, en défendant ce principe de complémentarité, la municipalité souhaite aussi contribuer à améliorer la lisibilité et la singularité des projets de ses acteurs culturels. Un projet artistique qui se différencie de celui des autres est un projet plus lisible, mieux identifié par le public qui en perçoit la singularité.

A.3. - Favoriser l'émergence de projets partagés entre acteurs culturels colombiens

Le projet culturel municipal ne défend pas uniquement l'idée de complémentarité entre acteurs culturels, il entend donner également un appui aux synergies et aux relations partenariales entre intervenants colombiens.

Ces relations existent d'ores et déjà et sont l'une des richesses de la vie culturelle locale. Les exemples ne manquent pas : programmation hors les murs de l'Avant-Seine à la MJC-TC, au Hublot et à la Cave à théâtre, projets fédérateurs tels que le festival des Bancs publics initié par la Cave à théâtre et la Cie Annibal et ses éléphants, spectacles à domicile du Hublot, etc.

Aujourd'hui, la municipalité souhaite conforter et contribuer à pérenniser cette dynamique. De plus, une priorité sera mise sur le renforcement de ces mêmes complémentarités avec et entre les structures culturelles municipales.

A.4. - Un projet culturel municipal transversal et fédérateur

A.4.a - Une collectivité qui s'adapte au mode projet

La municipalité a engagé depuis 2008 un mouvement de modernisation de son administration. Au-delà de la Direction de la Culture, c'est l'ensemble des services municipaux qui sont sollicités pour adapter leurs modalités de fonctionnement au mode projet.

A.4.b - Une organisation transversale pour la Direction de la Culture

La Direction de la Culture accompagne bien sûr ce mouvement. Sa nouvelle organisation, effective après approbation par un Comité technique paritaire (CTP), se veut la traduction administrative des objectifs de la nouvelle politique culturelle.

La transversalité, présente dans toutes les composantes du projet culturel et tout particulièrement dans l'objectif de synergies entre acteurs, se concrétise par la mise en place de nouvelles missions transversales au sein des services.

De nouvelles responsabilités thématiques sont identifiées et viennent compléter les missions existantes : théâtre, musique, danse, cultures urbaines, arts plastiques, cinéma et audiovisuel, conservation et valorisation du patrimoine, culture scientifique et technique, projets pluridisciplinaires.

Par ailleurs, de nouvelles missions à dimension transversale viennent enrichir les modes de fonctionnement existants des services :

- mission transversale sur l'égal accès à la culture pour tous,
- mission transversale sur l'éducation artistique et culturelle,
- mission transversale sur le développement culturel durable,
- mission transversale sur les synergies, partenariats et complémentarités entre acteurs culturels,
- mission transversale sur la communication,
- mission transversale sur l'évaluation de projet,
- mission transversale sur les questions techniques,
- mission transversale sur la logistique,
- mission transversale sur les marchés publics,
- mission transversale sur les projets informatiques,
- mission transversale sur le contrôle de gestion,
- mission transversale sur les salaires des non permanents.

A.4.c - Une concertation régulière entre services municipaux

La Ville entend s'appliquer à elle-même l'exigence de concertation qu'elle souhaite encourager auprès des acteurs culturels. Ainsi, des réunions de concertation seront organisées régulièrement (une à trois fois par an selon les cas) entre la Direction de la Culture et les autres directions municipales intervenant dans le champ culturel.

Il s'agit en particulier des directions et services suivants :

- Direction de la Petite enfance,
- Direction de la Jeunesse,
- Direction de l'Éducation (et en attendant sa constitution, Directions de la Vie scolaire et de l'Enfance),
- Service Intergénérationnel,
- Direction de la Démocratie de proximité et de la Vie associative,
- Direction de l'Environnement,
- Mission cohésion sociale,
- CCAS.

A.4.d - Des rencontres régulières avec les acteurs culturels associatifs

La concertation menée à l'occasion de l'élaboration du nouveau projet culturel municipal a donné lieu à de nombreux échanges avec les acteurs culturels colombiens, qui ont été globalement très appréciés. Plusieurs acteurs culturels ont exprimé le souhait que ces temps de rencontre soient pérennisés après le terme de la concertation.

Il a été retenu l'idée d'organiser une à deux fois par an (à des dates à préciser) des réunions générales de tous les acteurs culturels colombiens, à l'initiative de la Ville. Ces rencontres permettront de dépasser les clivages traditionnels entre disciplines et esthétiques artistiques et culturelles.

Elles auront pour but de faire un point régulier sur l'avancement de la mise en œuvre du projet culturel municipal, de favoriser les échanges et la connaissance mutuelle entre acteurs associatifs, d'organiser des temps de discussion autour de thématiques d'actualité, et éventuellement de présenter des initiatives culturelles ou artistiques innovantes.

B] Les projets municipaux transversaux

Le présent chapitre compile les principales actions municipales à dimension culturelle menées dans un cadre transversal (associant généralement plusieurs directions municipales).

B.1. - Le projet d'éducation artistique et culturelle

Le projet éducatif local, en cours d'élaboration, est évidemment l'une des actions municipales transversales par excellence, compte tenu du grand nombre d'intervenants mobilisés par une politique éducative.

Celui-ci sera piloté par la future Direction de l'Éducation, regroupant les Directions de la Vie scolaire et de l'Enfance. La Direction de la Culture en sera le référent technique pour son volet d'éducation artistique et culturelle. Ce dernier associera également de manière privilégiée les Directions de la Petite enfance et de la Jeunesse.

Un groupe de travail consacré aux projets éducatifs sera mis en place au cours du dernier trimestre 2011. Il est envisagé qu'un poste partagé entre les Directions de l'Éducation et de la Culture puisse garantir la transversalité d'action entre services municipaux.



B.2. - L'implication des médiathèques dans les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, de lutte contre l'illettrisme, et d'initiation aux nouvelles technologies

Les médiathèques de Colombes souhaitent développer plusieurs nouvelles missions qui, par nature, nécessiteront la mise en place d'une démarche concertée :

- La question de l'accompagnement vers l'emploi concerne les médiathèques, car elles sont des lieux irremplaçables de ressources documentaires. Elles peuvent, par exemple, proposer des fiches métier aux demandeurs d'emploi et aux étudiants en réflexion sur leur orientation professionnelle. Pour développer cette dimension nouvelle de leur action quotidienne, les médiathèques devront naturellement travailler en concertation étroite avec la Direction des affaires économiques, la Direction de la Jeunesse, la Mission cohésion sociale, le CCAS, et avec plusieurs interlocuteurs publics non municipaux.
- La lutte contre l'illettrisme est aussi une mission transversale impliquant de nombreux interlocuteurs. Les médiathèques y participent, notamment par le biais de leur implication dans le dispositif du « Coup de pouce Clé ». D'autres actions pourraient être engagées, dans le cadre d'une concertation avec, entre autres, la Mission cohésion sociale.
- L'initiation aux nouvelles technologies fait aussi partie des missions que les médiathèques de Colombes peuvent prendre en compte, depuis qu'elles proposent au public des postes informatiques reliés à internet. Là aussi, des initiatives existent déjà et ont su trouver leur public (c'est en particulier le cas de Navitic). Une synergie entre les différentes interventions est donc nécessaire.

B.3. - Le partenariat Culture / Jeunesse

À Colombes, la Direction de la Jeunesse intervient très largement dans le domaine culturel. Et la jeunesse fait bien entendu partie des publics que la Direction de la Culture souhaite pouvoir concerner très largement. Il est donc naturel que des relations régulières de concertation et de partenariat sur projets existent entre les deux entités.

Sont présentés ci-dessous les principales actions à dimension culturelles pilotées par la Direction de la Jeunesse.

B.3.a - Ateliers musicaux

Depuis plusieurs années, la Direction de la Jeunesse propose des ateliers musicaux diversifiés, dans une logique de découverte et en tant qu'outil d'appui à la construction de la personnalité des jeunes qui en bénéficient.

Parmi ces ateliers, une action autour des percussions traditionnelles a pris une ampleur considérable : les « Batuc'Ados ». Son animateur occupe un poste partagé pour moitié entre la Direction de la Jeunesse et le Conservatoire, avec l'objectif de dynamiser le partenariat entre ces deux services municipaux.

Par ailleurs, d'autres ateliers musicaux sont organisés par la Direction de la Jeunesse avec l'intervention de l'association Les Zuluberlus. Il est envisageable d'approfondir les liens entre ces ateliers et le Conservatoire.

B.3.b - Projets et programmation du Caf'Muz

Le Caf'Muz, structure municipale rattachée à la Direction de la Jeunesse, organise des manifestations musicales régulières : concerts, soirées karaoké, etc. Certains de ces programmes sont liés à des démarches pédagogiques menées avec des jeunes : master-classes, stages par exemple. De plus, l'équipement dispose d'un studio de répétitions pour les groupes de musiques actuelles.

Des partenariats ponctuels existent entre les activités du Caf'Muz et certains projets de la Direction de la Culture. Ce fut par exemple le cas du projet « Pop, slam et nouvelles musiques classiques », dont un concert fut accueilli au Caf'Muz en 2010. Ces collaborations méritent d'être poursuivies et, si possible, amplifiées.

Par ailleurs, certaines activités régulières du Caf'Muz ont pu être accueillies au Conservatoire au moment des travaux qui, en 2011, ont obligé le Caf'Muz à fermer ses portes pendant quelques mois. Les groupes de musiques actuelles qui répètent habituellement au Caf'Muz ont pu "trouver refuge" dans les studios du Conservatoire. À cette occasion, les tarifs de location des studios des deux équipements ont été harmonisés.

D'autres partenariats pourraient être mis en œuvre entre le Caf'Muz et le Conservatoire, notamment dans le cadre des nouveaux parcours personnalisés proposés par le Conservatoire, « Passerelle » et « Élan musical ».

B.3.c - JAAM

La JAAM (Jeunes Artistes AMateurs) est une manifestation de valorisation des pratiques artistiques des jeunes colombiens, organisée depuis plusieurs années en partenariat entre Directions de la Jeunesse et du Développement culturel. Se déroulant généralement à la MJC-TC, elle attire un public nombreux et assidu.

Pour simplifier son pilotage, il a été décidé que le portage administratif de l'édition 2012 de la JAAM serait confié à la Direction de la Jeunesse. Cette évolution ne modifie en rien la dimension partenariale du projet, qui restera cofinancée par les deux services, et qui continuera d'impliquer des agents de la Jeunesse et de la Culture.

B.3.d - Projets audiovisuels et Maison de l'image

La Direction de la Jeunesse est impliquée en faveur de l'audiovisuel (cf. § E.3.b). Les projets qu'elle développe dans ce domaine, et en particulier la future Maison de l'image et du multimédia, sont étroitement reliés avec les objectifs d'éducation à l'image de la Direction de la Culture. Ils pourraient également faire écho avec la volonté municipale de développement des arts numériques.

B.3.e - La programmation de l'Avant-Seine en faveur du public jeune

Le public jeune ne se sent aujourd'hui pas suffisamment concerné par la programmation de spectacles de l'Avant-Seine / Théâtre de Colombes. Pour contribuer à renforcer la fréquentation de cet équipement culturel phare de Colombes par le public jeune, la Direction de la Jeunesse a exprimé le souhait de pouvoir être associée à la programmation d'un voire deux spectacles par an, spécialement choisis en fonction de leur accessibilité pour les publics jeunes.

Cette proposition sera soumise prochainement au nouveau directeur de l'Avant-Seine. Il serait pertinent de pouvoir accompagner ces programmations d'une tarification adaptée, et si possible d'interventions artistiques liées au spectacle, en amont des représentations.

B.3.f - La danse

La danse est l'une des pratiques artistiques les plus prisées du public jeune. La Direction de la Jeunesse propose chaque année plusieurs ateliers, dans différentes esthétiques et pratiques chorégraphiques. Pourtant, aucune collaboration n'existe actuellement sur cette thématique avec la Direction de la Culture. Des projets partagés mériteraient d'être envisagés, notamment dans le domaine du hip-hop (qui pourrait donner lieu à un partenariat avec les ateliers du Conservatoire).

B.3.g - Le livre et la lecture

Les médiathèques de Colombes ont prévu, dans le cadre de la nouvelle politique municipale de lecture publique, de renforcer leur implication en faveur du public jeune et adolescent. À Prévert, un espace dédié à ce public vient d'être créé (« Le Palier »). Des actions spécifiques sont envisagées : participation à la politique d'acquisition, partage de coups de cœur (projet intitulé « speed-booking »), etc. Ces multiples actions devront s'inscrire dans le cadre d'un partenariat avec la Direction de la Jeunesse.

B.4. - Les actions de culture scientifique et technique

B.4.a - Projets sur des thèmes environnementaux

La Direction de l'environnement et son service de l'écologie urbaine mènent de nombreuses actions liées aux sciences, dans le domaine qui les concerne directement, l'environnement. Les actions impliquent généralement les deux structures colombiennes ressource en la matière, le Centre nature et la Coulée verte.

En raison de l'existence de ces potentialités, la Direction de la Culture prévoit d'accorder une large place à la thématique environnementale dans son projet de culture scientifique et technique, et travailler dans ce cadre en partenariat avec la Direction de l'environnement. L'identification d'un référent culture scientifique au sein de la Direction de la Culture devrait y contribuer.

Quelques exemples témoignent déjà de cette démarche :

- les médiathèques ont pris part en 2010 à la Semaine de la biodiversité en proposant une sélection d'ouvrages reliés à la thématique ;
- la Semaine du développement durable a donné lieu à plusieurs projections de films thématiques au cinéma Les 4 Clubs.

B.4.b - Projets avec la Mission cohésion sociale et l'Inspection académique

La Mission cohésion sociale est très engagée dans le domaine de la culture scientifique. En 2010, elle a mené un projet ambitieux avec le CNES et l'association Planète Sciences autour de la thématique de l'espace. En 2011, c'est autour du camion de l'émission de France 3 « C'est pas sorcier » qu'elle a organisé un village scientifique sur le terrain de l'Île Marante, accompagné de nombreuses animations. Elle propose par ailleurs tout au long de l'année des ateliers scientifiques avec la participation de l'association Les Petits Débrouillards.

La Direction de la Culture souhaite s'associer davantage aux initiatives de la Mission cohésion sociale, notamment dans le but d'en permettre l'extension sur des périodes plus longues, ou à une fréquence plus régulière, et d'en élargir l'audience à tous les publics (la Mission cohésion sociale ayant, logiquement, ciblé son action en direction des publics de la géographie prioritaire de la politique de la ville).

Par ailleurs, l'Inspection académique des Hauts-de-Seine a initié il y a trois ans un ambitieux projet éducatif intitulé « Forum Sciences ». Celui-ci implique chaque année une vingtaine d'écoles maternelles et élémentaires, qui travaillent sur l'année pour présenter leurs réalisations lors du Forum.

La Direction de la Culture, sollicitée par l'Éducation nationale pour soutenir logistiquement le Forum, a engagé en 2010/2011 un partenariat plus approfondi avec l'IA autour du projet, afin de prendre part à son élaboration, à ses choix de thématiques... Le service des Accueils de loisirs élémentaires a aussi contribué à ce partenariat en organisant au même moment un Salon des inventeurs.

B.4.c - Projets à développer avec la Direction de la Jeunesse

Lors des réunions de concertation liées à l'élaboration du projet culturel, la Direction de la Jeunesse a fait part de son intérêt pour les thématiques scientifiques. L'idée de la constitution d'un comité scientifique de jeunes a notamment été évoquée. Des partenariats sont donc à envisager à l'occasion de la mise en place du volet de culture scientifique et technique du projet culturel, par exemple en lien avec le Conseil communal des jeunes (CCJ).



B.5. - Les projets culturels dans le cadre du jumelage

La culture est un trait d'union, un vecteur de partage de valeurs. Les actions municipales menées dans le cadre du jumelage le démontrent : nombreuses sont celles qui ont eu trait à la culture au cours des dernières années.

B.5.a - Musique

Des actions musicales ont plusieurs fois été réalisées avec la ville de Frankenthal. Des échanges ont eu lieu entre son conservatoire de musique et celui de Colombes : concerts, participation d'élèves de Colombes à un concours musical (mars 2011)...

La première édition du Festival de la Voix a également permis plusieurs échanges originaux et riches : la chorale Cantadeiras do Neiva a été accueillie dans le cadre d'un échange avec l'association Actifs, des chanteuses lyriques ukrainiennes ont pu intervenir au Conservatoire et à l'Espace des Quatre Chemins en lien avec l'OHC et la chorale A Tre Voci, et une participation du Conservatoire de Frankenthal était également prévue (malheureusement annulée pour raisons de santé)...

B.5.b - Lecture publique

Même si aucun projet concret n'a encore été envisagé, les médiathèques de Colombes ont fait part de leur intérêt pour les questions liées au jumelage.

B.5.c - Musée, archives et valorisation du patrimoine

Des échanges liés au patrimoine et au musée ont déjà eu lieu avec la Ville de Frankenthal : visites du patrimoine local lors de la venue de délégations, échange d'expositions dans les deux communes, cycle de conférences, accueil en 2009 au musée de Colombes de l'artiste plasticien Erich Sauer (résident à Frankenthal) dans le cadre d'une exposition temporaire, concours photo concomitant sur le thème de l'eau... Un projet, porté par les archivistes respectifs de Colombes et Frankenthal, d'une présentation historique des deux villes via le web est en cours d'étude.

B.6. - Les actions de formation des médiathèques pour le personnel municipal

Dans le cadre des actions partenariales qu'elles mènent régulièrement avec d'autres services municipaux, les médiathèques de Colombes ont entrepris une démarche de formation des personnels de la Direction de la Petite enfance et du service des Accueils de loisirs (cf. chapitre IV - § E.2.a).



CI Soutien municipal aux complémentarités entre acteurs culturels colombiens

La municipalité a engagé une série d'actions visant à accentuer les actions partenariales entre ses équipements et services. Elle a également fait le choix d'accompagner les projets associatifs menés de façon concertée voire commune.

C.1. - Coproduction et accueil de certaines compagnies colombiennes par l'Avant-Seine

L'Avant-Seine / Théâtre de Colombes, principal lieu de diffusion artistique de la ville, a engagé une démarche volontariste d'ouverture en direction des compagnies théâtrales colombiennes.

C'est ainsi que des spectacles des compagnies colombiennes Annibal et ses éléphants, Les Héliades, Le Temps de Vivre, Collectif Masque ou encore L'Arbre à Théâtre ont pu bénéficier d'une programmation à l'Avant-Seine, dans le cadre d'achats et parfois de coproductions. Ce soutien, essentiel pour le développement et la visibilité nationale des compagnies colombiennes, sera poursuivi. La Ville l'a inscrit dans les clauses de la convention d'objectifs qu'elle a signée avec l'Avant-Seine pour les années 2011 à 2013.

C.2. - La diffusion du spectacle vivant

C.2.a - Programmation concertée Avant-Seine / MJC-TC / Conservatoire

Comme il est précisé dans le § A.2. du présent chapitre, la municipalité entend favoriser la complémentarité des différents projets culturels colombiens, et souhaite en particulier que celle-ci se caractérise par l'existence d'un calendrier de programmation concerté entre les principales structures de diffusion artistique.

Même si une concertation en ce sens existe déjà, différentes contraintes pratiques en limitent l'efficacité (périodes de programmation différentes notamment). L'objectif est d'améliorer la répartition des programmes sur des jours différents plutôt que de faire coexister, au même moment, plusieurs concerts, ou plusieurs spectacles. Ce point est d'autant plus nécessaire pour l'Avant-Seine, la MJC-TC et le Conservatoire, ces trois structures cohabitant sur un territoire caractérisé par de très fortes difficultés de stationnement.

En théorie, il serait pertinent d'envisager le même type de démarche avec le Hublot pour le théâtre, et avec l'association Les Zuluberlus pour la programmation de concerts. En pratique, il est néanmoins très complexe de parvenir à éviter toute double programmation, tant les contraintes sont nombreuses et, pour certaines, incontournables (disponibilité des salles et des artistes, périodes de congés et jours fériés, négociations avec les artistes et leurs représentants, etc.).

Même si les résultats de cette concertation inter-partenaires peuvent être améliorés, il est prudent de préciser qu'ils resteront toujours imparfaits...

C.2.b – Programmations complémentaires Avant-Seine / MJC-TC / Conservatoire

Dans le cadre de la préparation des nouvelles conventions d'objectifs de la MJC-TC et de l'Avant-Seine, la Ville a soulevé la question de la complémentarité de programmation de ces deux équipements phare de la scène culturelle colombienne. Comment articuler les projets artistiques des deux structures pour éviter ce qui peut apparaître parfois comme des redondances de programmation, tout en garantissant l'autonomie des associations ?

La Ville a émis plusieurs propositions, qui ont été inscrites sous des formulations incitatives dans les conventions triennales des deux structures :

- la MJC-TC, compte tenu de la configuration scénographique de ses deux salles, tendra d'ici à 2013 à renforcer sa programmation en faveur du jeune public, et plus particulièrement le public des enfants et jeunes adolescents ;
- l'Avant-Seine privilégiera une programmation ouverte aux adolescents et aux jeunes adultes.

Dans le domaine de la danse, la Ville a souhaité réaffirmer la riche histoire de la MJC-TC, lieu historique de l'émergence de la danse jazz dès les années 70 et qui continue aujourd'hui encore de jouer un rôle phare en matière d'accueil en résidence de compagnies, de diffusion (avec notamment les Rencontres de danse de la Toussaint) et de formation en direction des professionnels (stages internationaux) et des amateurs (ateliers de pratique).

Aussi, plutôt que de proposer des spectacles de danse à l'auditorium du Conservatoire, au motif que celui-ci comporte un département danse, comme ce fut le cas ces dernières années, la Ville a choisi de recentrer la programmation de l'auditorium sur la musique, et d'inciter les élèves du Conservatoire à se rendre à la MJC-TC pour assister à des spectacles chorégraphiques.

De son côté, l'Avant-Seine poursuit une programmation à dominante théâtrale, tout en continuant d'accueillir de la danse ponctuellement.

Enfin, la nature intimiste de la salle de spectacle et de cinéma de la MJC-TC s'y prêtant volontiers, la municipalité lui a suggéré d'y renforcer sa programmation de spectacles de chanson.

Ces différentes évolutions devraient contribuer, à terme, à améliorer la lisibilité et la singularité des projets artistiques de chaque acteur culturel.

C.2.c - Résidences artistiques croisées

D'autres formes de partenariats existent entre les structures culturelles colombiennes. L'accueil d'artistes en résidence se prête par exemple volontiers à la mise en place de synergies, qui enrichissent les projets et améliorent leur visibilité.

L'Avant-Seine et la MJC-TC ont fait le choix d'accueillir ensemble la compagnie théâtrale Star Théâtre. Ses spectacles ont été diffusés dans les deux structures ; l'Avant-Seine a apporté des moyens financiers, en coproduction notamment, et techniques ; la MJC-TC a mis des locaux administratifs à la disposition de la compagnie.

Des collaborations comparables ont également déjà existé dans le domaine chorégraphique. Elles pourraient être développées aussi dans le secteur des arts plastiques. Le Contrat local d'éducation artistique en préparation à Colombes, avec sa résidence-mission consacrée à la photographie, devrait y contribuer.

C.2.d - La programmation de l'Avant-Seine hors les murs

Depuis plusieurs années, l'Avant-Seine a engagé une démarche innovante de programmation de spectacles hors les murs, dans différentes structures culturelles de Colombes : Cave à Théâtre, Hublot, MJC-TC...

Cette initiative doit être saluée, et poursuivie.

Elle génère des échanges productifs entre partenaires, encourage le public colombien à découvrir les différents lieux de diffusion de sa ville, valorise les équipements de diffusion artistique de Colombes et met en valeur leurs complémentarités techniques (l'Avant-Seine, "paquebot" de 1000 places d'un côté, le Hublot, petit lieu intimiste de 70 places de l'autre). De plus, elle enrichit la diversité artistique de la programmation de l'Avant-Seine, en lui permettant d'accueillir des spectacles qui s'accommoderaient mal de sa configuration technique (spectacles intimistes notamment, ne pouvant être présentés sur l'immense plateau du grand théâtre).

C.3. - La diffusion cinématographique

Deux structures interviennent dans le domaine de la diffusion cinématographique :

- le cinéma Les 4 Clubs qui, avec ses quatre salles et ses 37 à 40 séances hebdomadaires 52 semaines par an, propose chaque année environ 2000 projections ;
- la MJC-TC, qui programme de préférence des films de répertoire et/ou labellisés art et essai, et propose actuellement un peu moins de 300 séances annuelles.

C.3.a - Programmation concertée cinéma Les 4 Clubs / MJC-TC

La municipalité s'interroge actuellement sur la pertinence d'une diffusion à Colombes de films art et essai et grand public dans deux structures distinctes mais très proches l'une de l'autre, alors qu'il est devenu très difficile de conserver des cinémas de proximité avec la concurrence des grands multiplexes cinématographiques.

Est-il possible de faire coexister deux structures de diffusion, notamment sur le "créneau" des films d'auteurs labellisés art et essai ?

Cette réflexion, en cours, a été menée avec les équipes du cinéma Les 4 Clubs et de la MJC-TC. Aujourd'hui, un partenariat existe entre les deux structures, afin d'éviter toute redondance de diffusion. Trois modes d'articulation des programmations existent actuellement :

- diffusion d'un film dans une seule des deux structures ;
- diffusion d'un film lors de sa sortie nationale aux 4 Clubs puis en reprise quelques semaines plus tard à la MJC-TC ;
- occasionnellement, programmation concertée d'un même film dans les deux structures, sur des jours différents (avec prêt de la copie du film).

C.3.b - Le Ciné-goûter

Cette opération initiée par le Conseil général des Hauts-de-Seine permet aux exploitants de faire une sélection parmi une vingtaine de films, à diffuser le mercredi, accompagnés d'un goûter.

À Colombes, un partenariat efficace a été établi entre Les 4 Clubs et la MJC-TC : aucun film n'est programmé en double dans les deux structures ; et le programme annuel fait l'objet d'une communication mutualisée grâce à une brochure commune.

C.3.c - La programmation de cinéma scolaire

Jusqu'à présent, le cinéma Les 4 Clubs et la Ville d'un côté, et la MJC-TC d'un autre côté, proposaient chacun un dispositif de cinéma scolaire, sans complémentarité ni lisibilité pour les enseignants.

Ce dysfonctionnement va disparaître dès la rentrée 2011, avec l'instauration d'un nouveau dispositif concerté (cf. chapitre II - § B.3.a).

La programmation annuelle de films diffusés en séances scolaires ne comprendra désormais plus aucune redondance entre 4 Clubs et MJC-TC, fera l'objet de documents communs de communication, d'une procédure unique d'inscription, et d'une tarification unifiée.

DI Complémentarités entre les actions municipales et associatives

Les liens de partenariat et les complémentarités à établir entre actions municipales et associatives peuvent prendre des formes multiples : partenariats pédagogiques pour les structures engagées dans une démarche éducative, actions communes en faveur des publics les plus éloignés de la culture dans le cadre des relations établies avec les acteurs sociaux, collaborations sur des manifestations événementielles, actions thématiques, etc.

D.1. - Les partenariats pédagogiques

D.1.a - Conservatoire et MJC-TC

Comme il est précisé dans le § C.2.b du présent chapitre, la municipalité souhaite valoriser l'implication ancienne et prestigieuse de la MJC-TC en faveur de la danse.

Aujourd'hui, celle-ci propose de nombreux ateliers de pratique chorégraphique, dans des esthétiques diverses, avec une singularité dans le jazz et le modern' jazz. C'est en reconnaissance de ce constat que la Ville a fait le choix de fermer le cursus de danse modern' jazz du Conservatoire (faute de locaux adaptés pour mener de front deux cursus distincts) et de pérenniser le cursus de danse classique.

Des partenariats nouveaux sont à explorer entre les deux structures dans le domaine de l'enseignement chorégraphique. Ils restent aujourd'hui à construire, mais ont été inscrits dans les objectifs de la nouvelle convention d'objectifs de la MJC-TC.

D.1.b - Conservatoire et associations musicales partenaires (conventions)

Sur ce sujet, mentionné ici pour mémoire, se reporter au chapitre I - § D.1.a.

D.1.c - Implication des acteurs culturels colombiens dans les actions municipales d'éducation artistique

Les actions mises en place par la municipalité en faveur de l'éducation artistique et culturelle, décrites dans le chapitre II du présent document, font l'objet d'une large implication des acteurs culturels colombiens :

- le CLEA est mis en œuvre en partenariat avec les acteurs colombiens concernés (ceux du secteur des arts plastiques pour la résidence-mission photographique par exemple) ;
- les « Parcours culturels de proximité » font régulièrement appel aux compétences culturelles colombiennes, et la Ville y incite les écoles lorsque celles-ci envisagent de recourir à des intervenants extérieurs alors leur projet pourrait s'appuyer sur un partenariat avec des artistes colombiens.



D.2. - Participation des acteurs culturels colombiens au partenariat avec les acteurs sociaux

De la même façon que pour les « Parcours culturels de proximité », la municipalité prévoit de faire appel aux acteurs culturels colombiens pour la mise en œuvre des actions de partenariat avec les acteurs sociaux, décrites au chapitre I - § B.

Le programme d'interventions artistiques régulières sur les sites sociaux, par exemple, feront l'objet d'un appel à projet auprès des intervenants culturels colombiens, pour solliciter leurs propositions et les impliquer dans la démarche.

D.3. - Les événementiels partagés

Plusieurs manifestations événementielles font l'objet d'un travail partagé entre la Ville et les acteurs culturels colombiens.

D.3.a - Médiathèques et patrimoine dans les événements de la vie locale

Dans le cadre notamment de leur objectif de diversification des lieux de dépôt de leurs fonds documentaires, les médiathèques attachent une grande importance au fait de proposer leur participation aux différents événements de la vie locale, qu'ils soient culturels ou non.

Elles ont déjà pris ou pourraient prendre part à des manifestations telles que la Semaine de la Biodiversité, le Forum Santé, le Forum Emploi, etc. Une présence hors les murs sur les marchés est également envisageable. Pour les brocantes, les médiathèques prévoient l'organisation de « Broc' aux livres » en octobre 2011.

Par ailleurs, le musée participe à la Semaine bleue et les archives ont animé un stand lors du Forum sciences. Ces deux services ont aussi été partie prenante en 2011 de l'organisation de rallyes organisés par les comités des fêtes de quartier.

D.3.b - Concerts et autres manifestations dans des cadres spécifiques

La Ville fait régulièrement appel aux compétences locales pour contribuer à des événementiels municipaux. Des concerts au Centre nature, lors de la corrida pédestre ou la fête de la cerise font appel à des associations musicales de la ville ; des parcours patrimoniaux théâtralisés ont fait appel récemment à des compagnies colombiennes ; un appel à projet a été lancé en 2010 pour animer le kiosque du square Louis-Marie Léonore Fermé (square Edgar Quinet) ; etc.

D.3.c - Les manifestations événementielles de valorisation du patrimoine

De la même façon, les Journées du Patrimoine et les Rendez-vous des Jardins sont, à Colombes, une occasion de partenariats forts avec les acteurs municipaux de l'environnement (Centre nature, Coulée verte et Centre horticole), et les partenaires associatifs. Y contribuent très régulièrement l'Association des amis du Centre nature, l'Association des amis du musée, l'Association des amis de Colombes et de son histoire, la MJC-TC, etc.

Des développements au sein des quartiers sont à mentionner, grâce à la participation du CSC des Fossés-Jean et de la régie de quartier La Passerelle au Petit-Colombes.

D.3.d - Le Printemps des poètes

Enfin, le Printemps des poètes, qui bénéficie d'une déclinaison dynamique à Colombes, est l'exemple d'une manifestation fédératrice associant de nombreux partenaires, municipaux comme associatifs.

La Ville, qui impulse et coordonne le projet, y contribue régulièrement par le biais des médiathèques, du musée d'art et d'histoire, du Centre nature notamment. Les associations qui y participent sont nombreuses : Hublot, Cave à théâtre, Temps de Vivre, Écritures colombines, etc.

D.4. - Cinéma et audiovisuel

D.4.a - Cinéma scolaire

Jusqu'à présent, deux dispositifs d'encouragement aux sorties scolaires au cinéma cohabitaient, l'un municipal (DDC et cinéma Les 4 Clubs), l'autre associatif (MJC-TC). À partir de la rentrée 2011, un nouveau partenariat entre la Ville et la MJC-TC sera mis en œuvre pour réunir les deux projets (cf. chapitre II - § B.3.a).

D.4.b - Convention « Passeurs d'images » avec Arcadi

La convention « Passeurs d'images » signée en 2008 avec Arcadi est une autre illustration de la démarche partenariale du nouveau projet culturel municipal. Bien qu'ayant fait l'objet d'une signature avec la Ville, cette convention a initialement été mise en œuvre par un partenaire associatif délégué unique, le CSC des Fossés-Jean (2008).

En 2010, au moment de renouveler la convention, la Ville a fait le choix d'ouvrir ce projet à un cadre partenarial plus large, en associant la MJC-TC, le cinéma Les 4 Clubs et les deux CSC du Petit-Colombes et des Fossés-Jean (cf. chapitre II - § E.3.a).



D.5. - Arts plastiques, patrimoine, archives

D.5.a - Itinérance des expositions dans divers lieux de la Ville et dans les structures d'action sociale

La diffusion itinérante dans la ville des expositions du musée, des archives et de valorisation patrimoniale, décrite au chapitre I - § A.4.b, s'inscrira elle aussi dans le cadre de partenariats diversifiés et renforcés : y seront associés médiathèques, centres sociaux et culturels, lieux d'action sociale, etc.

D.5.b - Réalisation d'expositions et actions de recherche avec certaines associations, entreprises, et services municipaux

L'histoire et le patrimoine de Colombes font l'objet de démarches partenariales multiples entre la Ville et le tissu associatif et économique. L'exposition temporaire du musée, « 100 ans d'histoire économique de Colombes » (2010), a été réalisée en lien avec les entreprises de la ville et leur groupement (le Club Colombes Entreprises), ainsi qu'avec la Direction des affaires économiques de la Ville. Dans la même logique, des partenariats réguliers sont à signaler avec les associations : deux plaquettes-guides ont par exemple été réalisées par les services patrimoniaux avec l'association des Amis du musée, et un travail partenarial de recherche historique est en cours entre la Ville et plusieurs associations patrimoniales, sur le sujet de la rue Saint-Denis.

D.6. - De nouvelles actions à vocation fédératrice

Comme on l'a vu, le nouveau projet culturel municipal a l'ambition de renforcer et dynamiser les partenariats existants à Colombes, tant au niveau municipal qu'en lien avec les acteurs de la ville. Mais il propose également plusieurs actions fédératrices nouvelles, dont l'objectif est de rassembler et d'encourager au travail collectif.

D.6.a - Le Festival de la Voix

La municipalité élue en 2008 avait inscrit dans son programme municipal le lancement d'un nouveau festival culturel fédérateur, associant très largement les acteurs colombiens. Objectif réaffirmé ensuite lors de son inscription dans l'Agenda 21 municipal, dont le festival est l'une des 25 actions.

Cet engagement a été concrétisé en mai 2011, avec la première édition du Festival de la Voix.

En cohérence avec l'objectif de mise en synergie des acteurs culturels colombiens, porté par le nouveau projet culturel, le Festival de la Voix avait pour objectif premier d'être un levier de partenariat local, un outil au service des acteurs colombiens (culturels, sociaux, éducatifs...) pour faciliter l'émergence de projets collectifs.

Le temps du festival a permis d'offrir une visibilité publique à des manifestations diverses : spectacles proposés par les équipements culturels colombiens, mais aussi présentation de l'aboutissement de projets "au long cours" (ateliers par exemple) portés par les acteurs colombiens. Les formes de ces restitutions étaient multiples : spectacles, concerts, lectures, performances, etc.

Comprenant 24 propositions sur deux jours et demi, celui-ci a fait la part belle aux associations : pas moins de 15 projets étaient d'initiative associative, et 6 projets municipaux s'appuyaient sur une implication d'associations culturelles locales.

Le festival a également impliqué un grand nombre d'équipements culturels colombiens : il s'est déroulé à l'Avant-Seine, à la MJC-TC, au Conservatoire, au Tapis Rouge, à l'Espace des 4 Chemins, au CSC des Fossés-Jean, au CSC Europe, ainsi que dans différents lieux extérieurs (place Chavany, passage Prévert, square Victor Basch, aire d'accueil des gens du voyage, place Henri Neveu...).

Enfin, la dimension fédératrice du festival était également très forte sur le plan des esthétiques artistiques : la programmation comprenait des projets portant sur la musique, le chant lyrique, le conte, le slam, l'écriture, les arts plastiques, le théâtre, l'audiovisuel...

En 2012, le projet sera reconduit dans la même logique d'encouragement aux synergies et aux projets partagés.

D.6.b - Le Printemps des Arts

Dès 2008, la municipalité avait le projet de dynamiser le domaine des arts plastiques, et de lui donner une meilleure visibilité sur la ville. Cet objectif a été atteint en 2011 par la mise en place d'une nouvelle manifestation événementielle fédératrice, le « Printemps des Arts ».

L'idée de cette opération consistait à réunir dans un même temps deux salons d'arts plastiques existants (le Salon des Amis des Arts et le Salon des Créateurs) et de leur adjoindre plusieurs propositions nouvelles : une toute nouvelle Biennale du Verre au musée d'art et d'histoire, une journée « portes ouvertes » permettant de découvrir les ateliers des artistes plasticiens colombiens, et plusieurs interventions artistiques dans l'espace public.

Durant près de trois semaines en mars et avril 2011, les arts plastiques ont ainsi été à l'honneur à Colombes, avec une communication renforcée.

Cependant, le bilan contrasté de cette première édition du « Printemps des Arts » a conduit la municipalité à en adapter le contenu et le calendrier. Son édition 2012 aura lieu en fin d'année et non au début, et le Salon des Amis des Arts, à sa demande, en sera dissocié.

D.6.c - CLEA

Le Contrat local d'éducation artistique (CLEA) de la Ville de Colombes, décrit au chapitre II - § D, est un autre exemple d'action nouvelle initiée par la Ville et comportant une forte dimension fédératrice.

Ce projet a pour ambition :

- de mettre en cohérence des interventions et dispositifs qui ne sont pas toujours coordonnés ;
- de créer des liens et d'établir des cohérences entre établissements scolaires, du premier et du second degré.

D.6.d - Relance du dispositif « École du Spectateur »

Cette future nouvelle action, décrite au chapitre I - § D.5.a, fait également place à un partenariat élargi. Prenant le relais du projet « École du Spectateur » qui, de 2003 à 2006, avait réuni les acteurs culturels théâtraux et les CSC, le dispositif sera relancé en 2012 sous une forme renouvelée et plus largement partenariale : il intégrera davantage de partenaires culturels, dans des esthétiques plus variées (théâtre mais aussi danse, musique, lecture, audiovisuel, patrimoine, arts plastiques...).

L'objectif municipal sera également d'ouvrir le bénéfice de l'action à un public plus nombreux et diversifié (l'action « École du Spectateur » étant ciblée en faveur des publics de la politique de la ville).

D.6.e - Les « Sessions urbaines »

Comme elle l'a fait en 2011 pour les arts plastiques avec le « Printemps des Arts », la Ville a initié dès 2010 une nouvelle manifestation visant à améliorer la visibilité de la danse hip-hop et des cultures urbaines, les « Sessions urbaines ».

La première édition de ce projet a réuni plusieurs partenaires municipaux et associatifs : Conservatoire, association 9.2 Styles, Avant-Seine, cinéma Les 4 Clubs, CSC des Fossés-Jean.

En 2011, l'action est reconduite, sous une forme renouvelée, en cours de finalisation.

D.6.f - Dispositif de spectacle vivant scolaire

Pour mémoire, le dispositif municipal de spectacle vivant scolaire (présenté au chapitre II - § B.3.b) est également une nouvelle action municipale inscrite dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs culturels colombiens (MJC-TC, Avant-Seine, Hublot, Conservatoire), et portée par un objectif de mise en synergie d'initiatives émanant de multiples intervenants.



E| Perspectives intercommunales

Le projet d'intercommunalité de la Boucle Nord des Hauts-de-Seine n'est pas finalisé, et la décision d'y inclure la compétence culturelle n'est pas encore prise. Si cela devait être le cas, une première réflexion devrait être menée sur le périmètre de cette compétence culturelle. À ce stade et sans information sur cet hypothétique périmètre, il est complexe de proposer des objectifs clairs en matière d'intercommunalité culturelle du projet municipal colombien.

Sont néanmoins évoquées ci-dessous quelques pistes de possibles modes de coopération culturelle entre les différentes communes du nord des Hauts-de-Seine. Il est bien évident que ce travail devra être approfondi.

E.1. - Un réseau intercommunal de lecture publique ?

La lecture publique est très fréquemment intégrée dans les politiques de développement culturel intercommunal. Plusieurs modes coopératifs peuvent être envisagés, de la simple mutualisation d'outils à un transfert complet des équipements vers la structure porteuse de l'intercommunalité.

L'hypothèse aujourd'hui privilégiée par la Ville de Colombes est la mutualisation d'outils (catalogues, portails internet, cartes d'adhésion, communication par exemple) et le développement de fonds spécialisés complémentaires.

E.2. - Nouvelles médiathèques : partenariat avec les villes limitrophes

Le choix colombien de construire deux nouvelles médiathèques de quartier a d'évidentes implications intercommunales.

Même si elle n'est pas appelée à faire partie de la même intercommunalité que Colombes, des échanges ont d'ores et déjà été engagés avec la Ville de Nanterre au sujet de la médiathèque de l'éco-quartier de la Marine, inaugurée en 2013. La Ville de Nanterre dispose en effet d'une petite médiathèque de quartier (500 m² environ) dans le quartier du Petit-Nanterre, à proximité de la future médiathèque de Colombes.

Plusieurs modes de travail partenarial ont été envisagés, dans le sens d'une appropriation du nouvel équipement par les colombiens tout autant que par les nanterriens.

De la même façon, lorsque la nouvelle médiathèque des Fossés-Jean ouvrira ses portes, des liens devront avoir été établis avec la Ville d'Asnières pour examiner les complémentarités pouvant être établies avec la médiathèque de quartier d'Asnières.

E.3. - Des complémentarités dans le domaine de l'éducation artistique

E.3.a - Les conservatoires et écoles de musique, danse et/ou théâtre

Les conservatoires et écoles de musique sont, comme les réseaux de lecture publique, souvent pris en compte dans les intercommunalités culturelles. Pourtant, les exemples de "mariages ratés" ne sont pas rares et doivent mobiliser notre vigilance.

En la matière, la Ville de Colombes n'entend pas, à ce stade de sa réflexion, transférer purement et simplement son Conservatoire de musique et de danse vers une structure intercommunale.

Elle privilégie les pistes de travail collaboratif suivantes :

- o spécialisations complémentaires des établissements pour l'enseignement des instruments rares ;
- o projets pédagogiques partenariaux (rencontres d'orchestres, concerts et spectacles communs...);
- o quand les conditions le permettent (c'est rare !), recrutements mutualisés de professeurs.

E.3.b - Élargissement intercommunal du périmètre du CLEA

Le Contrat local d'éducation artistique mis en œuvre en 2011 à Colombes, du fait de son objectif fédérateur, pourrait être développé à une échelle plus large. Cette perspective est souhaitée par la DRAC Ile-de-France.

Des projets partagés pourraient être développés entre des établissements scolaires de villes voisines, et le travail des artistes impliqués gagnerait à être mis en œuvre sur un territoire élargi.

E.4. - Mutualisation des ressources dans le domaine des archives

Plusieurs modes de coopération intercommunale peuvent être envisagés dans le domaine des archives communales :

- mutualisation de ressources documentaires ;
- constitution de fichiers communs, partage d'outils informatiques ;
- espaces communs de stockage de certains types de documents ;
- opérations de valorisation partagées ;
- etc.

E.5. - Valorisation du patrimoine dans un cadre élargi

E.5.a - Développement de l'attractivité touristique

Le comité départemental de tourisme vient cette année d'inscrire Colombes sur sa programmation (visite au Musée, promenade au parc de l'Île Marante et découverte du stade Yves du Manoir).

On peut envisager, en concertation avec les villes de la future intercommunalité, d'étoffer ces contacts avec le comité régional de tourisme et les comités d'entreprise.

E.5.b - Circuits patrimoniaux à l'échelle de la Boucle Nord des Hauts-de-Seine

Des thématiques communes (autour de la Seine, de l'histoire économique et industrielle, des réalisations d'architectes...) se rencontrent sur l'ensemble de la Boucle Nord des Hauts-de-Seine, et peuvent permettre la création de circuits inter-ville, voire de s'inscrire dans un événementiel particulier, pour que chaque ville découvre le patrimoine des communes voisines et les traits qui fondent l'identité du nord de la boucle de Seine. À terme, et selon les ressources en structures et personnel des villes de l'intercommunalité, un programme de médiation partenarial (grand public et scolaire) peut être envisagé.

E.5.c - Expositions temporaires à caractère historique et patrimonial

L'identité historique et patrimoniale des villes qui constituent la future intercommunalité est souvent proche, voire commune. La conception et la réalisation d'expositions à caractère territorial bénéficiant de moyens mutualisés pourrait être envisagée, contribuant à donner au musée de Colombes de nouvelles perspectives.

CHAPITRE IV – PRENDRE EN COMPTE LES PROBLÉMATIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Colombes s'est engagée dans la mise en œuvre d'un Agenda 21 municipal. Décliné en 25 fiches-action, celui-ci influence l'ensemble des politiques de la collectivité, dont la politique culturelle.

La notion de développement culturel durable n'est pas nouvelle (le Forum universel des cultures de Barcelone date de 2004), mais elle a évolué au fil du temps pour prendre en compte de nouveaux objectifs. La municipalité de Colombes en a retenu six :

- le respect de l'environnement dans les constructions d'équipements comme dans les actions (projets, fonctionnement quotidien des équipements et services) ;
- le développement des procédures et ressources numériques et dématérialisées ;
- la mise en place d'actions culturelles de sensibilisation au développement durable ;
- la sauvegarde du patrimoine local et la valorisation de la mémoire de la ville ;
- la formation des acteurs du développement culturel durable ;
- le respect et la promotion de la diversité culturelle ;
- la dimension participative des processus et des actions.

A] Respect de l'environnement

A.1. - Équipements et modes de travail éco-responsables

A.1.a - La future médiathèque de la Marine aux normes HQE

Toutes les nouvelles constructions d'équipements initiées par la municipalité sont marquées par des ambitions élevées en matière de respect de l'environnement. Ainsi, la future nouvelle médiathèque de l'éco-quartier de la Marine sera construite selon les normes dites Haute qualité environnementale (HQE).

De nombreux aménagements sont prévus pour y parvenir : "double peau" pour la façade, ventilation naturelle, forte pénétration de la luminosité naturelle...

A.1.b - Un fonctionnement interne éco-responsable des médiathèques

Les médiathèques se sont engagées dans un processus d'Agenda 21 interne. À ce titre, elles questionnent leurs modes de fonctionnement quotidien avec le souci d'intégrer des comportements professionnels éco-responsables.

Le "désherbage" des documents (mise au pilon) a par exemple fait l'objet d'une révision de procédure permettant les dons et la vente, alors que tous les documents étaient auparavant détruits.

A.1.c - Projets éducatifs musicaux à dimension éco-responsable (Lutherie inouïe)

Dans le cadre de sa politique de partenariat avec l'Éducation nationale, le Conservatoire de musique et de danse a initié un projet intitulé « Lutherie inouïe ». Celui-ci permet aux enfants de réaliser des instruments de musique à partir d'objets recyclés.

A.2. - Promotion de l'art dans l'espace public

Dans un double objectif de soutien à la création artistique dans le domaine des arts plastiques et de valorisation de ses paysages urbains, la Ville de Colombes encourage la présence d'œuvres d'art dans l'espace public, par différents biais.

A.2.a - Le 1% artistique

Pour toute construction d'équipement neuf, la réglementation impose qu'un montant équivalent à 1% du budget prévisionnel des travaux soit consacré à la réalisation d'une œuvre d'art.

Ce sera notamment le cas lors de la construction de la nouvelle médiathèque de l'éco-quartier de la Marine.

A.2.b - Appui aux projets artistiques dans l'espace public

Indépendamment de cette obligation légale, la Ville a soutenu et continue de soutenir la valorisation dans l'espace public de démarches artistiques innovantes. Ce fut le cas il y a quelques années avec les fresques de Jean-Marc Paumier, installées en plusieurs points de la ville et actuellement en cours de restauration. Plus récemment, l'artiste colombien Bruno Macé a fait don à la Ville d'une œuvre éphémère qui fit l'objet d'une installation à Paris il y a quelques années. Celle-ci a été installée sur les murs de l'Avant-Seine, en face de la MJC-TC.

A.2.c - Valorisation artistique et culturelle de l'espace public lors de travaux

Enfin, dans le cadre des grands travaux de rénovation urbaine actuellement en cours à Colombes, la municipalité envisage également d'embellir les nombreuses palissades de chantier par le biais de projets artistiques ou à dimension patrimoniale et historique.

C'est ce qui a déjà été réalisé en centre ville, à l'occasion des travaux de consolidation du vieux clocher : les palissades encadrant le chantier ont été recouvertes de panneaux rappelant l'histoire de ce monument emblématique de Colombes.

B] Développement des procédures et ressources numériques et dématérialisées

Dans plusieurs domaines, des actions ont été entreprises ou sont en projet, visant à promouvoir l'utilisation de ressources et supports électroniques plutôt que physiques, et à améliorer le fonctionnement quotidien des services et équipements par l'usage d'outils et de procédures numériques modernisés.

B.1. - Médiathèques

B.1.a - EPN et portail internet

En octobre 2010, un portail informatique dédié aux médiathèques a été mis en service. Il offre aux habitants tout une gamme de services à distance : consultation du catalogue, prolongation de durée d'emprunt d'un document, réservation. Ce site est également un outil efficace de communication : il permet aux médiathèques de valoriser leur programme d'animations, de diffuser plus largement leurs « Coups de cœur », etc.

B.1.b - RFID, automates de prêt et de retour, wi-fi

L'année 2012 devrait permettre le déploiement d'une nouvelle technologie d'identification des documents des médiathèques, la RFID. Ce système de radiofréquence permet la reconnaissance des documents en remplacement des code-barres. L'usage de cette technologie est prévu dans la nouvelle médiathèque de la Marine ; pour le bon fonctionnement du réseau, il sera alors nécessaire de la déployer dans les trois équipements. C'est pourquoi cet investissement est prévu dès l'année 2012.

Il sera accompagné de l'installation d'automates de prêt et de retour des documents. Cet outil, aujourd'hui présent dans de nombreuses médiathèques, offre un gain de temps pour les bibliothécaires, qui leur permet de mieux accompagner les attentes et les recherches du public.

Enfin, de plus en plus souvent, les usagers des médiathèques viennent y travailler avec leur ordinateur personnel, en espérant y trouver un accès internet pratique, avec la technologie wi-fi. Cet investissement, aujourd'hui non encore programmé, devra être envisagé dans les années à venir.

B.1.c - La question de liseuses

Depuis quelques années, les liseuses ont fait leur apparition et permettent de lire sur écran plutôt que sur support papier. Ces appareils donnent la possibilité de stocker un grand nombre de documents dans un volume réduit, sous réserve de la disponibilité des documents recherchés bien entendu.

Avec la commercialisation réussie de l'iPad puis de nombreux autres modèles de tablettes électroniques, l'usage par le grand public du livre numérique s'est fortement développé. Les livres vendus sous format électronique commencent aujourd'hui à représenter un volume significatif, qui devrait s'accroître encore largement dans les prochaines années.

La question se pose donc pour les médiathèques de proposer des liseuses à leur public, accompagnées de possibilités de prêts numériques. Plusieurs médiathèques se sont d'ores et déjà lancées dans cette expérimentation (dont celles d'Issy-les-Moulineaux). À Colombes, la nouvelle médiathèque de l'éco-quartier de la Marine devrait offrir cette possibilité. Son extension aux deux autres équipements reste à examiner au regard du succès obtenu (ou non) au Petit-Colombes.

B.2. - Conservatoire de musique et de danse

B.2.a - Nouveau progiciel et dématérialisation des documents administratifs

Le Conservatoire de musique et de danse utilise aujourd'hui le progiciel Duo, dans une version ancienne et peu adaptée aux besoins de l'établissement. Le déploiement d'un nouveau progiciel, ou d'une version nouvelle de Duo, est en projet pour la fin 2011. Cette modernisation informatique est de nature à améliorer significativement l'efficacité du service rendu aux usagers, notamment pour la gestion des inscriptions et du parcours des élèves.

La dématérialisation d'un certain nombre de documents administratifs, actuellement gérés sur support papier, est également à l'étude.

B.2.b - Paiement électronique des cotisations

Autre amélioration du service, le paiement des cotisations par prélèvement mensuel devrait être mis en place au cours de l'année scolaire 2011/2012. Il simplifiera les formalités demandées aux élèves et parents d'élèves, et devrait également limiter la charge de travail représentée par les retards de paiement pour l'équipe administrative du Conservatoire.

B.3. - Patrimoine, musée et archives

B.3.a - Valorisation des fonds par le biais d'expositions virtuelles en ligne

L'exposition « La crue de janvier 2010 » éditée sur le site internet de la Ville, ayant rencontré un succès certain, montre que ce nouveau media peut être un vecteur culturel pour rendre attractives les collections patrimoniales, et particulièrement celles en 2D dont la présentation pose problème (fragilité du support et des encres, lecture difficile en position debout). Le site de la Ville doit prendre en compte cette option en dotant sa nouvelle infrastructure d'un logiciel de mise en page plus dynamique.

B.3.b - Valorisation en ligne de la base informatique des éléments patrimoniaux remarquables et des inventaires du musée et des archives

Les services patrimoniaux ont l'objectif de constituer des bases de données (inventaires, fichiers, répertoire détaillé...) au fur et à mesure de leurs travaux de recherche et des nouvelles entrées. Il s'agit, pour ce qui est informatisé et communicable, de fichiers consultables au sein même des équipements. Le projet est donc de proposer un accès facilité et plus convivial via le site de la ville.

Pour sa part, le musée propose de verser ses données sur la base nationale Joconde.

B.3.c - Plan municipal pour l'archivage numérique et la numérisation

Visant au développement durable, les administrations vont être amenés à intensifier la production de données informatiques sans sortie papier. L'archiviste va donc être conduit à accompagner la DSIO dans la problématique de l'archivage numérique, impliquant une conservation à long terme devant générer une restitution intégrale. Or techniquement, les formats, les logiciels, les supports sont rapidement victimes d'une obsolescence préjudiciable à la récupération des dossiers électroniques, dont la durée de vie ne dépasse parfois pas une décennie. L'organisation de ces archives doit ainsi faire l'objet d'un plan particulier de sauvegarde.

Afin de conserver, pour les générations futures, les archives de la Ville dont les plus anciennes remontent au XVI^{ème} siècle, pour leur éviter des manipulations malencontreuses, ne plus les soumettre à la lumière et surtout pouvoir les reproduire quel que soit leur format, des campagnes de numérisation de haute qualité sont lancées annuellement. Elles préservent progressivement les collections les plus précieuses, et permettent d'en offrir dans un premier temps une consultation sur place sur ordinateur, et en second lieu la perspective d'une connexion via le site internet de la Ville.

C] Actions éducatives et de sensibilisation

Pour sensibiliser le public aux problématiques du développement durable, la Ville de Colombes organise régulièrement des actions de sensibilisation, à visée éducative. Celles-ci prennent parfois des formes artistiques, de diverses façons.

C.1. - Les actions de sensibilisation

C.1.a - Interventions théâtrales éducatives

À plusieurs reprises, des compagnies théâtrales colombiennes ont été sollicitées pour élaborer des spectacles de "petite forme" destinés à promouvoir des comportements éco-responsables : Cie Umbral pour un projet scolaire initié par la Mission développement durable ; Cie Star Théâtre pour un projet initié par le cabinet du Maire et le service événementiel ; projet de la Cie Trottoir Express...

C.1.b - Animations des médiathèques sur la culture scientifique et technique

Les médiathèques de Colombes sont d'ores et déjà actives dans le domaine de la sensibilisation aux gestes éco-citoyens, par le biais de leur politique d'animation, et prévoient d'amplifier leurs actions dans ce domaine : expositions thématiques, projets de « Bar des sciences », de fête du livre scientifique et écologique, de cafés-débats thématiques.

Ces actions seront conduites en lien avec la Direction de l'environnement.

C.1.c - Enrichissement des fonds documentaires des médiathèques liés aux thématiques du développement durable

De plus, les médiathèques sont des centres de ressource : elles permettent l'accès à une base documentaire importante sur la thématique du développement durable. Celle-ci sera renforcée progressivement, dans le cadre de la politique annuelle d'acquisitions de documents du réseau de lecture publique.

Également en projet, l'acquisition d'autres types de supports de sensibilisation au développement durable (exemple : malles scientifiques thématiques).

L'objectif des médiathèques est ainsi de compléter leurs fonds et leurs outils pour proposer aux habitants un ensemble complet de ressources dans le domaine du développement durable.

C.1.d - Actions culturelles en partenariat : Centre nature, Coulée Verte, SIAAP

Les actions culturelles menées par les différentes structures municipales rattachées à la Direction de l'environnement, ainsi que par le SIAAP, doivent également être mentionnées : elles concourent, sous des formes multiples, à promouvoir les valeurs du respect de l'environnement.

Dans la plupart des cas, lorsque ces actions prennent une forme culturelle ou artistique, elles sont réalisées dans le cadre d'un partenariat avec la Direction de la Culture (Conservatoire, valorisation du patrimoine, etc.).

C.1.e - Intégration de thématiques liées au développement durable dans le programme d'expositions temporaires du musée

Ponctuellement, il pourrait être envisagé qu'une exposition temporaire du musée d'art et d'histoire puisse relever d'une thématique ou d'un sujet ayant des connections avec les problématiques du développement durable.

Le patrimoine environnemental ou l'histoire rurale de la Ville de Colombes pourraient en être les points d'appui.



C.2. - Les actions éducatives environnementales à dimension culturelle

C.2.a - Volet culturel des Agendas 21 scolaires

La Ville de Colombes a initié une démarche pédagogique en direction de ses écoles, avec la mise en œuvre d'Agendas 21 scolaires. L'école élémentaire Marcel Pagnol a initié la démarche en 2009/2010, suivie par l'école élémentaire Ambroise Paré B en 2010/2011. D'autres écoles devraient s'engager dans cette démarche dans les années à venir.

L'Agenda 21 scolaire de Colombes est piloté par la Mission développement durable.

C.2.b - Dimension patrimoniale des « classes éco-citoyennes »

La Direction de la Culture contribue régulièrement, par le biais de son service de valorisation du patrimoine, aux « classes éco-citoyennes » mises en œuvre par la Direction de l'environnement, par une journée d'animation mettant en perspective un siècle d'histoire de l'aménagement urbain, afin d'appréhender aujourd'hui les conditions d'un développement soutenable urbain.

C.2.c - Développement de projets culturels scolaires en lien avec les opérations de rénovation urbaine de la Ville

Les projets de rénovation urbaine, actuellement nombreux à Colombes, peuvent offrir un cadre original pour la mise en œuvre de projets pédagogiques dans un cadre scolaire.

Un partenariat en ce sens pourrait être établi entre la Direction de l'éducation, la Mission rénovation urbaine et la Mission développement durable.

C.3. - Volet culturel du projet R-Urban

À partir de la rentrée 2011, l'association Atelier d'Architecture Autogérée (AAA) met en œuvre à Colombes un ambitieux projet de développement durable, qui bénéficie d'un financement municipal de 60.000 € par an en 2011, 2012 et 2013, ainsi que d'importants financements européens.

Le projet consiste à inciter les habitants à s'approprier, par des actions provisoires, des terrains actuellement laissés en friche mais destinés à des projets d'aménagement futur. Il comporte un volet culturel, auquel la Direction de la Culture souhaite apporter son concours : promotion par l'action culturelle de pratiques collectives éco-responsables (événementiels en plein air, balades culturelles à vélo, etc.). Trois sites ont été identifiés ; c'est un emplacement situé dans le quartier des Fossés-Jean, en face du supermarché Leclerc, qui fera l'objet de propositions culturelles.

D| Sauvegarde et mémoire

La préservation du patrimoine communal figure naturellement parmi les principales missions de la collectivité en matière de développement durable culturel.

Ce patrimoine comprend aussi bien les éléments remarquables du patrimoine bâti colombien que les collections d'objets et de documents que le musée d'art et d'histoire et les archives communales ont pour mission de conserver.

D.1. - Les actions de sauvegarde du patrimoine bâti de la Ville

D.1.a - Restauration du patrimoine bâti

Le patrimoine bâti existant doit être entretenu et restauré lorsqu'il présente des dégradations. La Ville s'implique dans ce domaine en fonction des besoins et de l'état du patrimoine local.

Depuis 2010, le vieux clocher de Colombes a dû être étayé par une structure de bois provisoire, en attendant une restauration. Une étude approfondie de l'état de l'édifice a été commandée à un cabinet d'architectes du patrimoine, agréé par les Monuments historiques, pour identifier précisément les causes des désordres constatés afin d'orienter le projet de restauration. Les travées qui subsistent, maintenues au moment de la démolition de l'église, ont perdu le contrebutement des structures disparues, ainsi que leur toiture (seule la flèche du clocher ayant vu sa couverture restaurée en 1970). L'édifice souffre aujourd'hui de désordres multiples, de stabilité, d'infiltrations d'eau et de desquamation de la pierre exposée aux intempéries. À terme, les vestiges à l'air libre devront être couverts afin de stopper les dégradations. La fermeture de cet espace est également envisagée, pouvant donner lieu à la création d'une halle à vocation culturelle.

Le vitrail abrité par le clocher a été démonté et fait l'objet d'une restauration en 2011. Il devrait être réinstallé ensuite au musée.

D.1.b - Base informatisée des éléments patrimoniaux remarquables de la Ville

La Ville de Colombes a récemment défini un nouveau Plan local d'urbanisme (PLU), qui définit les grands axes des évolutions du territoire communal pour les quelques décennies à venir. Afin que ce PLU contribue à préserver le patrimoine bâti colombien présentant un intérêt culturel ou historique, le service de la valorisation du patrimoine a réalisé un important travail d'inventaire des éléments patrimoniaux remarquables de la ville, qui vont être compilés dans une base informatisée.

Cet outil permettra dans les années à venir la mise en place de différents types d'actions de valorisation :

- expositions ;
- consultation de la base de données ouverte aux habitants grâce au site internet de la Ville ;
- circuits patrimoniaux ;
- etc.

D.1.c - Rédaction d'un cahier de recommandations architecturales (avec la Direction de l'urbanisme)

Parallèlement à ce travail d'inventaire, et toujours pour l'élaboration du PLU, le service de la valorisation du patrimoine a également établi en collaboration avec la Direction de l'urbanisme un cahier de recommandations architecturales.

Celui-ci vise à encourager les propriétaires ou sociétés de construction (publiques ou privées) à prendre en compte, dans leurs projets immobiliers, l'histoire et les spécificités urbanistiques de Colombes. Il s'agit d'un outil de grande importance pour favoriser un développement urbain de la ville harmonieux et respectueux du passé.

D.2. - Les actions de valorisation du patrimoine bâti de la Ville

D.2.a - Mise en valeur de l'architecture colombienne

Les caractéristiques architecturales de la Ville de Colombes sont celles d'une commune urbanisée pour l'essentiel au XX^{ème} siècle, avec une zone pavillonnaire comprenant de notables constructions de la fin du XIX^{ème} siècle mais édifiée en majorité entre 1900 et 1950, et un habitat collectif composé de beaux exemples de l'Entre-deux-guerres et d'ensembles caractéristiques des « Trente glorieuses » dont la conception et les agencements méritent une nouvelle lecture.

La municipalité mène un travail régulier visant à valoriser les éléments architecturaux remarquables du territoire colombien (circuits commentés, publications...), anciens mais aussi contemporains : on les retrouve aussi bien dans les zones pavillonnaires que dans l'habitat collectif.

Il s'agit ainsi de conforter l'identité de la Ville, par delà les préjugés sur la banlieue, de restituer aux Colombiens la richesse de leur histoire tant bâtie que vécue, de fournir un autre regard sur leur environnement, le patrimoine contemporain méritant d'être considéré, et enfin d'inciter à en préserver les vestiges et la mémoire.

D.2.b - Politique d'édition

Les différents types d'édition publiées par la Ville, décrits dans le chapitre II - § E.2.d, sont un outil valorisant et durable permettant de conserver trace des recherches et du travail de restitution et de mise en perspective de l'histoire patrimoniale locale et de la rendre accessible à tous.

D.2.c - Parcours patrimoniaux (circuits, visites)

Les parcours patrimoniaux organisés par la municipalité et déjà mentionnés dans le chapitre III - § D.3.b sont un autre outil d'appropriation du patrimoine par la population, original et ludique, au moment de manifestations grand public (Journées du patrimoine, Rendez-vous aux jardins) ou de sollicitations particulières (circuits de découverte touristique, actions avec les équipements de quartier).

D.2.d - Projet de valorisation de la rue St-Denis avec des associations patrimoniales

La municipalité a entrepris la piétonisation de la rue Saint-Denis, principale artère commerçante du centre ville. Parallèlement, un travail historique et patrimonial a été entrepris en lien avec plusieurs associations locales (cf. chapitre III - § D.5.b). Celui-ci devrait aboutir à la présentation d'une exposition, dont le vernissage pourrait prendre place au moment de l'inauguration de la rue Saint-Denis piétonne (2013).

D.2.e - Signalétique patrimoniale dans la Ville

Dans le cadre du Plan de déplacement et de circulation (PDC) de Colombes, une réflexion a été engagée sur la question de la signalétique. Celle-ci est problématique à Colombes : incomplète, obsolète voire fautive dans certains cas. Les équipements culturels sont concernés au premier chef par cette démarche.

En plus de la signalétique "fonctionnelle" nécessaire à un repérage efficace dans la ville, il est envisagé de déployer une signalétique patrimoniale spécifique. L'objectif serait de mettre en valeur le patrimoine colombien, par le biais d'une signalétique de qualité présentant ses éléments remarquables et fournissant, là où les conditions techniques le permettront, quelques éléments historiques.

Dans la ZAC de la Marine, un projet de cette nature a fait l'objet d'une commande de la Codevam à l'artiste Bruno Macé, qui a conçu un ensemble de "totems" présentant, en différents lieux du Petit-Colombes, des éléments d'histoire du quartier.

D.3. - Sauvegarde du patrimoine artistique et historique colombien

D.3.a - Inventaire et préservation des collections des archives et du musée

Les archives municipales disposent d'un fonds ancien remontant à l'Ancien Régime (à partir du XVI^{ème} siècle) et d'une grande diversité de collections (plans, photos, journaux, audiovisuel, fonds administratif...).

Le musée d'art et d'histoire conserve des collections Beaux-Arts remontant au XVII^{ème} siècle, des éléments notables (objets, documents) sur l'histoire industrielle de la Ville et sur les Jeux olympiques de 1924, qui ont donné ses lettres de noblesse au stade Yves du Manoir.

L'ensemble de ces documents se doit d'être inventorié, conservé, sauvegardé et restauré, afin d'en garantir la transmission aux générations futures.

Les archives, grâce à l'acquisition en 2006 d'un logiciel de gestion et de recherche (THOT), ont achevé la signalétique de l'ensemble de leurs collections. Il leur reste à compléter leurs informations de base par des analyses plus fines selon la norme ISAD-G en vigueur.

De son côté, le musée doit présenter un état des collections inaliénables et de son inventaire à la Direction des Musées de France du Ministère de la Culture au plus tard en juin 2014, à partir d'un plan de récolement validé en conseil municipal.

D.3.b - Mise en place d'un plan de sauvegarde des collections

Dans le même objectif, la Ville a l'obligation légale de concevoir un plan de sauvegarde des collections qu'elle détient en cas de péril naturel ou accidentel (rupture de canalisation, incendie, intrusion...). Il s'agit en particulier d'anticiper les risques liés à l'hypothèse d'une crue centennale et de prévoir les conditions d'intervention des services : neutralisation du péril, sauvetage et restauration des œuvres artistiques, patrimoniales et historiques présentes dans les équipements colombiens.

D.3.c - Restauration du patrimoine artistique installé dans l'espace public

Enfin, les œuvres artistiques, soumises à la pollution et aux intempéries, présentes dans l'espace public (cf. chapitre IV - § A.2.) nécessitent elles aussi un travail de sauvegarde et de restauration régulière.

Actuellement, les fresques de l'artiste Jean-Marc Paumier font l'objet d'un programme pluriannuel de restauration.

D.4. - Mémoire des quartiers et de leurs habitants

D.4.a - Actions dans le cadre du CUCS

Au cours des dernières années, la sauvegarde du patrimoine immatériel (mémoire des habitants) et de l'histoire de la Ville ont fait l'objet de plusieurs actions de recherches, de collecte et de valorisation dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Colombes :

- projet de découverte du patrimoine bâti des Fossés-Jean et du vécu de ses habitants ;
- projet de valorisation et de recherche mené par le service des archives en 2011 sur le fonds photographique municipal confronté à la mémoire des anciens, occasion de favoriser les rencontres entre les quartiers ;
- en 2011 également, projet porté par la médiathèque Aragon sur les transformations du quartier du Petit-Colombes.

D.4.b - Collecte ponctuelle de témoignages oraux d'habitants

Par-delà la collecte d'enregistrements oraux dans le cadre du CUCS, le service des archives recueille ponctuellement les témoignages de personnes résidant à Colombes depuis longtemps, afin de garder trace de la perception humaine des évolutions de la ville.

Il est également le dépositaire de la collection de témoignages oraux initiés par l'Association des amis du Musée, consultable au sein même de l'équipement, ainsi que de la collection des bandes audio et des DVD numériques du vidéaste de la Ville, comprenant reportages et interviews menés depuis plus de 25 ans.

D.4.c - Une exposition pour remettre en valeur les différents projets existants sur la mémoire des habitants et de la ville

Dans le cadre du CUCS et parfois aussi dans d'autres contextes, de nombreux projets de captation de la mémoire de la ville ont existé à Colombes. La Direction de la Culture a proposé qu'un travail soit réalisé pour regrouper l'ensemble de ces projets, afin de les remettre en valeur et de les faire découvrir à un public renouvelé. Cette action pourrait être mise en œuvre dans les prochaines années.



E| Actions de formation

Pour que la démarche municipale de développement durable soit efficace, ses objectifs doivent être connus et partagés par toutes les personnes qui auront la charge de les mettre en œuvre concrètement.

C'est la raison pour laquelle le volet de développement culturel durable du présent projet comporte un ensemble de propositions dans le domaine de la formation professionnelle.

E.1. - Formation en intra et développement de la culture professionnelle du personnel de la Direction de la Culture

E.1.a - Personnel des médiathèques

Les nombreuses évolutions engagées dans les médiathèques, liées au déploiement de la nouvelle politique municipale de lecture publique, nécessitent un accompagnement des équipes. Les innovations technologiques (RFID, portail internet, automates de prêt...) impliquent l'acquisition de nouvelles compétences ; les modifications de méthodes de travail (meilleur accompagnement des usagers, démarche d'Agenda 21 interne...) appellent à une évolution de certaines pratiques professionnelles.

Pour y parvenir, des formations collectives ont été engagées dès 2011, par exemple en sollicitant l'intervention en intra de spécialistes, et en organisant des déplacements collectifs dans des médiathèques équipées des technologies bientôt déployées à Colombes.

E.1.b - Personnel du Conservatoire

De même, les changements d'organisation et de méthodologies amorcés au sein du Conservatoire en 2011 nécessiteront un fort accompagnement, sur la durée. L'équipe d'enseignement est en particulier confrontée à un défi important, pour adapter ses pratiques professionnelles en fonction des évolutions pédagogiques de fond induites par le nouveau projet de l'établissement.

Cette année, des séminaires pédagogiques ont été engagés pour organiser une réflexion collective sur les nouveaux objectifs du Conservatoire ; les formations sollicitées individuellement par certains professeurs ont toutes été acceptées ; et d'autres actions de formation devraient être initiées dans les mois à venir (visites d'autres conservatoires, interventions en intra de spécialistes, etc.).

E.2. - Actions de formation en direction du personnel d'autres services municipaux

E.2.a - Formations des médiathèques en faveur de la Petite enfance et des ALM-ALE

Un programme de formation existe depuis plusieurs années en faveur des équipes de la Direction de la petite enfance et des services des Accueils de loisirs, dans le cadre du partenariat engagé avec les médiathèques.

Pour les bibliothécaires, qui encadrent les actions de formation, il s'agit de transmettre à leurs collègues des outils et éléments d'information qui permettront ensuite un relais des actions partenariales engagées auprès des enfants. Les formations concernent par exemple l'actualité des nouveautés en littérature jeunesse.

E.2.b - Réseau des correspondants archives

L'archivage des documents administratifs produits par les services municipaux est une opération complexe, qui nécessite la participation active de tous. C'est la raison pour laquelle le service des archives a constitué, au sein des services, un réseau de correspondants archives, dont le rôle est de prendre en compte et de relayer auprès de leurs collègues les outils et méthodes proposées par les archives pour le traitement des documents qu'ils produisent.

E.3. - Participation aux actions de formation des enseignants

E.3.a - Formations dans le cadre du CLEA

La politique municipale d'éducation artistique et culturelle prend logiquement appui sur les compétences et le volontarisme des enseignants. Ceux-ci ne sont pas tous au même niveau d'information, en matière de développement de projets artistiques et culturels. De plus, la conscience même de l'intérêt des démarches d'éducation artistique dans les processus éducatifs n'est pas également partagée.

Pour accompagner les actions qu'elle entreprend, et favoriser leur appropriation par les équipes enseignantes des écoles colombiennes, la municipalité prévoit d'engager différentes actions de formation, selon les besoins de chaque projet.

Certaines formations prendront place dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique (CLEA), en lien avec les inspectrices de circonscription. Par ailleurs, il est envisagé l'organisation, en fin d'année 2011/2012, d'un Forum culturel des acteurs éducatifs, dont le but sera de favoriser l'implication des enseignants des écoles de Colombes en faveur du spectacle vivant.



E.3.b - Sensibilisation au patrimoine

Dans la même logique, les équipes du patrimoine (archives, musée, valorisation) ont déjà proposé aux enseignants des cycles de sensibilisation pour chacun de leur domaine. Ces formations peuvent être reconduites en fonction des demandes.

F] Respect et promotion de la diversité culturelle

« La déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle a été adoptée dans un contexte particulier. C'était au lendemain des événements du 11 septembre 2001. Ce fut l'occasion de réaffirmer la conviction que le dialogue interculturel constitue le meilleur gage pour la paix et de rejeter la thèse de conflits inéluctables des cultures et de civilisation. »

Koïchiro Matsuura

Directeur de l'UNESCO

De fait, la diversité culturelle est aussi nécessaire pour le genre humain que la biodiversité dans l'ordre du vivant. Être partisan de la diversité des cultures, ce n'est pas fixer ces dernières dans leurs différences ni figer un patrimoine. C'est le partage, l'échange, le contraire du conservatisme purement identitaire. C'est un processus ouvert, évolutif et capable/porteur d'expression, de création et d'innovation.

En France, de ce point de vue, la réalité est paradoxale. Ainsi sommes-nous à l'origine, avec le Québec, de la proposition traduite dans la Convention de l'UNESCO, mais nous ne la pratiquons que trop peu. Car il est vrai, notre modèle jacobin et républicain s'est bâti sur la destruction des cultures régionales et sur l'assimilation des population d'origine étrangère.

Aujourd'hui néanmoins, dans une France métissée, l'idéal de la culture plurielle, avec l'universalité des valeurs et le respect des droits de l'homme et de la femme, est l'un de nos grands défis.

Cela passe notamment par une valorisation de cette diversité au niveau des banlieues et de l'Outre-mer. La « créolisation » des cultures, et la culture monde d'un poète et penseur comme notre grand écrivain disparu Edouard Glissant, en sont des « illustrations » fécondes.

L'élaboration du nouveau projet culturel de la ville de Colombes a été l'occasion de porter au niveau local, une réelle attention aux minorités culturelles, par le soutien à des projets visant à la reconnaissance de leurs pratiques, de leur histoire...

Ainsi portons-nous une réelle attention aux minorités culturelles, en soutenant des projets visant à la reconnaissance de leurs pratiques, de leur histoire... Le beau travail de Rachid Akbal et la compagnie « Le temps de vivre », avec les gens du voyage de l'aire d'accueil de Colombes lors de la 1^{ère} édition du Festival de la Voix, en est un exemple.

Colombes présente un visage multiforme, que la dénomination de son bulletin municipal s'est plu à mettre en exergue, « Mosaïque ». Il s'est donc agi, pour nous, de reconnaître à chacun le droit d'exprimer sa culture (identités d'origine, reconstruites, métissées), et de la développer dans une liberté de choix et d'accès à la plus grande diversité des ressources, en favorisant les processus d'inter-culturalité.

Aussi la Ville s'est-elle attachée d'abord à intégrer cette dimension au sein même de ses équipements actuels. Quelques exemples :

- Au Conservatoire de musique et de danse : les musiques actuelles ont été intégrées aux cursus, en lien avec d'autres esthétiques (classiques notamment) ; de plus, la programmation des concerts de l'auditorium fait une large part aux musiques du monde. Les parcours proposés aux établissements scolaires (« Un an avec ») ont également fait une belle place aux musiques venues d'ailleurs, avec par exemple le travail d'une école, en 2010/2011, avec l'orchestre Ny Malagasy de Madagascar.
- Au sein des médiathèques, dans le cadre des dispositifs CUCS, sont réalisés des projets patrimoniaux valorisant la mémoire immigrée au travers d'un quartier ; par ailleurs, les médiathèques sont attentives au fait de proposer à leurs usagers des ouvrages dans des langues différentes.
- En partenariat avec Arcadi, le dispositif « Passeurs d'images » a permis un travail sur la mémoire franco-algérienne dans le quartier des Fossés-Jean, avec un atelier cinéma et la production d'un film par un groupe de jeunes du centre social et culturel du quartier.
- Dans le cadre du jumelage et à l'occasion du premier Festival de la Voix, l'association ACTIFS a mis en œuvre un échange vocal et humain avec la ville de Viana do Castelo, au Portugal.
- Pour célébrer l'année des Outre-Mer, la Ville a décidé d'en faire le thème de l'édition 2011 du Forum des associations. De nombreux spectacles et animations y ont été proposés et ont permis d'explorer le fort potentiel culturel des associations d'Outre-Mer. Ce fut aussi le cas le 10 mai 2011 lors de la journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage.
- Les hommages de la Ville aux poètes antillais Aimée Césaire et Édouard Glissant sont d'autres illustrations ponctuelles de cette même volonté.
- Enfin, on peut citer aussi le soutien apporté par la municipalité, dans le cadre de la Réussite éducative puis des « Parcours culturels de proximité », au projet mené par le Hublot dans les trois écoles de Colombes accueillant des classes dites « CLIN », avec réalisation de spectacles mettant en valeur la langue et les cultures d'origine des enfants primo-arrivants.



Peut-être faudra-t-il, pour aller plus loin avec les associations concernées, envisager l'organisation de manifestations pluri-culturelles pérennes. Imaginer, avec l'appui de la Commission européenne, un programme visant à encourager les échanges de type « Erasmus Mundus », destiné aux créateurs. Et soutenir aussi les initiatives en faveur de la diversité linguistique, en ratifiant la Charte européenne des langues régionales et minoritaires.

G] Dimension participative des processus et des actions

G.1. - Une élaboration concertée du nouveau projet culturel

La dimension participative des processus et le principe de co-construction des actions avec leurs différents intervenants sont des axes importants des démarches de développement culturel durable. Le projet culturel municipal de Colombes leur accorde une grande importance, puisqu'ils en constituent à eux seuls l'un des objectifs.

Mais avant même la mise en œuvre de ce projet, son élaboration a fait l'objet d'une très large concertation, inédite à Colombes (cf. introduction de la deuxième partie - § 2.a), avec les différents opérateurs de la vie culturelle locale. En plus de l'ensemble des services et équipements culturels municipaux, celle-ci a mobilisé une dizaine d'autres directions et services municipaux, une quarantaine d'associations, autant d'artistes, plusieurs autres professionnels de la culture (commerçants notamment), et une vingtaine d'acteurs sociaux.

G.2. - Un objectif fort de mise en synergie des acteurs

Cet objectif est l'une des originalités du projet culturel colombien. Qu'il s'agisse de renforcer les synergies existantes ou d'en susciter de nouvelles, la Ville a placé la notion de partenariat entre acteurs au cœur des enjeux de sa politique. Consulter le chapitre III pour plus d'information sur les modes de déclinaison de cet objectif.

G.3. - Implication des habitants et des acteurs du territoire

La dimension participative du projet ne s'arrête pas à l'implication des acteurs culturels. Les habitants sont aussi associés, différemment, par le biais de plusieurs actions.

G.3.a - Participation d'habitants (jeunes) et de professionnels extérieurs aux comités d'acquisition des médiathèques

Les médiathèques ont fait le choix de renforcer l'implication de leurs usagers dans leur fonctionnement. Elles prévoient notamment d'ouvrir leurs comités d'acquisition à plusieurs catégories de nouveaux participants : adolescents ; professionnels de secteurs spécialisés (professionnels de la santé pour contribuer à la constitution du fonds documentaire santé, scientifiques pour le fonds sciences, etc.).

G.3.b - Les clubs lecture des médiathèques

Par ailleurs, les médiathèques modifient cette année le fonctionnement de leurs clubs lecture. Ceux-ci continueront de proposer aux lecteurs assidus de partager leurs opinions avec d'autres lecteurs potentiels, mais les séances seront en outre enrichies d'interventions spécialisées sur des sujets multiples (le roman historique, etc.).

G.3.c - Concours du musée et des médiathèques

Autre exemple des démarches culturelles participatives initiées par la Ville et associant les habitants : les concours.

Le musée d'art et d'histoire en propose plusieurs : il y a bien sûr le désormais traditionnel concours photographique, organisé chaque année ; de plus, en 2011, un concours de réalisation artistique en lien avec la Biennale du verre a permis à plus d'une vingtaine de participants de proposer leurs œuvres. Pour chaque concours deux prix sont attribués, l'un par un jury de spécialistes, l'autre par vote du public qui se déroule tout au long de la présentation des pièces.

Par ailleurs, les médiathèques organisent régulièrement des concours d'écriture, invitant les habitants à partager les exploits de leurs plus belles plumes.



— TROISIÈME PARTIE : OUTILS, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET CULTUREL —

A] Modernisation des équipements culturels municipaux

Outils essentiels de la politique culturelle municipale, les équipements culturels colombiens nécessitaient des aménagements et, dans certains cas, des rénovations importantes. La municipalité a d'ores et déjà engagé de nombreux investissements, qui se poursuivront dans les années à venir.

A.1. - Médiathèques

Les trois équipements qui composent le réseau de lecture publique de Colombes ne sont pas à la hauteur d'une ville de plus de 80.000 habitants. Leur surface est largement insuffisante : calculées selon l'importance de la population, les normes du ministère de la Culture et de la Région Ile-de-France recommanderaient une surface totale de plus de 5.000 m² alors que Colombes dispose d'à peine plus de 2.200 m². De plus, les équipements étaient jusqu'en 2010 vétustes et peu adaptés aux besoins d'une médiathèque (aucun des bâtiments utilisés n'ayant été conçu initialement pour accueillir un équipement de lecture publique).

La municipalité a donc engagé un mouvement important de modernisation : la médiathèque Prévert, en centre ville, a été entièrement rénovée en 2010, et les deux équipements de quartier sont appelés à être remplacés par de nouvelles médiathèques neuves, beaucoup plus spacieuses.

A.1.a - Rénovation de la médiathèque Prévert

La médiathèque Prévert, en centre ville, a bénéficié de travaux importants en 2010, devenant ainsi la première à être remise à neuf.

L'espace jeunesse ayant déjà été refait, l'espace adultes a été rénové, le mobilier de l'espace discothèque remplacé à neuf, l'escalier central repeint, tout comme le hall d'accueil qui a de plus été enrichi d'un Espace public numérique (EPN). Un nouvel espace dédié aux adolescents a été installé, et la signalétique intérieure de l'équipement a été refaite (cf. chapitre I - § C.1.a).

D'autres investissements restent à envisager dans les années à venir : réfection des peintures de l'espace discothèque, installation d'automates de prêt et de retour, déploiement de la technologie RFID, installation d'une boîte automatisée de retour des documents, de bornes wi-fi ainsi que de mobilier avec prises intégrées pour les usagers qui travaillent sur place avec leur ordinateur.

A.1.b - Équipements de quartier : remplacement en cours de la médiathèque Aragon par une nouvelle médiathèque dans l'éco-quartier de la Marine ; à terme remplacement de la médiathèque Michelet aux Fossés-Jean

La médiathèque Aragon, au Petit-Colombes, est vétuste et très exiguë. Elle sera remplacée en 2013 par un nouvel équipement neuf, dans le futur éco-quartier de la ZAC de la Marine (cf. chapitre I - § C.1.c).

Par ailleurs, le projet de renouvellement urbain du quartier des Fossés-Jean intègre également la perspective de construction d'une nouvelle médiathèque, probablement vers 2016.

A.1.c - Réseau des trois équipements : déploiement de nouveaux outils technologiques (RFID, automates de prêt et de retour), mise en place d'une signalétique interne et externe

Enfin, certains investissements sont également prévus à l'échelle du réseau dans son ensemble : il s'agit du déploiement de la technologie RFID, qui sera accompagnée de la mise en place d'automates de prêt et de retour (cf. chapitre I - § C.1.b).

Globalement, la signalétique doit être repensée, tant à l'intérieur des équipements qu'à l'extérieur pour les rendre plus visibles. Cette opération est à envisager dans le cadre du Plan de déplacement et de circulation (PDC) de Colombes.

A.2. - Conservatoire

Au moment de son inauguration en novembre 2005, les travaux du Conservatoire de musique et de danse n'avaient pas été entièrement achevés. Dès 2009, la municipalité a entrepris de réaliser les éléments manquants.

A.2.a - Les travaux réalisés en 2009 et 2010

Pour remédier provisoirement à l'absence de sas d'entrée, l'accès secondaire a été équipé d'une porte automatique pour les personnes à mobilité réduite, et d'une caméra pour la surveillance des entrées et sorties.

Dans le hall, une banque d'accueil a été installée.

Dans la salle de répétition d'orchestre (Morice), des praticables ont été installés pour permettre de placer les instruments sur différents niveaux.

Dans cette salle mais aussi dans certaines salles de cours (cuivres notamment), un traitement acoustique a été effectué.

Les trois studios de répétition pour les musiques actuelles ont été équipés de matériel adapté.

Des rayonnages ont été posés dans les salles de stockage et d'archive (pour les partitions, les instruments de musique...).

Les deux patios intérieurs, à l'état de friche, ont été paysagés.

La boucle magnétique de l'auditorium, installée à l'origine mais qui n'avait apparemment jamais fonctionné, a été réparée et mise en service.

Enfin, les baies vitrées du studio de danse ont fait l'objet d'un traitement isolant sur les plans visuel et thermique. Certaines fenêtres du bâtiment ont également été recouvertes de film réfléchissant.

A.2.b - Les investissements restant à réaliser

Le nouveau projet de l'établissement entend privilégier la convivialité d'accueil du public. Plusieurs éléments doivent être envisagés pour y contribuer.

Prévu à l'origine mais non réalisé, l'équipement de l'espace cafétéria doit être engagé. Par ailleurs, il est prévu d'équiper le hall de bornes d'écoute, pour un meilleur confort des personnes qui attendent.

Une signalétique interne doit être posée pour mieux orienter les usagers. Extérieurement, il est aussi nécessaire d'envisager une redéfinition complète de la signalétique (quasi inexistante), et de prévoir des outils de communication : il est envisagé de faire poser une bâche plastifiée annonçant le programme annuel de la saison de concerts de l'auditorium, à l'instar de ce que font d'ores et déjà la MJC-TC et l'Avant-Seine.

Dans le projet initial du nouveau Conservatoire, un espace avait été dédié à une médiathèque musicale, mais son équipement n'a jamais été effectué. Ce projet a été remis en cause par la municipalité élue en 2008, qui souhaite privilégier les liens de partenariat entre le Conservatoire et la médiathèque Prévert plutôt que "d'enfermer" les élèves du Conservatoire dans l'enceinte de "leur" équipement.

Une nouvelle affectation de cet espace devra donc être définie en fonction des besoins du nouveau projet d'établissement.

Provisoirement réglée par l'équipement de l'accès secondaire, la question de la mise en place d'un sas à l'entrée du Conservatoire reste posée. Des solutions techniques existent (rideau d'air chaud, sas latéral...) et devront être mises en œuvre dans les années à venir.

Enfin, un investissement devra malheureusement être engagé, si possible dans le cadre d'une déclaration de sinistre à l'assurance Dommage Ouvrage : il apparaît que la structure porteuse des baies vitrées amovibles du studio de danse se détériore au point de ne plus pouvoir supporter le poids des baies vitrées lorsque celles-ci sont ouvertes. Des solutions techniques devront être étudiées pour remédier à ce dangereux problème.

A.3. - Cinéma

Malgré une rénovation plutôt récente (1999), la situation technique du cinéma Les 4 Clubs n'est aujourd'hui pas satisfaisante. Plusieurs dysfonctionnements sont apparus et vont nécessiter des investissements à brève et moyenne échéance.

- Rénovation de la façade et du hall d'accueil

La façade du cinéma, ainsi que son hall d'accueil, sont en mauvais état. La municipalité, consciente de cet état de fait, a engagé des investissements rapides : l'enseigne a été changée début 2011, la façade doit être repeinte fin 2011, et le hall d'entrée doit faire l'objet d'une rénovation, comprenant une remise en peinture et la reprise de l'éclairage.

- Réfection de l'étanchéité de la dalle

Le cinéma est confronté à un problème d'infiltrations d'eau, en cas de fortes pluies. Une étude diligentée en 2010 chiffre le montant des travaux à réaliser à 700 k€ TTC environ, somme à laquelle il faudra ajouter différentes autres charges (incidence des travaux sur l'exploitation du cinéma et sur le restaurant MacDonald's, ...), portant le total des travaux à entreprendre à un montant avoisinant un million d'euros.

- Rénovation des fauteuils

Les fauteuils actuels du cinéma sont dégradés. Leur remplacement doit donc être envisagé. Celui-ci est évalué à environ 150 k€.

- Réfection électrique

L'installation électrique du cinéma présente actuellement des dysfonctionnements qui génèrent des pannes électriques. Un diagnostic technique devra être effectué pour déterminer le coût des travaux à prévoir.

- Installation du numérique

Avec le succès grandissant des films en numérique, et notamment en 3D, tous les cinémas s'équipent progressivement d'appareils de projection numérique. À Colombes, l'investissement doit être envisagé en même temps que les travaux de rénovation, faute de quoi la fréquentation du cinéma repartirait à la baisse malgré les efforts de l'exploitant actuel, Cinéode. Celui-ci est estimé à environ 350.000 € et devrait être financé en grande partie par l'exploitant grâce au système de redistribution des VPF.

- Prescriptions de la commission de sécurité et des bureaux de contrôle

Au-delà des problèmes électriques signalés dans le § A.3.d, d'autres éléments de non conformité technique ont été signalés par le bureau de contrôle qui inspecte le cinéma Les 4 Clubs chaque année.

- Un nouveau cinéma de 5 salles dans le cadre du projet urbain du centre ville ?

Les investissements nécessaires dans le cinéma Les 4 Clubs sont nombreux. Le choix avait été fait jusqu'en 2010 d'en différer une partie, en raison de l'existence d'un projet de rénovation urbaine du centre ville, comprenant la construction d'un nouveau centre administratif, la rénovation du marché du centre, et le possible transfert du cinéma sur un autre site de centre ville. Ce nouvel équipement comporterait cinq salles contre quatre pour le cinéma actuel.

Ce projet ayant été repoussé, pour des raisons financières, à un éventuel second mandat de l'équipe municipale élue en 2008, les échéances de construction éventuelle d'un nouveau cinéma s'éloignent : il est raisonnable de penser que celui-ci ne verra(it) pas le jour avant, au mieux, l'année 2019.

Les travaux qui avaient été différés jusqu'à présent doivent donc être reconsidérés au regard de ce nouveau calendrier. Un plan d'investissement doit être établi, prenant en compte les ressources à mobiliser par la Ville et les financements externes possibles (compte de soutien du CNC, subventions du Conseil général et d'éventuels autres organismes...).

A.4. – Musée d'art et d'histoire

Le bâtiment dans lequel est installé le musée municipal n'a pas été conçu pour cet objet. De plus, il est composé de l'addition de différents espaces, auparavant disjoints, puis réunis pour y installer le musée. C'est ce qui explique la configuration atypique du lieu, la difficulté d'y concevoir les scénographies des expositions, et l'impossibilité technique de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Néanmoins, certains aménagements sont techniquement possibles dans la configuration actuelle du bâtiment, et pourraient en améliorer considérablement le fonctionnement quotidien.

A.4.a - Aménagement de nouveaux espaces de réserve

Les espaces actuellement utilisés pour les réserves sont exigus, et ne répondent que très partiellement aux exigences de conservation d'œuvres muséographiques. De plus, ils ne permettent pas la réalisation d'un récolement, pourtant nécessaire, de l'ensemble des collections du musée.

Pour ces raisons, la municipalité a entrepris des travaux d'agrandissement du musée, par aménagement et équipement d'un espace supplémentaire.

A.4.b - Redéfinition de son parcours permanent

Dans le cadre du Projet scientifique et culturel (PSC) du musée, la scénographie de la collection permanente doit être repensée pour une meilleure mise en valeur des œuvres et objets. Il est souhaitable que celle-ci puisse prendre en compte de nouveaux outils de dialogue avec les publics : bornes interactives, écrans, audioguides par exemple.

A.4.c - Mise en place d'une signalétique interne et externe

Enfin, comme les autres équipements culturels, le musée a besoin d'une signalétique renouvelée. La signalétique intérieure relève de la scénographie générale du lieu (cf. § précédent). La signalétique extérieure est défectueuse et doit être refaite.

Par ailleurs, le musée, qui occupe un bâtiment qui fait l'angle des rues de Verdun et Gabriel Péri, est signalé sur la façade de la rue Gabriel Péri, mais ne l'est pas sur la rue de Verdun (si ce n'est de manière ponctuelle par un calicot annonçant l'exposition temporaire lorsqu'il y en a une). Il serait judicieux d'envisager la pose d'une signalétique extérieure pérenne et de qualité sur la rue de Verdun.

A.5. - L'Avant-Seine / Théâtre de Colombes

L'Avant-Seine est l'équipement phare de Colombes en matière de spectacle vivant. Géré sous une forme associative pour son fonctionnement quotidien, il occupe un bâtiment municipal, dont l'entretien appartient donc à la Ville.

A.5.a - Acquisition de nouveau mobilier et de matériel scénique

En 2010, la Ville a consenti un effort considérable pour renouveler les équipements du théâtre. Un budget de 350.000 € TTC a été consacré au remplacement et à l'acquisition de nouveaux matériels scéniques (lumière, son, pendrillons, appareil de vidéoprojection...) et de mobilier.

A.5.b - Entretien et rénovation des structures du bâtiment (vérins, fauteuils)

Au-delà de ces investissements matériels, la structure de l'équipement, vieillissante, nécessite un entretien régulier et coûteux (vérins par exemple).

Les fauteuils sont, eux aussi, relativement usés. Même s'ils peuvent encore être réparés au cas par cas, selon leur état de dégradation, un remplacement de l'ensemble des fauteuils devra être envisagé, vraisemblablement d'ici 5 ans.

A.5.c - Façade (signalétique, entretien...)

Enfin, le nouveau directeur de l'Avant-Seine a, dès sa prise de fonctions, fait état de projets d'évolution pour la façade du bâtiment. Ceux-ci seront précisés dans les mois à venir.

A.6. - MJC-TC

Comme l'Avant-Seine, la MJC-TC est une association qui occupe un bâtiment municipal, donc entretenu par la Ville. Vaste et ancien, celui-ci nécessite de fréquentes interventions techniques.

Depuis longtemps, la toiture terrasse du bâtiment n'est plus étanche. L'investissement nécessaire, significatif, est prévu en 2012. En 2011, ce sont les sols de l'accueil qui ont été refaits. Par ailleurs, des travaux électriques ont également été prévus.

A.7. - Archives

Plusieurs aménagements mériteraient d'être engagés pour garantir de bonnes conditions de préservation et de protection des fonds :

- renforcement de la protection contre l'incendie ;
- percée de fenêtres en vue d'une amélioration de l'aération et des conditions climatiques ;
- acquisition de matériel de stockage spécifique pour les documents hors format (notamment le fonds des affiches).

B] Une communication culturelle à actualiser

Par nature, la culture est l'une des politiques publiques les plus "gourmandes" en matière de communication. Ce sujet a fait l'objet d'une réflexion spécifique lors de l'élaboration du nouveau projet culturel municipal. La Ville souhaite passer d'une logique d'information à une véritable démarche de communication.

Pour y parvenir, tout projet doit s'accompagner d'un questionnement relatif aux publics auxquels il s'adresse et aux moyens les plus efficaces pour entrer en contact avec eux. Les modes de communication existants doivent être questionnés et adaptés pour être plus efficaces. De nouveaux outils doivent être développés, notamment numériques.

De plus, les quatre grands objectifs du projet culturel questionnent par eux-mêmes les formes de la communication culturelle municipale : par exemple, les supports écrits sont-ils les plus adaptés pour s'adresser aux publics les plus éloignés de la culture ? Ces publics, qui bien souvent ne se sentent pas concernés par un tract sur un présentoir, ne doivent-ils pas être sollicités par des formes de communication plus proches de l'oralité ?

B.1. - Communication spécifique en direction des publics éloignés de la culture

L'objectif que porte le projet culturel municipal, visant à mieux concerner les publics qui n'ont pas un accès facile à la culture, sera décliné de plusieurs façons en matière de communication.

B.1.a - Constitution d'un réseau de relais

Pour toucher ces populations, il est nécessaire d'organiser un réseau efficace de "communication décentralisée", s'appuyant de préférence sur des modes oraux de communication.

Le partenariat engagé avec les acteurs sociaux doit en constituer l'outil essentiel : il est nécessaire de favoriser l'appropriation de l'offre culturelle par les travailleurs sociaux, afin qu'ils puissent ensuite la relayer auprès de leurs usagers. Les réunions trimestrielles qui seront organisées dès la rentrée 2011 avec des partenaires tels que le CCAS, la CAF, la CVS devraient y contribuer.

D'autres relais peuvent être mobilisés, à la condition que la Ville organise de manière efficace la diffusion de l'information en leur direction : centres sociaux et culturels, gardiens d'immeuble, adultes-relais associatifs dans certains cas, enseignants, animateurs, etc.

B.1.b - Communication orale

Par ailleurs, la Ville a prévu de mettre en place un programme régulier de communication orale, en recourant aux services de « crieurs de rue ». Le principe consiste à colporter l'information culturelle, chaque mois, dans des lieux de vie quotidienne identifiés et récurrents, pour que les habitants qui ne sont pas sensibles aux supports de communication écrits puissent prendre l'habitude d'entendre l'actualité culturelle de la bouche des « crieurs de rue ».

Pour cela, un contrat annuel sera mis en place avec la Cave à Théâtre et sa « Brigade d'information de proximité » (BIP).



B.2. - Communication écrite

Même si d'autres formes sont développées, la communication écrite reste bien entendu un outil efficace et pertinent de diffusion d'information. Certains outils existants peuvent être améliorés ; d'autres pourraient être créés ; enfin, se pose la question de leur diffusion, qui doit être mieux réfléchi et prise en compte.

B.2.a - Transformation du guide "Colombes en musiques" en guide culturel

La municipalité a créé, à la rentrée 2009, une brochure trimestrielle présentant l'actualité de la scène musicale colombienne (« Colombes en musiques »). Ce guide, dont la présentation devrait évoluer en janvier 2012, pourrait être élargi pour prendre en compte l'ensemble de l'offre de diffusion culturelle et artistique colombienne : spectacles de théâtre et de danse, expositions, animations des médiathèques...

Toutefois, l'édition d'un tel guide culturel trimestriel serait beaucoup plus coûteuse que la brochure actuelle. Cette hypothèse ne pourra donc être validée, ou pas, que dans le cadre des débats budgétaires annuels.

B.2.b - Un nouveau guide des pratiques artistiques amateurs ?

De même, a été évoquée l'idée d'un nouveau guide des pratiques artistiques amateurs. Un tel outil permettrait aux colombiens de retrouver dans un document unique l'ensemble des informations concernant l'offre d'ateliers et stages municipaux et associatifs.

Là encore, la création de cette brochure est soumise à un arbitrage financier. De plus, ce document pourrait avoir des caractéristiques assez proches de celles d'un guide des associations. C'est pourquoi sa mise en place devra, si elle est validée, être envisagée en lien avec le service de la Vie associative.

B.2.c - Diffusion renforcée des supports écrits

Les modes de diffusion des supports écrits de communication produits par la municipalité font actuellement l'objet d'une réflexion de la part de la Direction de la communication.

Globalement, ces supports sont diffusés de manière trop uniforme (réseau fixe de lieux de dépôt) : il serait intéressant de diversifier davantage les lieux de diffusion en fonction des actions et des publics auxquels elles s'adressent.

Par ailleurs, la diffusion de ces supports est souvent statique (dépôt sur des présentoirs) et gagnerait à être plus souvent dynamique (opérations de tractage dans les lieux publics par exemple).

Enfin, une réflexion doit être menée sur les moyens d'aller au-devant de publics actuellement peu touchés : adolescents et jeunes adultes par exemple.

B.3. - La communication numérique

Aujourd'hui relativement négligée, la communication numérique doit être largement amplifiée dans les mois à venir. Les outils modernes et souvent originaux qui la composent permettent en effet de toucher un public plus important, plus diversifié aussi, souvent à moindre coût. Par ailleurs, cette forme de communication correspond aussi aux objectifs du projet culturel, et plus largement de la municipalité, en faveur du développement durable.

B.3.a - Constitution d'un fichier et envoi d'une newsletter culturelle mensuelle

Premier outil de diffusion d'information simple et économique, la newsletter offre un moyen de toucher régulièrement un public très large.

La Ville a proposé l'idée de constituer un fichier d'adresses mail par mutualisation des fichiers des principaux acteurs culturels colombiens (dans le respect des prescriptions de la CNIL et des dispositions de la Loi Informatique et libertés).

Grâce à cet outil, la Ville pourrait diffuser une newsletter mensuelle, comprenant l'ensemble des informations culturelles colombiennes, municipales et associatives.

B.3.b - Des profils Facebook et Twitter pour la Direction de la Culture

De plus en plus souvent, les réseaux sociaux sont utilisés comme des outils de communication institutionnelle. Le Conseil général des Hauts-de-Seine utilise par exemple Facebook pour médiatiser ses Rencontres Landowski.

La Ville de Colombes a d'ores et déjà commencé à s'approprier cet outil, en créant un profil Facebook pour la Direction de la jeunesse. Il serait pertinent d'envisager la même démarche pour diffuser l'actualité culturelle municipale, par exemple en créant plusieurs profils pour les différents équipements.

De la même façon, il serait judicieux de profiter des opportunités offertes par Twitter.

Dans les deux cas, un suivi régulier est nécessaire, tant pour animer et renouveler les contenus des profils que pour en assurer la modération.

B.3.c - Modernisation de la rubrique culture du site internet de la Ville

Le site internet de la Ville, aujourd'hui obsolète, est en cours de modernisation. Ses pages culturelles, actuellement très pauvres, devront être entièrement repensées, en fonction des différents usages qui pourraient en être faits. Ceux-ci sont multiples : diffusion d'informations d'actualité, téléchargement de documents, inscriptions, consultation de bibliothèque...

B.3.d - Communication par SMS

Le SMS est un outil particulièrement efficace pour diffuser en instantané une information très ciblée. Aujourd'hui inusité par la Ville, il pourrait l'être pour répondre à certains besoins du Conservatoire : diffusion d'informations sur des reports de cours par exemple.

B.3.e - Valorisation en ligne des fonds documentaires des archives, du patrimoine et du musée

Enfin, l'outil numérique permet aussi d'envisager de nouveaux moyens de diffuser l'offre culturelle municipale, et pas seulement l'information la concernant. Dans le domaine du patrimoine et des archives notamment, la Ville s'est engagée dans une démarche de valorisation en ligne (par le biais de site internet de la Ville ou d'un renvoi sur la base nationale Joconde pour le musée) de certaines ressources documentaires.

Une première exposition virtuelle a été créée en 2010 avec le service des archives, sur la crue de 1910. D'autres pourraient suivre.

Les plaquettes-guides thématiques de la collection « À la découverte de Colombes » pourront être téléchargées. De même, la base informatisée des éléments de patrimoine remarquables de Colombes est une ressource susceptible d'intéresser un grand nombre de colombiens, ce d'autant plus si sa consultation peut se faire simplement depuis chez soi. Là encore, le nouveau site internet pourra fournir un cadre permettant une consultation dont la forme et les modes de valorisation restent à définir.

Pour le musée d'art et d'histoire, l'outil numérique est pertinent également, mais doit être utilisé différemment : les éventuelles expositions virtuelles qui pourraient être élaborées à partir des ressources du musée devront avoir pour but d'encourager le public à se rendre au musée pour y découvrir l'exposition "en vrai" et se retrouver confronté à l'œuvre originale ; la présentation en ligne sera donc centrée sur quelques œuvres, sans présenter l'intégralité de l'exposition, pour garder un intérêt à la visite physique de l'équipement.



CI L'évaluation

Toute action engagée par la municipalité doit faire l'objet d'une évaluation. Par principe, les fonds publics que gèrent les services doivent contribuer à la réalisation d'objectifs précis, répondant à un besoin préalablement établi et validé, et l'accomplissement de ces objectifs doit être vérifié.

Les enjeux de l'évaluation sont multiples :

- transparence des relations avec les autorités de tutelle (exemple : justifier le bon usage des budgets alloués et de leur utilisation...);
- articuler pilotage politique et gestion, répondre au projet politique par des actions et une gestion raisonnée ;
- développer la transparence des relations avec les usagers ;
- articuler politique nationale ou locale et contractualisation (évaluer nos actions par rapport aux subventions qui nous sont allouées, justifier de l'emploi de ces subventions) ;
- s'adapter aux changements et les anticiper.

La mise en œuvre d'une démarche d'évaluation implique plusieurs éléments :

- définition des missions ;
- fixation d'objectifs généraux ;
- déclinés en objectifs opérationnels ;
- allocation de moyens ;
- validation du processus par les autorités de tutelle.

La nouvelle organisation de la Direction de la Culture vise à favoriser l'appropriation de cette démarche par les services, en identifiant une mission transversale relative à l'évaluation. Celle-ci proposera un appui méthodologique aux porteurs de projet, et permettra de définir un cadre de référence pour une évaluation partagée et cohérente.

Christophe POPOVICS, septembre 2011



Postface de Dominique FRAGER
Adjoint au Maire de Colombes
délégué à la Culture et au Patrimoine

Doter Colombes d'un projet culturel était l'un des engagements de notre campagne de 2008, et s'inscrit dans le projet politique porté par le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale. Le texte ici présenté est le résultat du travail que j'ai conduit, avec le directeur de ma délégation, M. Christophe Popovics (par ailleurs rédacteur du texte), et toute l'équipe de la Direction de la Culture de la Ville de Colombes.

Il est surtout le fruit d'une vaste concertation, aux formes multiples, qui s'inspire d'une démarche participative avec l'ensemble des services municipaux et des acteurs culturels de notre territoire.

Après une concertation interne impliquant neuf services municipaux et un diagnostic sur l'état des lieux culturels du territoire, nous avons pris le temps de l'écoute, pour un projet partagé, en organisant une cinquantaine de réunions, avec les associations culturelles, les artistes et autres professionnels de la Culture, mais aussi les acteurs éducatifs et les acteurs sociaux.

Les réunions se sont ancrées sur chaque « discipline », du théâtre à la culture scientifique, sans oublier aucune pratique artistique. Des groupes de travail se sont constitués, notamment sur la lecture publique, ou encore sur le partenariat Culture / Action sociale. Ce dernier, et nous en sommes particulièrement fiers, a débouché sur un forum impliquant 80 partenaires, avec lesquels nous avons « planché » sur le thème des obstacles à l'accès à la Culture pour certaines populations. Cette réflexion a permis de mettre en place des actions concrètes, comme par exemple un programme d'animations culturelles dans les lieux d'action sociale (CCAS, CAF, CVS, etc). Ce partenariat est de surcroît pérenne, comme vous l'aurez constaté à la lecture de ce document.

Il est pour nous évident que cette large concertation en amont ne s'arrête pas après la présentation du nouveau projet culturel aux habitants et au Conseil municipal. La démarche participative se poursuivra. Les besoins sont en effet en permanente évolution et l'évaluation collective est légitime et nécessaire. Des rencontres régulières nous rassembleront à nouveau.



Ce projet culturel est notre projet, notre réussite, nous pouvons en être fiers, et je remercie tous les acteurs de cette collaboration pour leur implication féconde.

Certes, nous n'écrivons pas sur une page blanche, et Colombes comptait déjà beaucoup d'offres de qualité, mais celles-ci étaient souvent cloisonnées. Certains genres et esthétiques étaient peu ou pas représentés (musiques actuelles, culture scientifique, arts numériques...). Les dimensions sociales et éducatives n'étaient pas très cohérentes. Le développement durable n'était absolument pas pris en compte. En réalité, il n'y avait pas de politique transversale en dehors de l'appui municipal aux équipements.

Ainsi notre réflexion et notre travail ont-ils permis de passer d'une politique de soutien aux équipements en 2008 à un vrai projet d'ensemble, complet et cohérent, en commençant par dégager des moyens : le budget municipal de l'action culturelle a été triplé, 12 postes ont été créés dans différentes structures culturelles, et de nouveaux moyens en investissement ont été engagés, en particulier pour la transformation des bibliothèques en médiathèques et pour la rénovation du Conservatoire. Ces nouveaux moyens ont participé à la structuration et à la diversification de l'offre. Notre ambition, notamment pour l'éducation artistique et culturelle, s'est également traduite dans notre projet par un accès aux œuvres et aux pratiques de l'art et de la Culture, avec le défi de permettre à chaque jeune de Colombes de faire une rencontre artistique et/ou de pratiquer une discipline avant la fin de sa période scolaire.

Les pouvoirs publics, locaux comme nationaux, doivent consacrer les moyens et l'énergie nécessaires à la mise en place d'une politique ambitieuse, globale et cohérente, tournée vers l'offre, vers l'éducation artistique, respectueuse des acteurs culturels (la question de l'intermittence est ici une question pivot), s'appuyant sur de nouveaux modèles économiques et sur un véritable contrat entre l'Etat, les collectivités territoriales, les acteurs privés et associatifs.

Car la Culture est partie prenante de la lutte contre les inégalités, elle doit appartenir à tous et à toutes, et doit irriguer et embellir la vie, à commencer par la vie des plus démunis. Elle ne peut alors pas être une variable d'ajustement budgétaire ni un simple passe-temps pour amuser les peuples, surtout en temps de crise.

Dominique FRAGER, septembre 2011